

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 21 juin 2019	N° 2019-392

Convocation du 14 juin 2019

Aujourd'hui vendredi 21 juin 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick BOBET à M. Christophe DUPRAT
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Maribel BERNARD
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Stéphan DELAUX à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Magali FRONZES à Mme Cécile BARRIERE
M. Bernard JUNCA à M. Daniel HICKEL
M. Marc LAFOSSE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Bernard LE ROUX à Mme Véronique FERREIRA
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Brigitte COLLET
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Benoît RAUTUREAU à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK à partir de 11h55
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS à partir de 12h10
Mme Christine BOUTHEAU à M. Pierre HURMIC à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 11h10
M. Yohan DAVID à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à partir de 12h10
Mme Laetitia JARTY-ROY à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h40
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE à partir de 12h20
M. Michel POIGNONEC à Mme Arielle PIAZZA à partir de 12h25
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET jusqu'à 11h30
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h10
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST à partir de 11h55

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 21 juin 2019	Délibération
	Direction générale Numérique et systèmes d'information Direction de l'innovation et de l'aménagement numérique	N° 2019-392

Aménagement numérique du territoire - Rapport d'activités 2018 Inolia - Présentation

Monsieur Alain TURBY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), à la délibération n° 2005/0996 du 16 décembre 2005 du Conseil de Communauté, au contrat de délégation de service public notifié en date du 31 mars 2006 et à ses avenants, le délégataire de service public, la société Inolia, a adressé un rapport annuel portant sur l'exécution de la délégation de service public du réseau très haut débit en 2018, comportant un compte rendu technique et financier.

Ce document est soumis au Conseil métropolitain, afin que celui-ci en prenne connaissance.

Un rapport détaillé d'analyse des services sur l'activité de la délégation en 2018 sera présenté en Conseil métropolitain après l'été, afin que celui-ci puisse émettre toute observation utile au bon déroulement du contrat de délégation de service public qui porte sur une durée de 20 ans (jusqu'au mois de mars 2026) et au respect des engagements du délégataire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L.1411-3,

VU la délibération n° 2005/0996 du 16 décembre 2015 du Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux,

VU le contrat de délégation de service public notifié en date du 31 mars 2006 et ses avenants,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'article L1411-3 du Code général des collectivités territoriales dispose que, dès la communication du rapport par le délégataire, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prendra acte,

DECIDE

Article unique : de prendre acte du rapport annuel 2018 de la société Inolia comportant un compte rendu technique et financier.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 juin 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 25 JUIN 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 25 JUIN 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Alain TURBY</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------

RAPPORT ANNUEL

Exercice 2018

Compte Rendu Technique et Financier



Table des Matières

I.	Présentation du projet	3
I.1.	Historique du contrat	3
I.2.	Objectifs de la DSP	4
I.2.1.	Aménagement du territoire	4
I.2.2.	Développement économique.....	4
I.2.3.	Développement des services aux particuliers	5
I.2.4.	Développement des services aux entreprises et collectivités	5
I.3.	Chiffres et dates clés de la DSP.....	6
I.3.1.	Chiffres clés d'INOLIA	6
I.3.2.	Dates clés d'INOLIA	6
II.	Volet commercial.....	8
II.1.	Modèle de Commercialisation, principes d'équité et d'égalité	8
II.2.	Analyse du marché	9
II.2.1.	L'accès Internet Haut débit : le DSL (source Arcep)	9
II.2.2.	Déploiement des réseaux Très Haut Débit à fin 2018.....	12
II.2.3.	Les réseaux d'initiative publique.....	14
II.2.4.	Les DSP de SFR COLLECTIVITES	16
II.3.	Les politiques commerciales et leurs évolutions	17
II.3.1.	Offre de Fourreaux	17
II.3.2.	Offre de Fibre Optique Noire	18
II.3.3.	Offre d'hébergement.....	21
II.3.4.	Offre de bande passante Ethernet « Lan to Lan »	22
II.4.	Evolution de l'activité	24
II.5.	Liste des demandes des usagers et des collectivités	27
II.6.	Liste des usagers clients	29
II.7.	Enquête de satisfaction des usagers	30
II.8.	Politique tarifaire et son évolution pour 2019	31
II.9.	Perspectives Commerciales sur l'exercice à venir	31
III.	Volet technique	31
III.1.	Description des moyens techniques et humains mis en œuvre.....	31
III.1.1.	Organisation de la société INOLIA	31
III.1.2.	Sous-traitance.....	35
III.2.	Modification éventuelle de l'organisation des services.....	36
III.3.	Travaux d'établissement et d'entretien de l'infrastructure	37
III.4.	Evènements prévus pour l'année à venir	40
III.5.	Etat de disponibilité de la capacité de l'infrastructure mois par mois.....	40
III.6.	Evolution générale de l'état des matériels et équipements exploités.....	41
III.7.	Inventaire des biens de reprise et des biens de retour	43
III.8.	Information sur l'évolution des normes, des techniques et règlements applicables	61
IV.	Volet Financier.....	62
IV.1.	Présentation des comptes annuels provisoires de la Société Concessionnaire.....	62
IV.1.1.	Généralités	62
IV.1.2.	Principes et méthodes	62
IV.2.	Résultat de l'année 2018.....	63
IV.3.	Evolution des biens de retour et des biens de reprise	64
IV.4.	Amortissement des biens de retour.....	67
IV.5.	La trésorerie.....	68
IV.6.	Engagements financiers	68
IV.7.	Etats financiers prévisionnels pour l'exercice 2019.....	69
V.	Annexe 1 : Comptes annuels de la société Provisoire.....	73
VI.	Annexe 2 : Zones d'Activités	91

I. Présentation du projet

I.1. Historique du contrat

Conformément au cadre juridique en vigueur, Bordeaux Métropole a décidé, lors de sa séance du 16 décembre 2005, de mettre en place une Infrastructure de télécommunication à haut débit, en vue de corriger les disparités d'aménagement et d'assurer la cohésion et le développement harmonieux du territoire de Bordeaux Métropole.

Le projet a été lancé conformément à l'article L. 1511-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et s'inscrit désormais dans le cadre de l'article L.1425-1 du CGCT issu de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 *pour la confiance dans l'économie numérique* et modifié par la loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 *relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle*.

Le cadre juridique qui a été retenu par Bordeaux Métropole lors de sa séance du 16 décembre 2005 est celui de la délégation de service public (DSP) prenant la forme d'une convention de concession de travaux et de service publics. Une procédure d'attribution de cette concession a été menée conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'issue de la procédure initiée, pour la conception, la construction, le financement et l'exploitation, en tant qu'autorité délégante, Bordeaux Métropole a pris la décision d'attribuer à la société LD Collectivités la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'une infrastructure de télécommunications à haut débit dans le cadre d'une concession.

Ainsi le 9 mars 2006, Bordeaux Métropole et LD Collectivités ont signé un contrat de délégation pour la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'une infrastructure de télécommunications à haut débit. Celui-ci a été notifié le 31 Mars 2006.

Le 21 Juillet 2006, le Conseil de Bordeaux Métropole a acté conformément aux termes de la convention de concession, la reprise par la société INOLIA, des droits et obligations de LD Collectivités au titre du Contrat de Délégation.

Le 23 mai 2007, le Conseil de Bordeaux Métropole a signé l'avenant n°3 définissant les modalités techniques, administratives et financières de mise à disposition à INOLIA des infrastructures construites par Bordeaux Métropole.

En date du 31 Juillet 2007, LD Collectivités et Bordeaux Métropole ont signé l'avenant n°4 intégrant le raccordement de nouveaux NRA (Nœuds de Raccordement d'Abonnés) de type HD (Haut Débit) en vue d'étendre la couverture vers des zones dites « blanches ».

La signature de l'avenant n°6 actant la baisse tarifaire des offres de fourreaux est intervenue le 30 avril 2010.

L'avenant n°7 a été signé le 22 juin 2012 par Bordeaux Métropole et validé le 7 octobre 2012 par le contrôle de la légalité. Cet avenant porte sur la transformation d'INOLIA de société anonyme en société par actions simplifiées ; la requalification de l'intégralité des biens de la DSP comme des biens de retour, ceux construits au cours des 5 dernières années faisant l'objet d'une Valeur Nette Comptable (VNC) ; l'accord pour utiliser l'offre de fourreaux de l'opérateur historique, GC RCA (Génie Civil pour le Raccordement de Clients d'Affaires), et la validation des nouvelles offres tarifaires.

Deux nouveaux avenants ont été contractualisés avec Bordeaux Métropole en 2013. L'avenant n° 8 qui prévoit la mise en œuvre de la montée en débit, dans le cadre de l'offre PRM (Points de raccordements mutualisés), de trois sous-répartiteurs Orange, situés sur les communes de Saint-Aubin de Médoc, Le Taillan-Médoc et Ambarès-et-Lagrave. Cet avenant a été signé le 28 août 2013.

L'avenant n°9 est passé au Conseil de Bordeaux Métropole du mois d'octobre. Il est relatif à la répercussion de la hausse tarifaire des accès d'Orange. Il a été signé le 10 janvier 2014.

L'avenant n°10 relatif à la nouvelle politique tarifaire a été validé au mois de septembre 2014 par le Conseil de Bordeaux Métropole.

Bordeaux Métropole et INOLIA ont signé le 17 février 2016 l'avenant n°11 relatif aux nouvelles tarifications des services Lan to Lan (interconnexion de réseaux), location de fibre noire et de l'offre fourreaux.

L'avenant n°12 relatif à la nouvelle politique tarifaire du service Lan to Lan a été délibéré au conseil de Métropole d'avril 2018.

I.2. Objectifs de la DSP

Les objectifs stratégiques visés par Bordeaux Métropole dans le cadre de cette délégation de service public dont la durée est fixée à 20 ans à compter du 31 Mars 2006, sont les suivants :

- mettre en place les conditions d'une péréquation au moyen d'un tarif de base unique par service fourni aux usagers de l'infrastructure communautaire,
- desservir les zones d'activités d'intérêt communautaire avec une offre de services à très haut débit,
- permettre aux entreprises existantes et à la population de disposer de services innovants aux meilleurs prix,
- rendre le territoire attractif pour l'implantation de nouvelles activités génératrices d'emplois et favoriser notamment l'essor d'activités consacrées aux TIC (Technologies de l'information et de la communication),
- assurer la gestion à long terme du sous-sol et la cohérence du déploiement des infrastructures d'aménagement.

I.2.1. Aménagement du territoire

En s'imposant comme une réponse au « constat de carence » qui mettait en avant les disparités d'accès aux infrastructures de télécommunication sur le territoire de Bordeaux Métropole, INOLIA est investi d'une mission d'aménagement du territoire.

Les opérateurs alternatifs ciblant leur déploiement sur les principales zones économiques, la majeure partie du territoire ne demeurait peu, voire pas desservie en service de connectivité très haut débit.

I.2.2. Développement économique

Au-delà de la mise à disposition d'une infrastructure servant de support aux opérateurs et aux fournisseurs d'accès Internet pour le dégroupage et la promotion de nouveaux services très haut débit, la présence de la fibre optique INOLIA est un atout majeur pour renforcer l'attractivité des communes et ainsi stimuler leur dynamisme économique.

La présence d'un réseau de fibre optique favorise l'implantation de nouvelles activités, de sociétés « high tech » très consommatrices de services télécoms, qu'il s'agisse de grandes entreprises ou de PME. Elle apporte en outre par ce biais une contribution directe ou indirecte à la création et au maintien de l'emploi, grâce au développement de l'usage des technologies de l'information et de la communication.

Le raccordement des zones d'activités permet également une diffusion rapide et à des tarifs attractifs des services télécoms aux entreprises déjà implantées.

I.2.3. Développement des services aux particuliers

C'est grâce à la mise en place du dégroupage par Inolia que les particuliers ont pu bénéficier d'une concurrence accrue, d'un accès aux offres Internet haut débit, aux tarifs toujours plus bas et aux débits toujours plus élevés. Sur ce réseau cuivre, les meilleures offres du marché atteignent aujourd'hui des débits de plus de 20 Mb/s avec l'ADSL 2+ (Asymmetrical Digital Subscriber Line).

Le dégroupage réalisé par Inolia a permis aux usagers de bénéficier :

- de services d'accès au réseau mondial Internet,
- de services de télévision avec sa cohorte d'options de rediffusion de chaînes à la demande, de films ou séries à la demande,
- de service de téléphonie en voix sur IP (Internet Protocol),
- d'accès à des services de stockage en ligne, ...

En 2018 plus de 28,9 millions de foyers sont utilisateurs de service internet à haut débit ou à très haut débit en France dont 20 millions au travers de technologie DSL (Digital Subscriber Line).

Le déploiement du réseau INOLIA en direction des NRA d'Orange (Nœuds de raccordement d'abonnés), qui sont les points de concentration du réseau de l'opérateur historique auxquels les opérateurs alternatifs viennent se raccorder pour fournir leurs services Internet haut débit) constitue un axe stratégique et commercial fort qui a suscité l'intérêt de plusieurs acteurs nationaux.

Le dégroupage autorisé par la Convention de Dégroupage signée avec l'Opérateur historique consiste à installer des équipements actifs dans les répartiteurs d'Orange (on parle dans ce cas d'Espace Dédié, Restreint, Hyper Petit Site), ou à proximité immédiate de ces locaux (on parle dans ce cas-là de localisation distante) permettant la production de liens DSL par l'utilisation, moyennant une redevance, de la paire de cuivre de l'abonné qui a été dégroupée par France Télécom.

Depuis 2012, des réseaux à très haut débit fibres optiques résidentiels se développent en remplacement des réseaux téléphoniques pour permettre aux utilisateurs d'accéder à de nouveaux contenus et services plus gourmands en débit. Ce déploiement devrait concourir à desservir les Usagers de Bordeaux Métropole d'ici la fin de l'année 2022.

I.2.4. Développement des services aux entreprises et collectivités

Les meilleures offres du marché pour les entreprises atteignent aujourd'hui des débits de plus de 20 Mégabits asymétriques avec l'ADSL2+ ou 8 Mbit/s symétriques par multiplexage de plusieurs paires de cuivre en SDSL.

Toutefois, de plus en plus d'entreprises ou collectivités souhaitent avoir des débits symétriques supérieurs à 10 Mbit/s ; c'est pourquoi INOLIA commercialise auprès de ses clients opérateurs des offres sur fibre optique depuis 2006.

I.3. Chiffres et dates clés de la DSP

I.3.1. Chiffres clés d'INOLIA

En 2018, l'état du réseau est le suivant :

- 803 518 mètres-linéaires de génie civil construits ou loués et répartis comme suit :
 - 204 991 ml de génie civil construit en propre,
 - 146 116 ml de fourreaux achetés à des opérateurs de télécommunications (SFR, Verizon, Interoute, Covage RFF, FREE)
 - 91 170 mètres-linéaires remis par Bordeaux Métropole au titre de la convention.
 - 256 642 mètres-linéaires remis par le délégant dans le cadre de l'avenant 3 comptabilisé et intégré dans le SI SFR,
 - Location de 104 599 mètres-linéaires de fourreaux auprès de l'opérateur historique dans le cadre des offres GCBLO.
- 840 154 mètres-linéaires de fibre optique déployée par la délégation de service public
- 28 URA représentant 67 523 lignes adressables sur lesquelles INOLIA compte 9 564 clients en DSL ; soit un taux de pénétration global de 14,16%,
- 145 ZAC raccordées au réseau (disponible en Annexe)
- 3 Points de Présence Opérateurs installés. L'un sur le site de Bordeaux Lac, le second sur la commune de Pessac et le dernier au Haillan.
- 902 sites d'entreprises ou d'organismes publics utilisent les services d'Inolia pour un raccordement en fibre optique.

I.3.2. Dates clés d'INOLIA

2004

Janvier : Lancement de la consultation par Bordeaux Métropole

2006

Mars : Signature de la Délégation de Service Public

Juillet : Création d'INOLIA

Début des travaux

Décembre : 1^{er} client raccordé au réseau

2007 :

1^{er} NRA* dégroupé
Premiers services vendus

2008 :

Fin des travaux de construction du réseau

2011 :

Ouverture du NRA du Taillan-Médoc
Délibération de Bordeaux Métropole validant la modification de la politique commerciale de la gamme DSL

* NRA (Nœud de Raccordement d'Abonnés) : lieu où sont regroupées les lignes d'abonnés

- 2012 :
- Octobre : Signature de l'avenant n°7
Contractualisation avec deux nouveaux opérateurs Néo Télécom et IMS
Raccordement du Lycée Vaclav Havel à Bègles
Lancement du raccordement de 26 points-hauts pour le service de mobilité
- 2013 :
- Avril : Arrivée d'un nouvel opérateur Jaguar Network
 - Août : Signature de l'avenant n°8
 - Octobre : Contractualisation de l'Avenant n°9
 - Novembre : Ouverture commerciale du 21^{ème} NRA sur la commune du HAILLAN
- 2014 :
- Janvier : Signature de l'Avenant n°9
 - Mars : Lancement de la campagne d'identification géo-marketing des entreprises
Arrivée d'un nouvel opérateur : Bretagne Télécom
 - Septembre : Ouverture de deux NRA sur les communes d'Ambarès St denis, et St Médard Cerillan
Signature de l'Avenant n°10
 - Octobre : Ouverture commerciale de la montée en débit sur la commune de Ambarès Bernatet
Raccordement de 15 points-hauts pour le service de mobilité
 - Décembre : Ouverture de nouveaux NRA MED sur les communes de Le Taillan Hontane et Saint-Aubin de Médoc
- 2015 :
- Mai : Arrivée d'un nouvel opérateur : RESOLUTIO
 - Septembre : Ouverture commerciale du NRA de Floirac ZAC de Quai
 - Novembre : Dégroupage du 28^{ème} NRA sur la commune d'Ambès Beauregard
 - Décembre : Raccordement de 12 mairies dans le cadre de la mutualisation de Bordeaux Métropole
- 2016 :
- Février : Signature de l'avenant n°11
 - Mai : Mise en place de la nouvelle organisation commerciale.
 - Juillet : Bretagne Télécom devient un opérateur local
 - Aout : Arrivée de l'opérateur NTXO
 - Décembre : Contractualisation avec l'opérateur WAYCOM
- 2017 :
- Février : 10 ans de la société Inolia
 - Mars : Arrivée de l'opérateur ZAYO
 - Novembre : Départ de Monsieur Menet, remplacé par Monsieur Makni
 - Décembre : Monsieur Heugas a quitté la société Inolia
Monsieur Fouchet quitte ses fonctions de directeur général et est remplacé par Monsieur Mernier
- 2018 :
- Mai : Signature de l'avenant n°12
Arrivée de l'opérateur FULLSAVE
Monsieur Morales quitte la présidence de la société Inolia
 - Juin : Arrivée de deux nouveaux opérateurs AXIANS et CELESTE

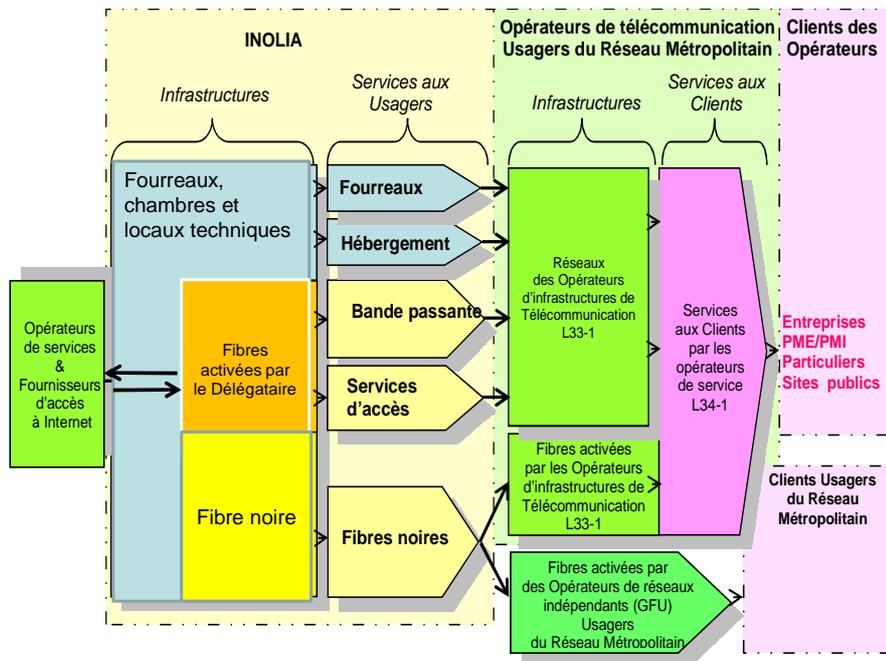
II. Volet commercial

II.1. Modèle de Commercialisation, principes d'équité et d'égalité

Les principes d'égalité et d'équité définis comme principes du service public se traduisent essentiellement dans le mode de commercialisation retenu pour le délégataire ainsi que dans son catalogue de services.

La commercialisation des services produits par INOLIA à destination des usagers se fait à travers un catalogue unique. Les clients d'INOLIA sont des « Usagers » qui sont définis comme les opérateurs ou fournisseur d'accès à Internet, ou les exploitants de réseaux indépendants relevant des articles L.33-2 et L.33-3 du Code des Postes et Communications Electroniques.

Ainsi INOLIA n'a pas vocation à s'adresser aux entreprises ni aux particuliers mais se situe bien uniquement dans un modèle d'opérateur d'opérateurs, ayant vocation à fournir des services d'infrastructures de télécommunications. Toutefois dans le cadre d'entreprises ou de collectivités se déclarant en GFU (Groupement Fermé d'Utilisateurs), INOLIA peut, le cas échéant, vendre des services en direct vers ces usagers sans pour autant être obligé de faire appel à un opérateur pour la commercialisation des services.



La commercialisation des services produits par INOLIA à destination des usagers se fait via un catalogue unique. Ce catalogue de services ainsi que les prix associés sont soumis à la validation de Bordeaux Métropole qui contrôle à la fois la pertinence de l'approche technico/économique proposée et l'adéquation avec sa politique d'aménagement du territoire.

Le principe d'équité a été essentiellement défini dans l'esprit du contrat de DSP comme une volonté primordiale du Délégant d'une approche commerciale non discriminatoire des Usagers.

II.2. Analyse du marché

II.2.1. L'accès Internet Haut débit : le DSL (source Arcep)

Pour rappel, l'offre d'INOLIA est basée sur le "dégroupage" de la paire de cuivre d'abonné, c'est à dire qu'INOLIA installe ses propres équipements dans les sites répartiteurs d'Orange France Telecom de manière à exploiter les lignes téléphoniques présentes chez les abonnés, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises. Ainsi grâce au dégroupage, INOLIA commercialise des services d'accès haut débit sur cette paire de cuivre auprès des opérateurs et fournisseurs d'accès Internet qui proposent des services Internet, données, télévision, ou voix à l'utilisateur final.

Afin de se conformer aux seuils fixés par la Commission Européenne dans le cadre de son agenda pour l'Europe à l'horizon 2020, l'ARCEP adopte la définition du seuil du très haut débit de la Commission qui est de 30 Mbit/s. Désormais, sont comptés comme des abonnements très haut débit les accès à internet dont le débit crête descendant est supérieur ou égal à 30 Mbit/s quelle que soit la technologie support (fibre optique de bout en bout, réseaux avec terminaison en câble coaxial ou encore cuivre VDSL2 lorsque l'abonné est situé suffisamment près de l'équipement actif de l'opérateur pour bénéficier d'un débit égal ou supérieur à 30 Mbit/s).

Au quatrième trimestre 2018, le nombre d'abonnements à très haut débit représente 45% du nombre total de locaux éligibles au très haut débit, en croissance de 6 points en un an. En outre, près d'un tiers de abonnements internet sont désormais à très haut débit (+6 points en un an).

Le recul annuel du nombre d'abonnements à haut débit (20,1 millions) s'intensifie encore ce trimestre (-430 000 au cours du trimestre contre -285 000 un an auparavant).

Nombre d'abonnements					
en millions	T4 2017	T1 2018	T2 2018	T3 2018	T4 2018*
Nombre d'abonnements haut débit et très haut débit sur réseaux fixes	28,398	28,590	28,667	28,910	29,100
Nombre d'abonnements haut débit	21,432	21,109	20,820	20,559	20,135
Abonnements DSL	20,895	20,576	20,283	19,986	19,565
Autres abonnements haut débit	0,537	0,533	0,537	0,573	0,570
Nombre d'abonnements très haut débit	6,966	7,481	7,847	8,351	8,965
Abonnements >=100 Mbit/s	4,597	4,948	5,255	5,626	6,085
dont fibre optique de bout en bout	3,255	3,615	3,935	4,314	4,800
dont avec terminaison en câble coaxial	1,342	1,333	1,319	1,312	1,285
Abonnements ≥ 30 et <100Mbit/s (VDSL2, terminaison coaxiale, 4G fixe, THD radio)	2,369	2,533	2,592	2,724	2,880

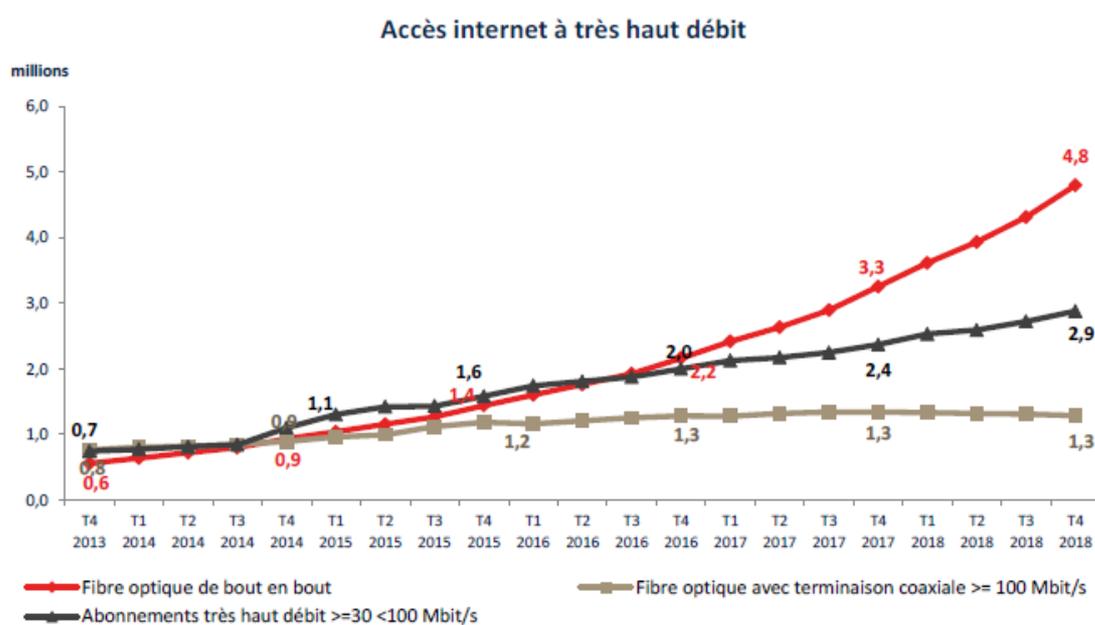
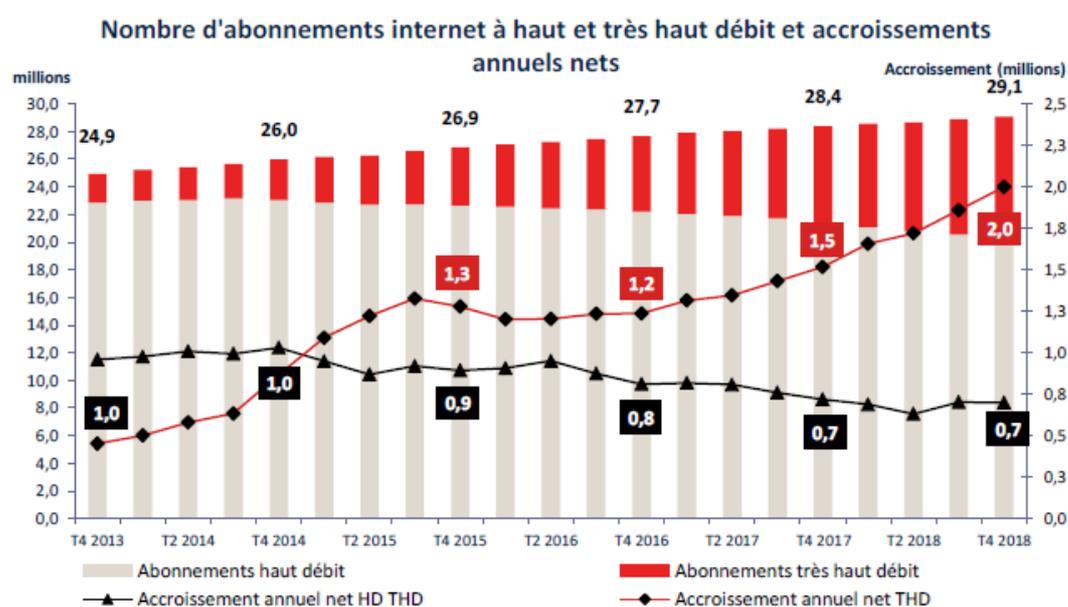
Evolution du nombre d'abonnements					
en millions	T4 2017	T1 2018	T2 2018	T3 2018	T4 2018*
Accroissements annuels					
Accroissement net total	0,719	0,688	0,632	0,701	0,702
Accroissement net total en %	2,6%	2,5%	2,3%	2,5%	2,5%
Accroissement net du haut débit	-0,799	-0,968	-1,089	-1,158	-1,297
Accroissement net du très haut débit	1,518	1,656	1,720	1,860	1,999
Accroissements trimestriels					
en millions	T4 2017	T1 2018	T2 2018	T3 2018	T4 2018*
Accroissement net total	0,189	0,192	0,078	0,243	0,190
Accroissement du haut débit	-0,286	-0,323	-0,289	-0,261	-0,424
Accroissement du très haut débit	0,475	0,515	0,366	0,504	0,615
Accroissement brut au cours du trimestre, en million**	1,575	1,400	1,200	1,450	1,425

Taux d'abonnements au très haut débit					
en %	T4 2017	T1 2018	T2 2018	T3 2018	T4 2018*
Taux d'abonnements au très haut débit	39%	41%	42%	43%	45%
Taux d'abonnements aux accès en fibre optique de bout en bout	32%	33%	34%	35%	36%

*Résultats provisoires

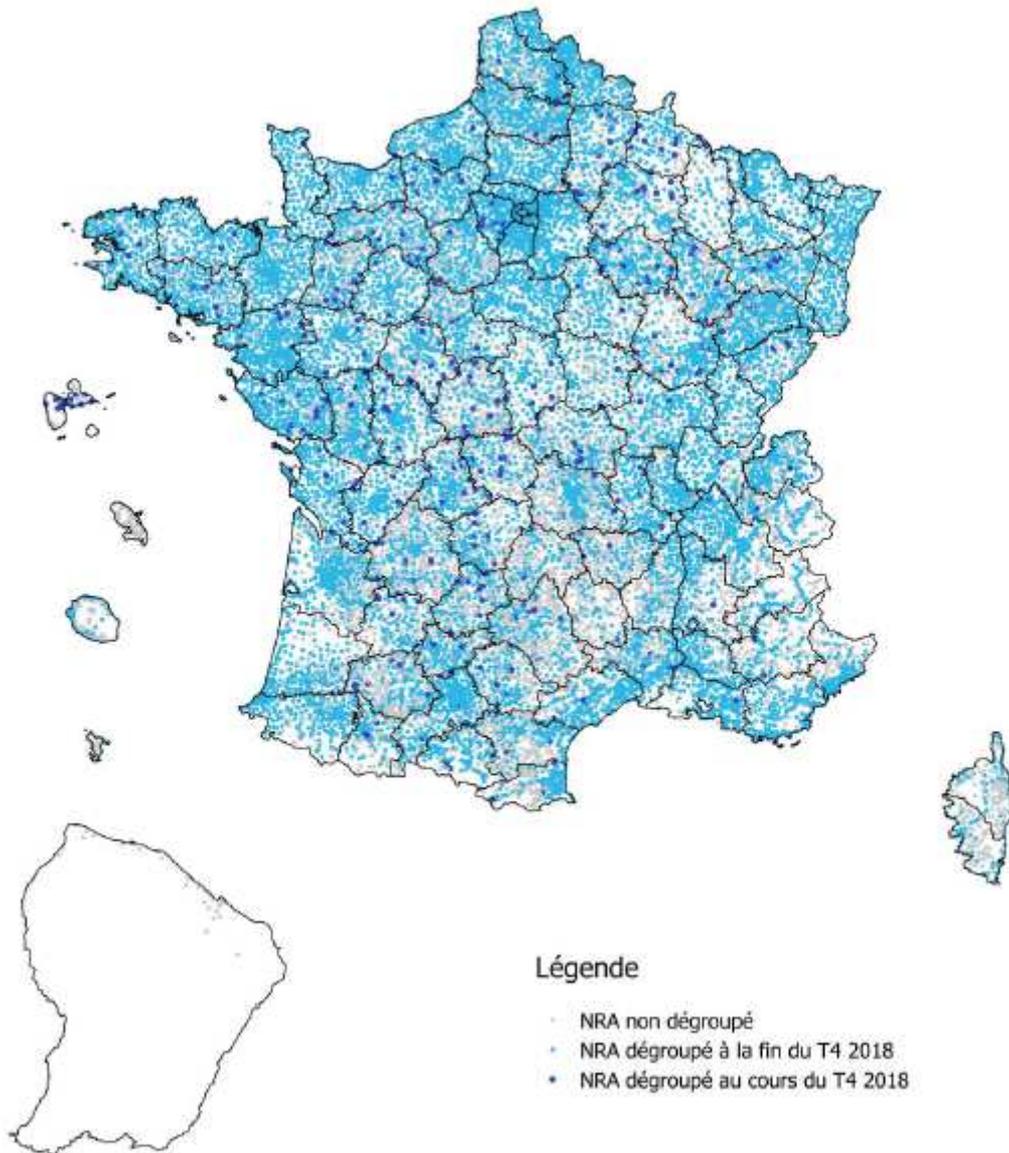
**Données arrondies à 12 500 près

Source : Arcep



Source : Arcep

Couverture du dégroupage au 31 décembre 2018



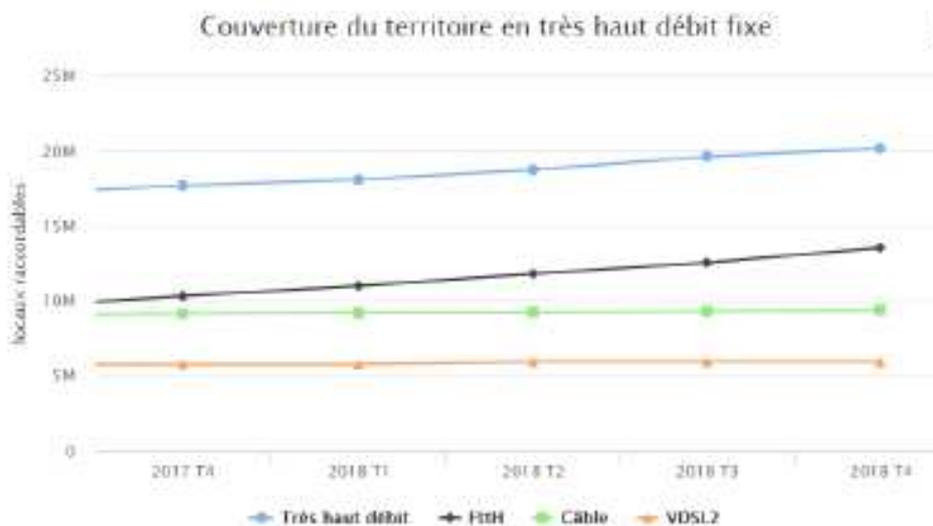
Source : ARCEP 2018

II.2.2. Déploiement des réseaux Très Haut Débit à fin 2018

Le rythme du déploiement des réseaux FttH s'est accéléré par rapport au troisième trimestre de l'année dernière, et s'établit à +1 013 000 lignes sur le trimestre. Au 31 décembre 2018, 13.6 millions de logements étaient éligibles aux offres FttH, soit une hausse de 32 % en un an. Les acteurs doivent toutefois encore intensifier leurs efforts pour atteindre les objectifs de couverture qu'ils se sont fixés. Au total, à la fin du 4e trimestre 2018, 20.1 millions de logements étaient éligibles à des services à très haut débit, toutes technologies confondues, dont 13.9 millions en-dehors des zones très denses.

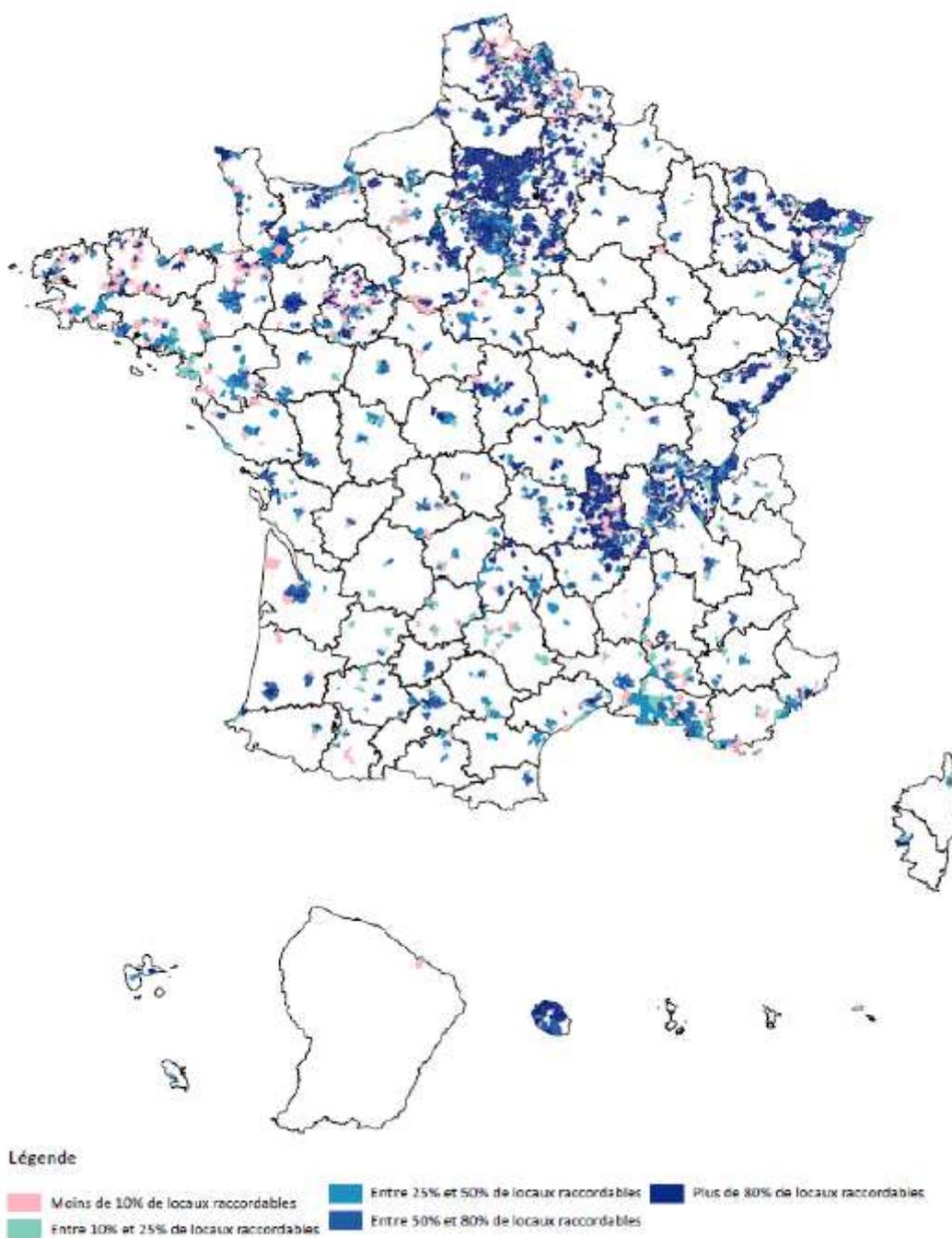


Les cadrans ci-dessus permettent de suivre la progression des réseaux (locaux couverts en bleu foncé) et des abonnements (abonnés en bleu clair) pour le très haut débit globalement (débit descendant théorique supérieur ou égal à 30Mbit/s) et pour le FttH en particulier.



Source : ARCEP 2018

**Etat des déploiements des réseaux en fibre optique
Jusqu'à l'abonné au 31 décembre 2018**
(Source ARCEP)

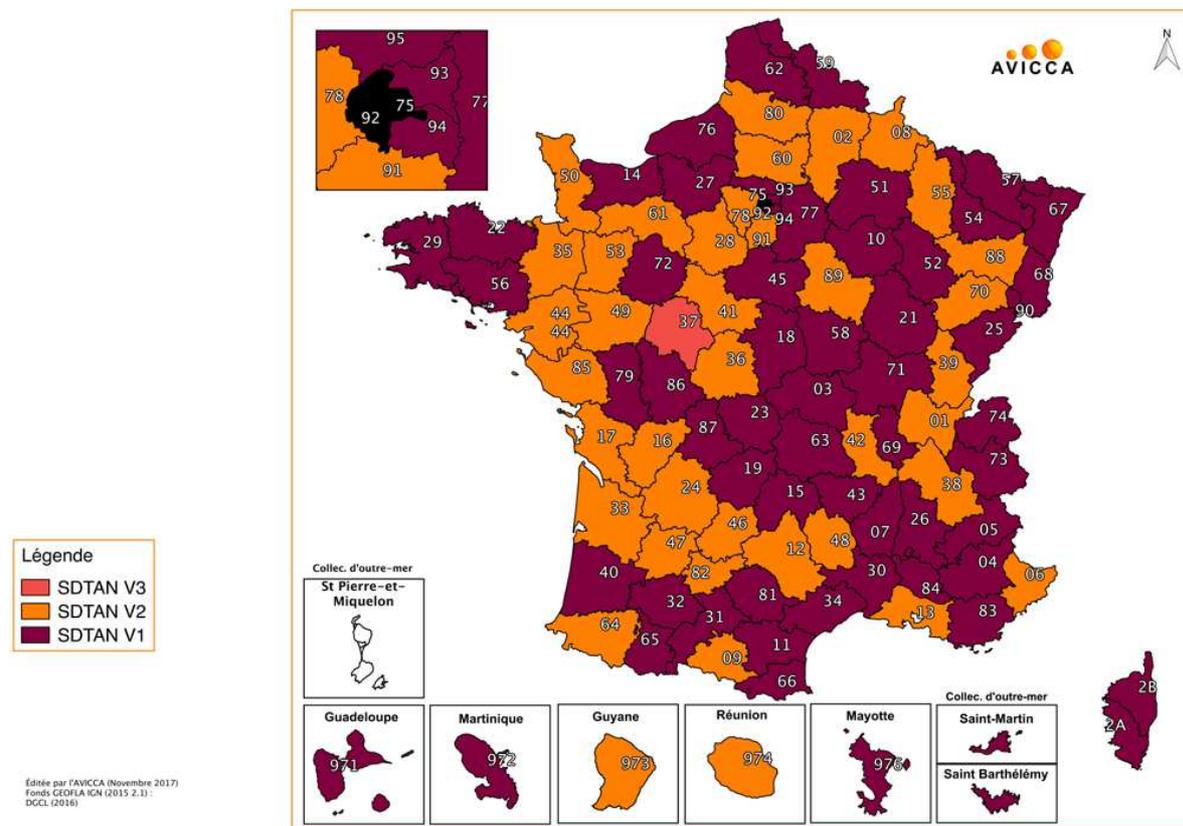


II.2.3. Les réseaux d'initiative publique

Sources provenant de l'AVICCA (Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel), qui regroupe 26 villes, 87 intercommunalités et syndicats de communes, 108 structures départementales et 21 structures régionales, représentant 66 000 000 d'habitants.

Élaboré à l'échelle d'un département ou d'une région, le SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numériques) fixe l'objectif à atteindre en matière de couverture numérique à 10/20 ans, analyse la part prévisible qu'y prendront les opérateurs privés, arrête des orientations sur les actions publiques à mettre en œuvre (priorités, gouvernance, financements...). Il est actualisé régulièrement et concerne l'ensemble des collectivités : communes, intercommunalités, département, région (article L.1425-2 du Code général des collectivités territoriales).

Carte des SDTAN, publiée sur le site de l'AVICCA de novembre 2018



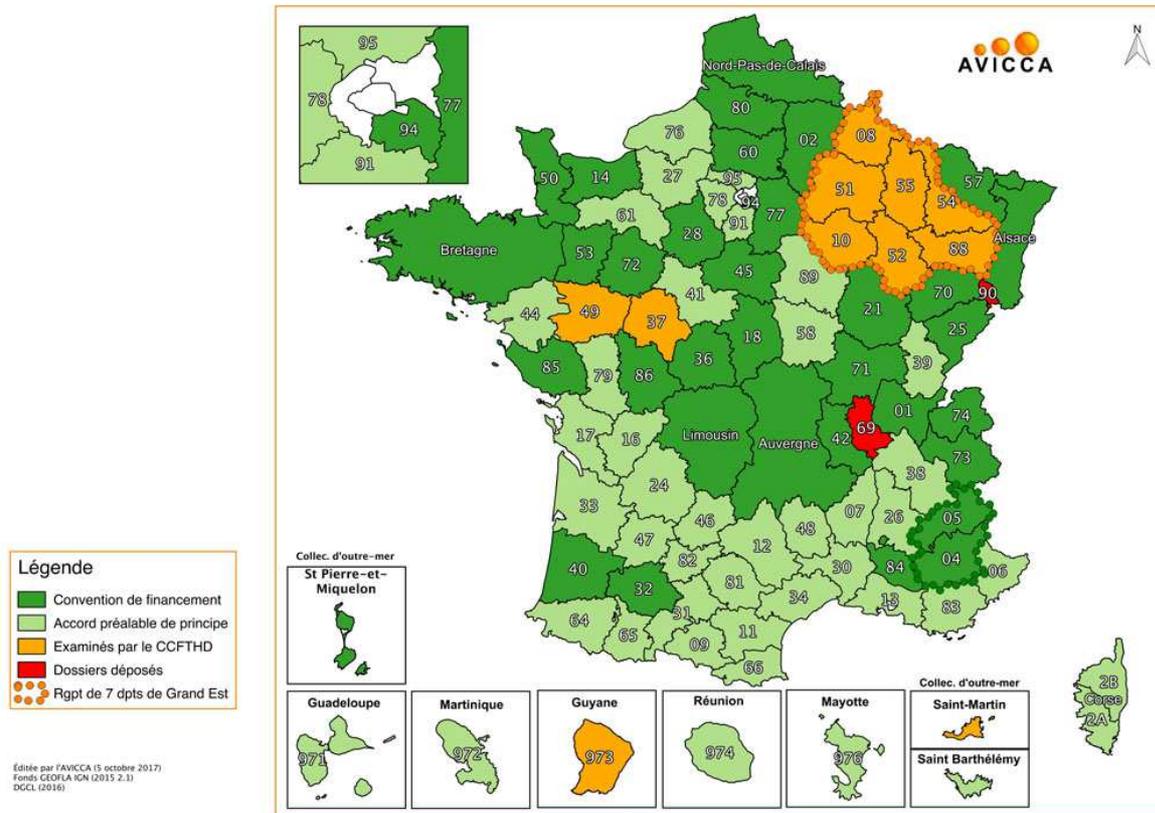
SOURCE : AVICCA

En 2018, 99 % des territoires sont couverts par un schéma directeur approuvé SDTAN. 16 départements sont couverts par des SDTAN régionaux ; 83 SDTAN sont approuvés à l'échelon départemental.

39 SDTAN sont passés en V2 : Départements de l' Ain, Aisne, Alpes-Maritimes, Ardennes, Ariège, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Essonne, Eure-et-Loir, Gironde, Guyane, Haute-Saône, Ile-et-Vilaine, Indre, Isère, Jura, La Réunion, Loir-et-Cher, Loire, Loire-Atlantique, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Meuse, Oise, Orne, Pyrénées-Atlantiques, Somme, Tarn-et-Garonne, Vendée, Vosges, Yonne, Yvelines.

1 SDTAN est passé en V3 : Indre et Loire.

Carte des Projets présentés au FSN, publiée sur le site de l'AVICCA en novembre 2018



Source : AVICCA

La carte ci-dessus permet de découvrir les projets des collectivités soumis au FSN au fur et à mesure de leur publication. A noter que tous les réseaux d'initiative publique ne passent pas par cette procédure, soit parce qu'ils sont antérieurs (Ain, Hauts-de-Seine...), soit parce qu'ils ne répondent pas aux critères (notamment s'ils sont à une échelle plus petite qu'un département). Les montants attribués peuvent différer des montants demandés.

Toutes sortes de projets sont lancés : des projets FTTH complets ; des projets de construction de réseaux de collecte allant sur les principaux sites publics et les entreprises ; des projets de syndicats mixtes ; et des projets globaux de montée en débit.

Dernier constat, certaines procédures sont extrêmement longues car il y a forcément des projets beaucoup plus lourds, qui se sont en plus lancés au moment où toutes les règles n'étaient pas encore connues, il a donc fallu que la collectivité et ceux qui répondaient ajustent leurs réponses.

Certains réseaux sont directement exploités en régie par la collectivité, ou par une société qu'elle pilote (SEM, SPL). D'autres sont confiés à une société privée spécialisée, mais restent sous le contrôle de la collectivité et lui reviennent en fin de contrat (Délégation de service public concessive, affermage, Partenariat Public Privé), ou font l'objet de marchés de services.

II.3. Les politiques commerciales et leurs évolutions

En 2018, INOLIA a continué à commercialiser l'ensemble des offres présentes au catalogue de service.

II.3.1. Offre de Fourreaux

Dans le cadre de la signature de l'avenant 3 visant à la mise à disposition par Bordeaux Métropole d'infrastructures de réseau de type fourreaux, INOLIA commercialise auprès des opérateurs usagers des offres de fourreaux.

Les principaux acteurs sur ce marché sont l'opérateur historique et la société SFR qui utilise les fourreaux posés sur le territoire métropolitain afin de déployer les services de fibre optique pour les Usagers grand public.

INOLIA - Offre Fourreaux Tarifs (Prix HT)			
Les prix sont en € HT		Prix Applicable au 01/02/2016	
Frais d'accès au service			
Offre valable dans ZAC et sur les voiries dont la gestion des infrastructures télécoms a été confiée par la communauté urbaine et, par transitivity, à INOLIA, dans le cadre de sa convention de concession.			
Etude de faisabilité pour toutes commandes de liaison		Délais	
Forfait 1000 euros		10 jours ouvrés	
Visite contradictoire d'infaisabilité(demande de l'opérateur)			
Forfait 150 euros			
Frais de mise en service			
Forfait 700 euros			
Ouverture ticket d'incident non justifié			
Forfait 250 euros			
Redevance pour la mise à disposition en location d'un fourreau			
Minimum de facturation. 100 ml			
Unité	ml/an		
Prix euro HT	0,98		
Redevance pour la mise à disposition en IRU d'un fourreau sur une voirie communautaire			
I.R.U: prix par mètre linéaire			
	INOLIA		
Dégressivité sur base Km	10 ans	15 ans	20 ans
De 0 à 50 km	12,00	15,00	17,00
De 50 km à 100 km	11,00	14,00	16,00
Au-delà de 100 km	10,00	13,00	15,00
Redevance de la maintenance pour un fourreaux			
Prix en €/ml/an			
0,39	Premier fourreau		
0,11	Fourreaux suivants		
Le délai standard de livraison pour la mise à disposition d'un fourreau est de T0+ 4 semaines.			
Délai de livraison			
Le délai standard de livraison pour la mise à disposition d'un fourreau est de T0+ 4 semaines.			
Redevance de capacités fourreaux			
Frais de mise en service		635 euros	
Tarifs euros HT			
unité		prix/ml/an	
1 cm ² x 1 m		0,33	
Le tarif est fonction de la surface occupée utile.Cette surface est obtenue par la formule suivante : $[(\text{diamètre du câble posé} / 2)]^2 \times \pi.$			
Garantie de temps de rétablissement			
GTR : 8 heures si fourreaux disponible			
GTR : 15 heures si Fourreaux non disponibles			

II.3.2. Offre de Fibre Optique Noire

L'offre de fibre optique noire consiste à mettre à disposition d'opérateurs ou de gestionnaires de réseaux Indépendants des liaisons optiques entre deux ou plusieurs points de son réseau. Celles-ci peuvent permettre à un opérateur de raccorder des sites en très haut débit (répartiteur par exemple) ou à un gestionnaire de réseau indépendant de raccorder plusieurs sites de son réseau.

Peu d'acteurs disposant d'infrastructures télécoms de forte capillarité sur le territoire de Bordeaux Métropole se positionnent en tant qu'opérateurs d'opérateurs sur le marché de la fibre noire.

Les infrastructures optiques d'INOLIA permettent de couvrir de nombreuses zones sur lesquelles il n'existait auparavant aucune offre de fibre optique et ceci dans le but d'offrir des possibilités de dégroupage aux fournisseurs d'accès Internet dans le territoire de Bordeaux Métropole et notamment dans les zones moins denses.

Certains opérateurs qui n'ont pas d'infrastructures propres sur Bordeaux Métropole et qui sont orientés vers les entreprises, sont intéressés par les services de fibres noires d'INOLIA pour le raccordement d'entreprises.

De plus l'offre de location de fibres optique d'INOLIA constitue une opportunité majeure pour des acteurs locaux, tels Adista, E-Tera, Heliantis, Aquitaine Valley, Cheops souhaitant se positionner sur les offres très haut débit ou pour les gestionnaires de réseaux indépendants.

INOLIA - Offre FON - Tarifs			
Prix Applicable au 01/02/2016 Les prix sont en € HT			
Frais d'accès au service			
FAS par extrémité pour un site déjà raccordé FON INOLIA		FAS par extrémité pour un site non encore raccordé FON INOLIA	
1500€		4500 €	à moins de 100 mètres d'une chambre de raccordement
		Sur devis	à plus de 100 mètres d'une chambre de raccordement
Les frais d'accès au service comprend le déplacement d'un technicien, le raccordement des fibres dans la BPE et le test du lien. Dans la mesure où les chambres de raccordement seraient à créer, le prix est égal au coût de création de la chambre majoré de 15%.			
Redevance de la liaison pour la mise à disposition d'une paire de fibres optiques noires			
Minimum de facturation : 500 ml			
Dégressivité en fonction du nombre de km sur Location			
	euro / m / an	Borne supérieure	
Nombre de km	Illustration Loc 1 an	en KM	
De 0 à 10 km	1,000	10	
De 3 à 15 km	0,985	15	
De 3 à 20 km	0,970	20	
De 3 à 25 km	0,951	25	
De 3 à 30 km	0,932	30	
De 3 à 35 km	0,904	35	
De 3 à 40 km	0,877	40	
De 3 à 50 km	0,842	50	
De 3 à 60 km	0,808	60	
De 3 à 70 km	0,772	70	
De 3 à 80 km	0,733	80	
Au delà de 100 km	0,689	100	
I.R.U: prix par mètre linéaire			
Dégressivité sur base Km	INOLIA		
	10 ans	15 ans	20 ans
De 0 à 50 km	5,77	7,38	8,46
De 50 km à 100 km	5,19	6,23	7,69
Au-delà de 100 km	4,33	5,19	6,15
Redevance de la maintenance pour une paire de fibres optiques noires (pour les IRU)			
Prix en €/ml/an			
0,11		La redevance de la maintenance couvre la maintenance préventive et corrective.	
Délai de livraison			
Le délai standard de livraison pour la mise à disposition d'une paire de fibres (hors travaux de Génie Civil) est de T0+ 8 semaines.			
Garantie de temps de rétablissement			
GTR : 8 heures si fon disponibles GTR : 15 heures si fon non disponibles			

II.3.2.1. Offre « DSL Grand Public et DSL Entreprise »

▪ DSL Grand Public

INOLIA GAMME ADSL Grand Public - Tarifs			
Prix Applicable au 01/02/2016 Les prix sont en € HT			
Porte de Livraison en Hébergement			
FAS d'interconnexion Ethernet Livraison / Port		Frais mensuels / Port livraison POP INOLIA	Frais mensuels / Port pour une livraison Site distant
Ethernet 10M	1 500	0	550
Ethernet 20M	1 500	0	700
Fast Ethernet	1 500	0	1 100
Giga Ethernet	5 000	0	2 750
Liens d'Accès Distribués aux Opérateurs ou FAI en dégroupage partiel			
Frais d'Accès aux Services / Port DSL		Redevance Mensuelle en € HT / ligne DSL	
ADSL GP Débit max (jusqu'à 8mbps) ou ADSL2+ (jusqu'à 20mbps) (URA <4500)	66	ADSL GP Débit max (jusqu'à 8mbps) ou ADSL2+ (jusqu'à 20mbps) (URA <4500)	12,90
ADSL GP Débit max (jusqu'à 8mbps) ou ADSL2+ (jusqu'à 20mbps) (URA >4500)	66	ADSL GP Débit max (jusqu'à 8mbps) ou ADSL2+ (jusqu'à 20mbps) (URA >4500)	10,06
Liens d'Accès Distribués aux Opérateurs ou FAI en dégroupage total			
Frais d'Accès aux Services / Port DSL		Redevance Mensuelle en € HT / ligne DSL	
ADSL GP Débit max (jusqu'à 8mbps) ou ADSL2+ (jusqu'à 20mbps) (URA <4500)	56	ADSL GP Débit max (jusqu'à 8mbps) ou ADSL2+ (jusqu'à 20mbps) (URA <4500)	18,55
ADSL GP Débit max (jusqu'à 8mbps) ou ADSL2+ (jusqu'à 20mbps) (URA >4500)	56	ADSL GP Débit max (jusqu'à 8mbps) ou ADSL2+ (jusqu'à 20mbps) (URA >4500)	16,81
Options Ponctuelles et autres informations tarifaires			
Option ponctuelle			
Resiliation Dégroupage Partiel	35,0		
Resiliation Dégroupage Total	20,0		
Perte - Notification	0,0		
Accessoires tarifaires			
Signalisation à tort	125,77		
Commande non-conforme	41,0		
Intervention à tort	300,0		
Migration 1 > 1 Dégroupage Partiel	66,0		
Migration 1 > 1 Dégroupage Total	56,0		
Migration partiel vers total	56,0		

■ DSL Entreprise

INOLIA GAMME DSL Entreprise - Tarifs					
Prix Applicable au 01/02/2016 Les prix sont en € HT					
Porte de Livraison en Hébergement					
Débit de la porte de livraison	FAS	Redevance Mensuelle en Hébergement INOLIA	Redevance Mensuelle en site distant		
Ethernet 10M	1 500,00 €	-	550,00 €		
Ethernet 20M	1 500,00 €	-	700,00 €		
Fast Ethernet	1 500,00 €	500,00 €	1 100,00 €		
Giga Ethernet	5 000,00 €	1 500,00 €	2 750,00 €		
Liens d'Accès en ADSL IP en zone du Délégué ou zone de revente					
Gamme	Débit IP garanti	Frais d'accès au service	redevance mensuelle	Option livraison nationale	
DSLE 0,5A	128/512	300,00 €	30,00 €	4,00 €	
DSLE 1A	256/1024	300,00 €	34,00 €	4,00 €	
DSLE 2A	256/1640	300,00 €	39,00 €	3,00 €	
Liens d'Accès en SDSL en technologie IP en zone du Délégué ou zone de revente					
Gamme Monopaire					
Gamme	Débit IP garanti	Frais d'accès au service	redevance mensuelle	Option livraison nationale	
DSLE 0,5S	512	300,00 €	31,00 €	4,00 €	
DSLE 1S	1024	300,00 €	35,00 €	6,00 €	
DSLE 2S	1640	300,00 €	40,00 €	11,00 €	
DSLE 3S bis	2048	300,00 €	53,00 €	8,00 €	
DSLE 4S bis	2276	300,00 €	58,00 €	14,00 €	
DSLE 5S bis	4096	300,00 €	63,00 €	35,00 €	
Gamme bi-paire					
Gamme	Débit IP garanti	Frais d'accès au service	redevance mensuelle	Option livraison nationale	
DSLE 0,5S	512	315,00 €	45,00 €	3,00 €	
DSLE 1S	1024	315,00 €	49,00 €	3,00 €	
DSLE 2S	1640	315,00 €	59,00 €	13,00 €	
DSLE 4S	3604	315,00 €	77,00 €	15,00 €	
DSLE 5S bis	4069	315,00 €	93,00 €	20,00 €	
DSLE 6S bis	4608	315,00 €	103,00 €	22,00 €	
DSLE 8S bis	8192	315,00 €	107,00 €	37,00 €	
DSLE 10S bis	8192	315,00 €	136,00 €	63,00 €	
Gamme quadri-paire					
Gamme	Débit IP Garanti	Frais d'accès au service	Redevance mensuelle	Option livraison nationale	
DSLE 1S	512	380,00 €	84,00 €	15,00 €	
DSLE 2S	1024	380,00 €	94,00 €	28,00 €	
DSLE 4S	3604	380,00 €	112,00 €	40,00 €	
DSLE 8S bis	4608	380,00 €	143,00 €	58,00 €	
DSLE 12S bis	8192	380,00 €	184,00 €	75,00 €	
DSLE 16S bis	8192	380,00 €	213,00 €	84,00 €	
Options Récurrentes					
Option	frais de mise en oeuvre	redevance mensuelle			
GTR 4H HNO accès monopaire	-	17 €/accès			
GTR 4H HNO accès bipaire	-	23 €/accès			
Options Ponctuelles et autres informations tarifaires					
Option ponctuelle		Prestation de desserte interne			
Changement de débit	200,00 €	de 0 à 3 mètres	Gratuit		
changement de site	sur devis	de 3 à 60 mètres	300,00 €		
		au-delà de 60 mètres	sur devis		
Accessoires tarifaires					
signalisation intervention à tort	130,00 €				
commande non conforme	50,00 €				
Intervention à tort	300,00 €				
Résiliation	300,00 €				

II.3.3. Offre d'hébergement

L'offre d'hébergement d'INOLIA consiste à la mise à disposition d'un espace technique dans un environnement télécom (énergie, climatisation...) en lien avec les acteurs du marché présents sur le site permettant à un opérateur de produire des services télécoms (accès internet à destination des entreprises ou des particuliers, hébergement de sites internet...). Cette offre s'adresse aux opérateurs nationaux ou locaux.

INOLIA apporte une offre concurrente sur Bordeaux et se positionne comme le seul acteur offrant des services d'hébergement télécoms sur la commune de Pessac.

INOLIA GAMME SERVICES HEBERGEMENT - Tarifs			
Prix Applicable au 01/02/2016 Les prix sont en € HT			
Ces offres sont soumises à une étude de faisabilité			
Offre de Cage dans shelter			
L'offre d'Hébergement Cage dans un des locaux techniques du concessionnaire est une offre qui s'entend pour de la surface d'hébergement brute avec possibilité de mettre en place des ateliers énergie dans le local Les prix s'entendent pour une surface minimum de 10 m ²			
Frais d'Accès au service	5 000 €	par cage	
Loyer Mensuel			
Durée du contrat	Coût mensuel de l'emplacement		
1 an renouvelable	75	€/mois/m ²	énergie non incluse
Délai de livraison			
T0 + 4 semaines sous réserve de faisabilité			
Offre d'hébergement dans shelter par INOLIA			
L'offre d'Hébergement dans un des locaux techniques d'accueil du concessionnaire est une offre qui s'entend pour un emplacement (baie). Cet emplacement correspond, en offre standard, à une dalle 600 x 600 x 900 selon le plan d'occupation (en mm). Les prix s'entendent pour un emplacement avec ou sans fourniture d'énergie en 48V ou 220 VAC			
Frais d'Accès au service	550 €	par emplacement	
Loyer Mensuel			
Durée du contrat	Coût mensuel de l'emplacement		
1 an renouvelable	620	€/mois/baie	énergie incluse
1 an renouvelable	450	€/mois/baie	sans énergie
Délai de livraison			
T0 + 4 semaines sous réserve de faisabilité			
Offre d'hébergement PM dans locaux sans possibilité d'énergie ni climatisation			
L'offre d'Hébergement PM dans un des locaux techniques du concessionnaire est une offre qui s'entend pour de la surface d'hébergement brute sans possibilité d'installation d'ateliers énergie ou de climatisation L'offre permet de souscrire l'intégralité de la surface du local ou bien des emplacements 600*300 dans un local mutualisé			
Espace dédié dans salle mutualisée			
Frais d'Accès au service	2 000 €	par emplacement	
Abonnement annuel	800 €	par emplacement	
Mise à disposition d'un local			
Frais d'Accès au service	2 000 €		
Abonnement annuel jusqu'à 5 m ²	1 500 €	par local	
Abonnement annuel de 5m ² à 10m ²	2 500 €	par local	
Liste des locaux disponibles mise à jour tous les 6 mois			
Liaison Inter-Batiment (LIB) en Espace d'hébergement			
Description des Prestations et Conditions Associées			
L'offre de Liaison Inter-Batiment est indispensable à la livraison des services aux Utilisateurs. Ces liaisons Inter-Bâtiment se composent de deux demi-segments, respectivement terminés en Tableau de Distribution Optique (ODF) ou Cuivre (CDF). Les prix sont en € HT et valables pour une location annuelle et s'entendent pour un demi-segment LIB, raccordement, testing inclus.			
Frais d'Accès au Service 1/2 Segment LIB Cuivre	2 500 €	par LIB	LIB Monomode ou Multimode
Frais d'Accès au Service 1/2 Segment LIB Optique	3 000 €	par LIB	LIB Cuivre Cat 5
Loyer Mensuel			
Durée du contrat	Coût mensuel de l'emplacement		
1 an renouvelable	20	€/mois/LIB	
Délai de livraison			
T0 + 2 semaines sous réserve de disponibilité sur ports ODF ou CDF.			
Localisation des shelters			
Bordeaux POP INOLIA (rue Gabriel Peri)	30 M ²		
Pessac POP INOLIA (Rue Gutenberg)	15 M ²		
Bruges POP INOLIA (Rue Claudeville)	30 M ²		
Bègles POP INOLIA (rue des terres Neuves)	20 M ²		
Taillan Medoc POP INOLIA (rue de la maison de jeunes)	15 M ²		
Localisation des PM			
Bordeaux PM Quai de la Souys			
Bruges PM ZAC Tasta			
Bordeaux PM ZAC Ravezie			
Bègles PM ZAC Mairie			
Mérignac PM ZAC MERIGNAC Centre			

II.3.4. Offre de bande passante Ethernet « Lan to Lan »

Cette offre est très importante pour l'émergence du très haut débit pour les entreprises. En effet, elle est, après le DSL, la seule solution pour la fourniture de services haut débit garantis au-delà de 8 Mbit/s mais elle peut aussi être utilisable pour des débits inférieurs dans des zones où le DSL n'est pas présent. Elle repose sur la présence de fibre optique dans les zones à fort trafic comme les zones d'activités et a pour objectif de valoriser l'actif fibre d'INOLIA notamment dans les zones d'activités.

Ce marché semble de plus en plus dynamique grâce à plusieurs moteurs :

- A court terme par l'augmentation intrinsèque des débits demandés par les entreprises du fait de l'arrivée de nouveaux services tels que la visio-conférence ou le cloud computing. En complément, les offres de services sur fibre optique compétitives deviennent de plus en plus un argument certain de compétitivité économique et territoriale, c'est pourquoi on note une multiplication et une diversification de ces offres.
- A moyen terme (2/3 ans), on peut s'attendre selon les analystes au décollage du FTTx (« Fiber To The Building ou Home ou Curb ») qui se traduira par le raccordement d'un nombre significatif de foyers mais aussi par la nécessité d'adapter les offres du fait d'une concurrence nouvelle. Néanmoins les offres de Lan to Lan ne devraient pas subir dans un futur proche la concurrence des offres FTTH car les architectures sont totalement différentes puisque dans le cadre d'offre LAN to LAN on utilise une paire de fibres dédiées de bout en bout pour chaque utilisateur final contrairement aux offres FTTH.

Par sa capacité à offrir des débits de l'ordre de 10 Mbit/s à 1 Gbit/s, elle répond totalement à l'ensemble des besoins des entreprises dans le temps. Par le positionnement et l'agressivité de son prix, elle se veut le principal catalyseur de changement dans l'organisation des entreprises autour des réseaux de données et d'Internet.

Sur ce marché la seule offre opérateur réellement concurrente à ce jour sur les débits supérieurs à 2 Mbit/s est l'offre CE2O de l'opérateur historique qui porte lui aussi ce type de service sur médium de type fibre optique.

En 2018, INOLIA a proposé à son Déléguant la mise en œuvre d'un nouveau catalogue tarifaire avec en particulier la baisse du récurrent des tarifs de l'offre Lan to Lan. Cette offre sera applicable au 1^{er} mai 2018.

Différentiel des tarifs

Tarification du site distant (feuille)					
Débit de la feuille	Interface de livraison	Frais d'accès au Service*	Redevance Mensuelle POP (Tronc & feuille raccordés au même POP)	option Livraison Nationale**	différentiel tarifs 2015
Feuille 2 Mbits/s	Ethernet 10/100	500 €	195 €	50 €	0%
Feuille 4 Mbits/s	Ethernet 10/100	500 €	250 €	80 €	-14%
Feuille 6 Mbits/s	Ethernet 10/100	500 €	280 €	90 €	-14%
Feuille 10 Mbits/s	Ethernet 10/100	500 €	298 €	100 €	-19%
Feuille 20 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	340 €	160 €	-17%
Feuille 30 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	340 €	190 €	-34%
Feuille 40 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	340 €	220 €	-40%
Feuille 50 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	340 €	250 €	-45%
Feuille 60 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	360 €	280 €	-42%
Feuille 80 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	360 €	310 €	-42%
Feuille 100 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	400 €	350 €	-37%
Feuille 200 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	630 €	550 €	-13%
Feuille 300 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	630 €	800 €	-21%
Feuille 400 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	630 €	900 €	-28%
Feuille 500 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	630 €	1 000 €	-3%
Feuille 600 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	700 €	1 050 €	-3%
Feuille 700 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	700 €	1 100 €	-3%
Feuille 800 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	700 €	1 140 €	-3%
Feuille 900 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	700 €	1 170 €	-0%
Feuille 1 Gbits/s	Ethernet 1000	500 €	800 €	1 200 €	-34%

*Pour tout engagement ferme de 3 ans, les Frais d'accès au Service des feuilles LAN to LAN sont offerts

INOLIA - Offre LAN to LAN - Tarifs

Prix Applicable au 01/05/2018

Frais d'accès au service et redevance en fonction du débit

L'offre LAN to LAN est une offre globale de bande passante ethernet permettant d'établir des liaisons (1 VLAN par site) entre un site central (Tronc) et un ou plusieurs sites distants (feuille), soit sous forme unitaire soit en bundle de plusieurs liens (offre OpenLAN). Toutes les topologies de réseau sont possibles sous réserve de faisabilité technique par le concessionnaire.

Les prix sont en € HT et valables pour une location avec engagement de 1 an minimum.

Tarification du Site Central (Tronc)

Débit de l'offre	Interface de livraison	Frais d'accès au Service*	Redevance Mensuelle
Tronc collocalisé ¹	Ethernet 10/100/1000	1 500 €	0 €
Tronc distant 10 Mbits/s	Ethernet 10/100	1 500 €	550 €
Tronc distant 100 Mbits/s	Ethernet 10/100	1 500 €	1 100 €
Tronc distant 1 Gbits/s	Ethernet 1000	1 500 €	2 750 €

¹ le débit du tronc collocalisé sera déterminé par le délégataire en fonction de la somme cumulé des débits des feuilles souscrites

Tarification du site distant (feuille)

Débit de la feuille	Interface de livraison	Frais d'accès au Service*	Redevance Mensuelle POP (Tronc & feuille raccordés au même POP)	option Livraison Nationale**
Feuille 2 Mbits/s	Ethernet 10/100	500 €	195 €	50 €
Feuille 4 Mbits/s	Ethernet 10/100	500 €	250 €	80 €
Feuille 6 Mbits/s	Ethernet 10/100	500 €	280 €	90 €
Feuille 10 Mbits/s	Ethernet 10/100	500 €	298 €	100 €
Feuille 20 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	340 €	160 €
Feuille 30 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	340 €	190 €
Feuille 40 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	340 €	220 €
Feuille 50 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	340 €	250 €
Feuille 60 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	360 €	280 €
Feuille 80 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	360 €	310 €
Feuille 100 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	400 €	350 €
Feuille 200 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	630 €	550 €
Feuille 300 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	630 €	800 €
Feuille 400 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	630 €	900 €
Feuille 500 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	630 €	1 000 €
Feuille 600 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	700 €	1 050 €
Feuille 700 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	700 €	1 100 €
Feuille 800 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	700 €	1 140 €
Feuille 900 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	700 €	1 170 €
Feuille 1 Gbits/s	Ethernet 1000	500 €	800 €	1 200 €

* tout débit supérieur à 100 Mbps ou toute livraison nationale doit faire l'objet d'une étude préalable de faisabilité, pouvant générer des coûts d'adaptation spéci

Offre Bundle

Offre OpenLAN	Nb de liens	Débit total *	Frais accès au service	Redevance Mensuel
OpenLAN 100M	max 5 feuilles de 2 à 10 Mbps	100 Mb/s partagé	3 000 €	2 000 €
OpenLAN 200M	max 10 feuilles de 2 à 100 Mbps	200 Mb/s partagé	5 000 €	3 500 €
OpenLAN 500M	max 20 feuilles de 2 à 100 Mbps	500 Mb/s partagé	7 000 €	5 000 €
OpenLAN 1G	max 40 feuilles de 2 à 100 Mbps	1 Gb/s partagé	10 000 €	8 000 €

** la somme des débits de toutes les liens doit être inférieur au débit total souscrit

Raccordement Extrémité Distante en fibre optique

Site déjà raccordé avec équipement existant	0 €
Site déjà raccordé sans équipement	1 000 €
Frais de raccordement au réseau DSP sur Zone de Raccordement Forfaitaire (ZAC / Zone Verte)	3 000 €
Frais de raccordement au réseau DSP pour site hors Zone de Raccordement forfaitaire	sur étude et devis

Options et Divers

Options	FAS	Redevance mensuelle
GTR étendue "GTR +" (24h/24 7j/7) (par site)	0 €	60 €
QinQ (par feuille) *	150 €	
VLAN supplémentaire (par feuille) *	150 €	10 €
Livraison sur port optique (Par Feuille)	500 €	-
Accès aux MIB (par équipement)	sur devis	-
Insertion nouveau site (service OpenLan hors	150 €	-
Divers	FAS	Redevance mensuelle
Modification du débit du service **	150 €	-
Changement de gamme OpenLan	Delta des FAS	
suppression d'un site dans un OpenLan	500 €	
Intervention à tort	500 €	
autres demandes (à préciser)	sur devis	sur devis

* FAS offerts dans le cas d'une souscription lors de la commande initiale.

** dans la limite de la capacité de l'équipement CPE

Délai de livraison prévisionnel	Nb de liens
T0 + 14 semaines pour un site non raccordé en FON au réseau DSP	max 5 feuilles de 2 à 10 Mbps
Qualité de service	max 10 feuilles de 2 à 100 Mbps
Taux de disponibilité sur cct non protégé de Site à POP : 99,85%	max 20 feuilles de 2 à 100 Mbps
GTR : 4 heures en Heures Ouvrées / Jours Ouvrés	max 40 feuilles de 2 à 100 Mbps

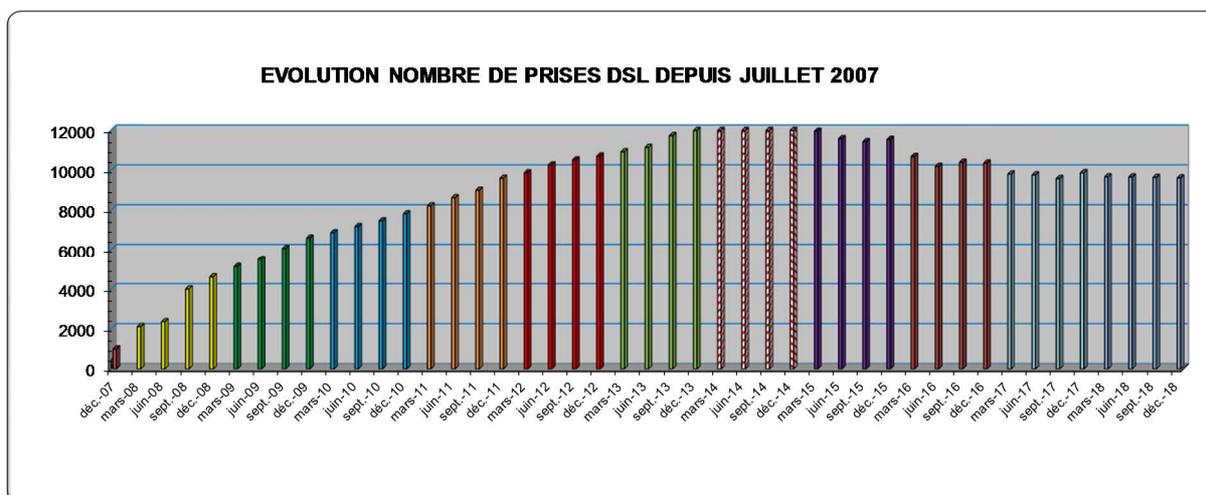
II.4. Evolution de l'activité

Le DSL :

En 2018, le parc de clients DSL dégroupés par INOLIA est stable.

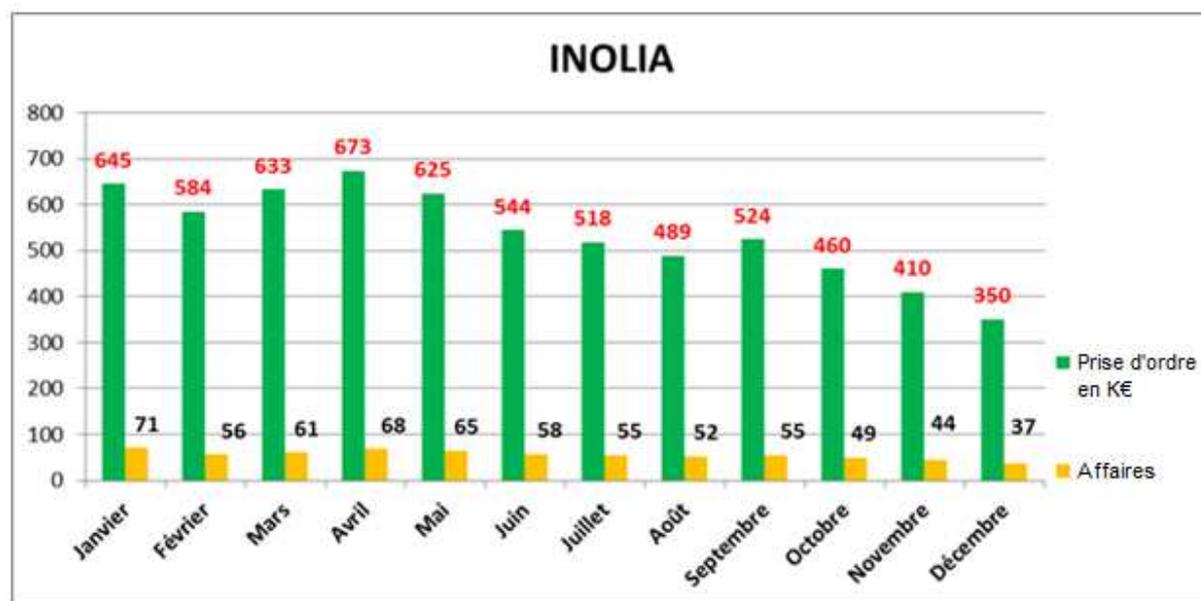
Au 31 décembre 2018 sur les 28 centraux ouverts à la commercialisation, INOLIA comptait 9 564 liens activés sur le réseau. Soit une perte de 3% sur l'année.

Le taux de pénétration global est de 14,16 % sur les 67 523 lignes adressables.



Le portefeuille clients en K€ :

Les affaires inscrites dans le portefeuille clients sont qualifiées et devraient aboutir dans les six mois à venir à la signature d'un contrat.

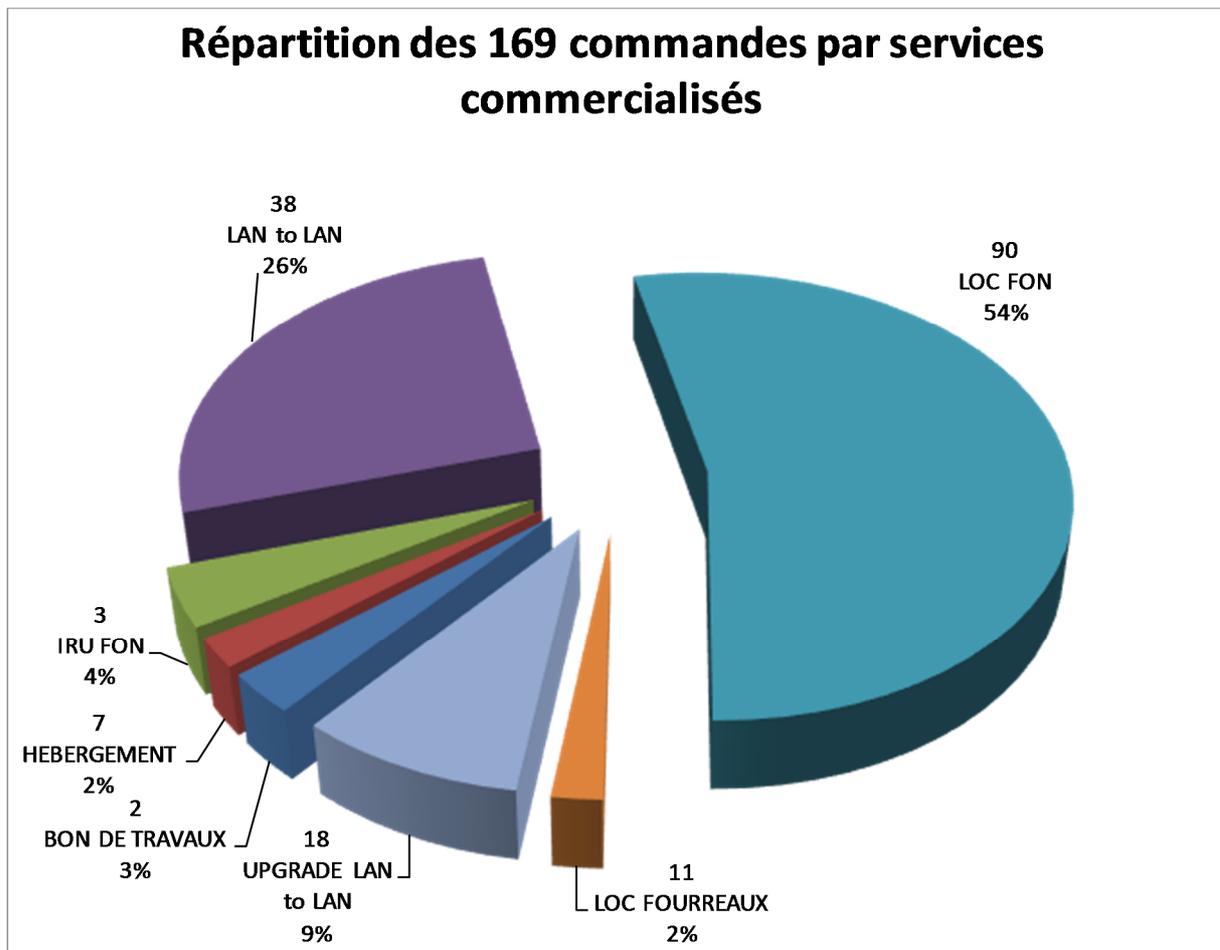


L'activité commerciale :

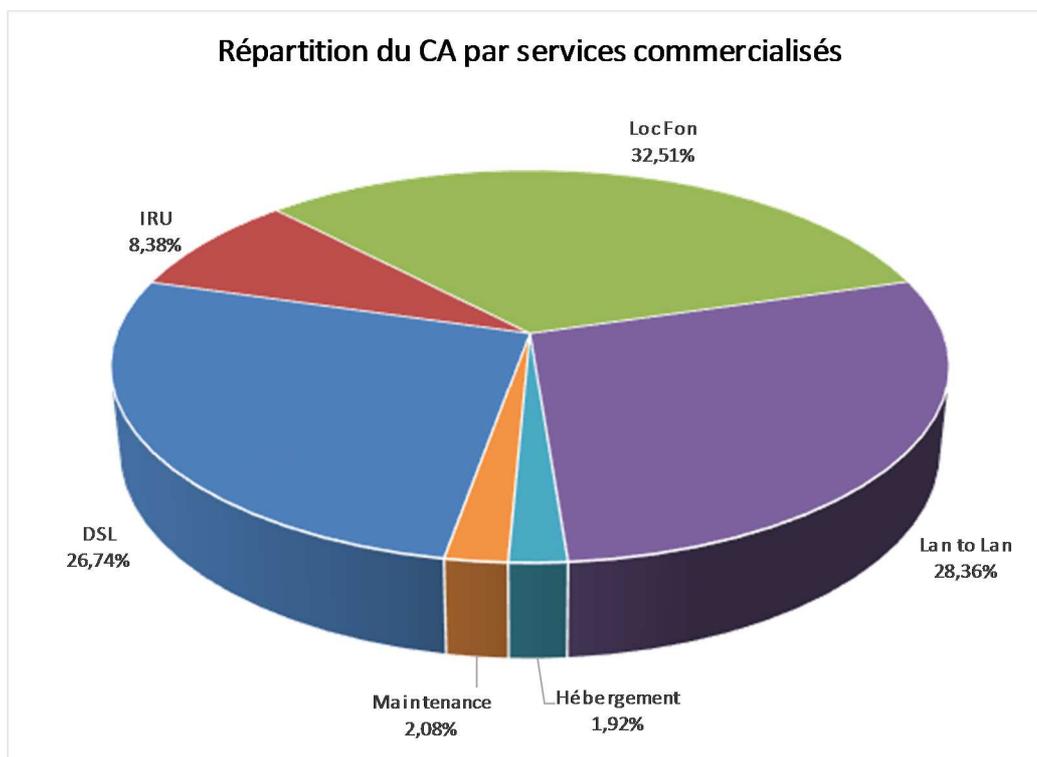
En 2018, Inolia a contractualisé avec 3 nouveaux opérateurs : FULLSAVE, AXIANS et CELESTE.

INOLIA a enregistré la signature de 151 nouveaux contrats auxquels viennent s'ajouter 18 clients existants qui ont demandé une augmentation de débit de leur contrat.

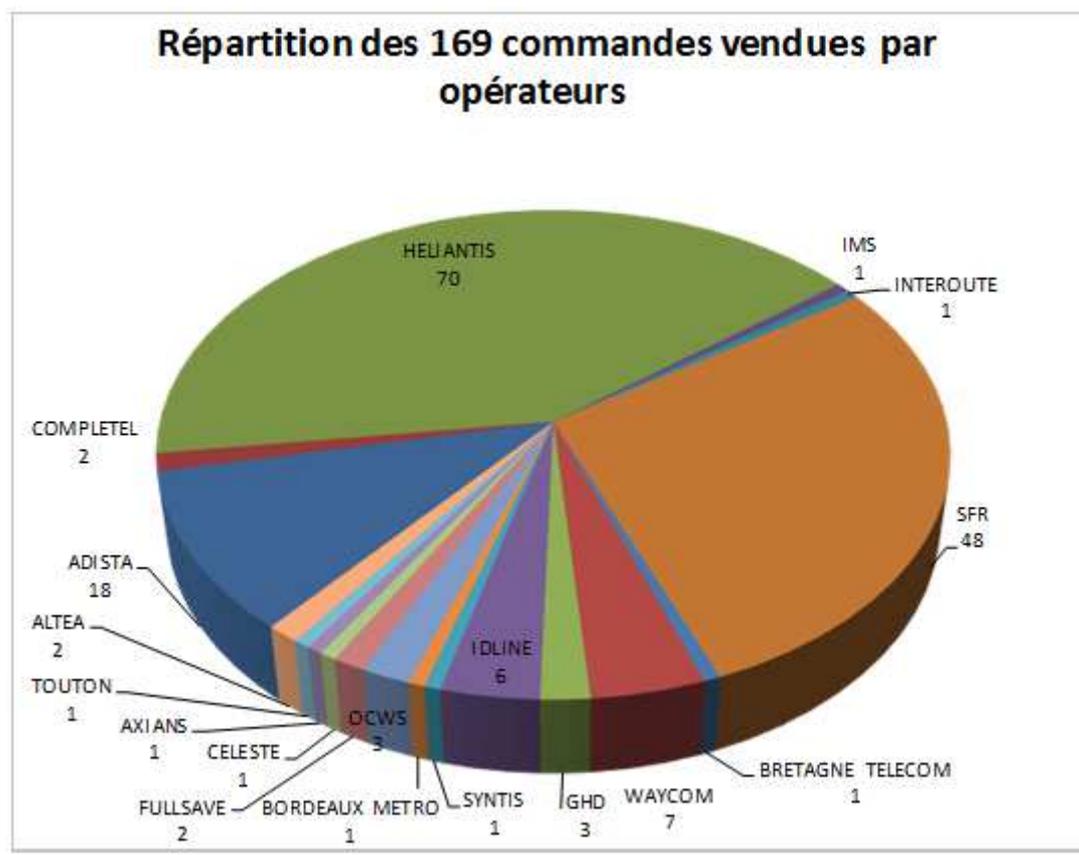
Exemples de contrats signés : marché de la Région Nouvelle Aquitaine, Bordeaux Métropole, Parcub (4 sites), Salle Aréna Bordeaux Métropole, Data Center Bordeaux Métropole



L'année 2018 s'est soldée par un chiffre d'affaires de 8,488 millions d'euros.



La ventilation des contrats opérateurs enregistrés en 2018 se présente de la manière suivante :



II.5. Liste des demandes des usagers et des collectivités

INOLIA respecte pleinement les engagements du service public. Son catalogue tarifaire non discriminant (un prix identique pour tous) lui permet de vendre des services aux grands opérateurs nationaux mais aussi à des opérateurs ou SSII locaux.

INOLIA a contractualisé avec 33 opérateurs (et SSII) afin de satisfaire leurs besoins d'infrastructure ou de raccordement en fibre optique de leurs clients.

Courant 2018, les opérateurs FULLSAVE, CELESTE et AXIANS sont devenus clients du réseau INOLIA.

Les contrats signés en 2018

OPERATEURS	SERVICE	Nombre de clients
ADISTA	HEBERGEMENT	2
	LAN to LAN	7
	LOC FON	6
	UPGRADE LAN to LAN	3
Total ADISTA		18
ALTEA	BON DE TRAVAUX	2
Total ALTEA		2
AXIANS	LOC FON	1
Total AXIANS		1
BORDEAUX METROPOLE	LOC FON	1
Total BORDEAUX METROPOLE		1
BRETAGNE TELECOM	LAN to LAN	1
Total BRETAGNE TELECOM		1
CELESTE	LOC FON	1
Total CELESTE		1
COMPLETEL	LAN to LAN	2
Total COMPLETEL		2
FULLSAVE	HEBERGEMENT	1
	LOC FON	1
Total FULLSAVE		2
GHD	HEBERGEMENT	1
	IRU FON	1
	LOC FON	1
Total GHD		3
HELIANTIS	HEBERGEMENT	1
	LOC FON	68
	LOC FOURREAUX	1
Total HELIANTIS		70
IDLINE	LAN to LAN	5
	LOC FON	1
Total IDLINE		6
IMS	HEBERGEMENT	1
Total IMS		1
INTERROUTE	LOC FON	1
Total INTERROUTE		1
OCWS	LAN to LAN	1
	LOC FON	2
Total OCWS		3
SFR	LAN to LAN	18
	LOC FON	5
	LOC FOURREAUX	10
	UPGRADE LAN to LAN	15
Total SFR		48
SYNTIS	LOC FON	1
Total SYNTIS		1
TOUTON	HEBERGEMENT	1
Total TOUTON		1
WAYCOM	IRU FON	2
	LAN to LAN	4
	LOC FON	1
Total WAYCOM		7
TOTAL CONTRATS 2018		169

Pour information, les commandes passées en novembre et décembre sont comptabilisées en 2018 mais seront déployées en 2019.

Les contrats résiliés en 2018 :

Les Résiliations

Raison sociale	Opérateur
CYBERTECH	SFR
NORMACTION	SFR
PHOTONIS MERIGNAC	SFR
S3G PESSAC	SFR
EDEVICE	SFR
SIBLU	SFR
REGAZ BORDEAUX	SFR
GIRONDINE INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX LORMONT	SFR
CR AQUITAINE	ADISTA
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE PESSAC	SFR
THALES MERIGNAC	SFR/BT
FONGECIF	ADISTA
NEW REPUBLIC	WAYCOM
DIGITAL HOME CONCEPT	ADISTA
SOLUTECH DEVELOPPEMENT CENON	SFR
XYZ BORDEAUX	SFR
H A LOCATION	SFR
MUTUELLE OCIANE BEGLES	SFR
MEZZO MERIGNAC	SFR
IMAGINE EDITIONS	SFR
MUTUELLE OCIANE BORDEAUX	SFR
PICOTY SA AMBARES ET LAGRAVE	SFR
DPS FRANCE CENON	SFR
SPIE COMM	SFR
GROUPE HDV INVESTISSEMENT	SFR
SCOP CANA-ELEC SA ARTIGUES	SFR
GROUPE PAROT BRUGES	SFR
CENTRE OFFICE CENON	SFR
CAAGIS CENON	SFR
APPLIED TECHNOLOGIES INTERNET	SFR
AIRCALO	SFR
MANUFACTURE PAPIERS PHOTOGRAPHIQUES	SFR
THETIS	BRETAGNE TELECOM
SQLI	ADISTA
MAISON SANTE PROTESTANTE TALENCE	ADISTA
DIGITAL HOME CONCEPT	ADISTA
Rhinov	IDLINE

II.6. Liste des usagers clients

Les principaux usagers du réseau INOLIA sont les suivants :

- Fournisseurs d'accès Internet pour les particuliers

L'architecture optique, ainsi que les réseaux DSL actifs déployés par Inolia permettent à nos opérateurs de proposer des services DSL aux particuliers.

- Fournisseurs d'accès Internet pour les entreprises

Les Fournisseurs d'Accès Internet pour les entreprises trouvent un avantage considérable dans la capillarité du réseau INOLIA. Cet atout permet à l'ensemble de ces acteurs de réaliser le raccordement direct d'entreprises en fibre optique.

Liste des 33 usagers clients d'INOLIA.

OPERATEURS TELECOM	SSII
ADISTA/RMI	AQUITEM
BOUYGUES	CHEOPS
BRETAGNE TELECOM	CIS VALLEY
COGENT	INNOVALIS
RESOLUTIO	IMS
COVAGE	SYNTIS
E-TERA	
ORANGE FT	
FREE	
GIRONDE HD	
HELIANTIS	
INTERROUTE	
ID LINE groupe NOVENCI	
INTERDATA	
JAGUAR NETWORK	
MACS THD	
NTXO	
OBIANE	
SFR Groupe	
SOGEA NETWORKS	
VERIZON	
WAYCOM	
WIFIRST	
ZAYO ex NEO TELECOM	
CELESTE	
AXIANS	
FULLSAVE	

II.7. Enquête de satisfaction des usagers

Etant donné qu'INOLIA adresse le marché de gros des services de télécommunications, le nombre d'usagers de services est limité et la proximité avec ces usagers permet une évaluation permanente de l'adéquation et de la qualité des services perçus par ceux-ci.

Le bon niveau de satisfaction des Usagers est mesurable par le renouvellement ou l'upgrade des contrats existants (18 en 2018) et la souscription de nouvelles commandes au cours de l'année 2018.

Citons toutefois quelques valeurs concernant la livraison des services souscrits par les Usagers d'INOLIA :

- Sur l'ensemble des FON livrées le délai moyen de livraison est de 18,58 semaines
- Le délai moyen de livraison d'un service de bande passante Ethernet type « Lan to Lan » est de 20,60 semaines
- Le délai moyen de livraison d'un port DSL est de 2 semaines

II.8. Politique tarifaire et son évolution pour 2019

Inolia proposera à Bordeaux Métropole dans le courant de l'année, la mise en œuvre d'un nouveau catalogue tarifaire concernant la location de fourreau et notamment sur une tarification de cartographie d'accès à nos fourreaux.

II.9. Perspectives Commerciales sur l'exercice à venir

Les opérateurs :

La société continuera son programme de desserte de zones éloignées du réseau en partenariat avec Bordeaux Métropole afin d'augmenter le potentiel commercial.

INOLIA et l'activité commerciale entreprise :

Il est envisagé l'adduction de 140 sites sur 2019 (119 en Hors groupe et 21 avec SFR).

Projets significatifs pour 2019 :

Dans le cadre du Marché FON Bordeaux Métropole repris par l'opérateur Heliantis en 2018, des projets de vidéoprotection sur des communes de la métropole bordelaise sont prévus : cela représenterait environ 50 nouveaux liens FON .

Signature avec Waycom de 60 liens FON en IRU de 10 ans pour le déploiement du lot 1 du CD33.

Projet de 20 LAN 2 LAN pour le CD33 dans le cadre de la relance du marché éclairé du CD33, marché résilié en début d'année 2019 chez l'opérateur SFR.

La recette de 46 liens Fibre en cours de déploiement et signés dernier trimestre 2018.

Les liens DSL :

Le volume de liens DSL à fin 2019 devrait rester stable et se situer à 9500 clients raccordés au réseau.

III. Volet technique

III.1. Description des moyens techniques et humains mis en œuvre

III.1.1. Organisation de la société INOLIA

Créée le 25 Juillet 2006, la société INOLIA SA s'est substituée à LD Collectivités le 23 Septembre 2006 dans ses droits et obligations nés au titre de la délégation de service public octroyés par Bordeaux Métropole, pour la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'une infrastructure de télécommunication à haut débit.

La société INOLIA SA a un capital initial de 37 000 Euros. Le 8 mars 2007, par décision du Conseil d'Administration, le capital de la société INOLIA SA a été porté à 5 500 000 € par création et émission de cinq millions quatre cent soixante-trois mille (5.463.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de

un euro chacune. La totalité de ces actions a été souscrite par la société LD Collectivités qui détenait à cette date 99,32% du capital.

Le 18 décembre 2007, le Conseil d'Administration acceptait l'entrée au capital d'INOLIA SA du partenaire institutionnel la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de 40 %.

Le capital d'INOLIA SA était détenu fin 2010 comme suit

- 59,99% : SFR Collectivités
- 40% : Caisse des Dépôts et Consignations
- 0,01% : 6 minoritaires

Pour rappel INOLIA avait obtenu le 25 Septembre 2006 de la part de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) un récépissé de déclaration référencé 06/2588 lui permettant de fournir des réseaux de communications électroniques ouverts au public et de fournir des services des réseaux de communications électroniques autres que des services téléphoniques conformément aux dispositions de l'article L33-1 du Code des Postes et Télécommunications et avait signé avec France Télécom Orange en Octobre 2006 la Convention d'Accès à la Boucle Locale de France Télécom permettant la commande des salles de dégroupage.

Durant les trois premières années du contrat de délégation de service public, INOLIA a consacré l'essentiel de ses actions au déploiement de son réseau structurant.

Au début de l'année 2009, le déploiement initial étant terminé, INOLIA s'est alors concentré sur le raccordement des clients ainsi que sur le renseignement des différentes bases de données nécessaires à l'analyse par le délégant.

Le 6 juin 2012, la SA INOLIA est devenue SAS INOLIA. Les nouveaux statuts d'INOLIA, préalablement validés par le délégant, ont été modifiés et acceptés par les actionnaires.

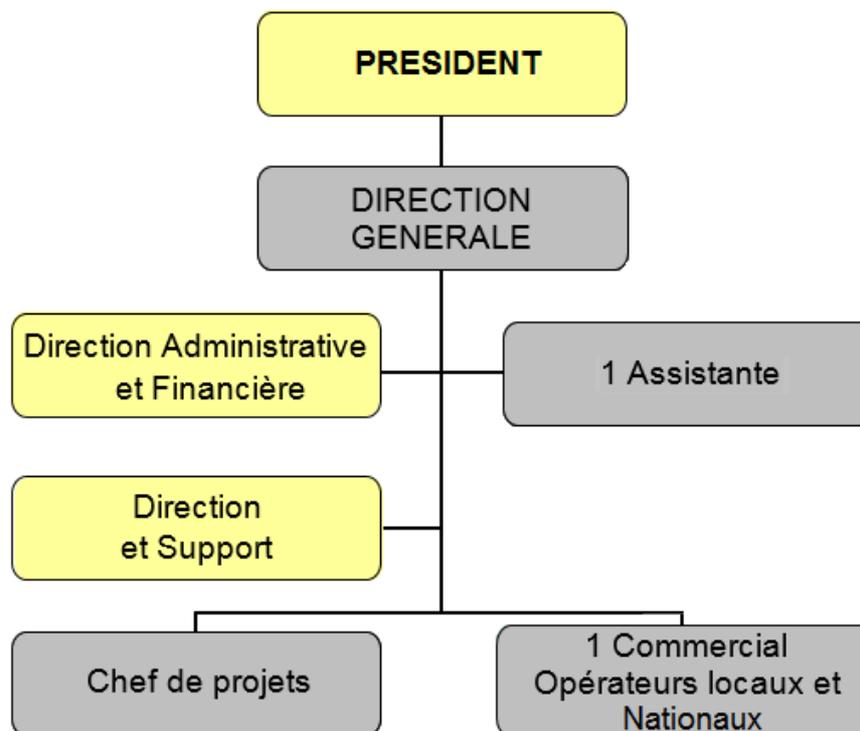
Le capital de la société reste inchangé.

En ce qui concerne le déploiement, l'organisation mise en place par INOLIA est toujours structurée pour déléguer la maîtrise d'œuvre à des entreprises autour de 3 grands axes :

- Etude des raccordements par la production de dossiers sites
- Génie civil
- Dégroupage

Par ailleurs INOLIA se charge d'assister Bordeaux Métropole dans la définition des nouveaux projets de déploiement d'infrastructure de type fourreau qu'elle installe à l'occasion de travaux structurants sur le domaine public routier de sa compétence.

La structure fonctionnelle directe de la société INOLIA en 2018 est synthétiquement la suivante :



Les fonctions « grises » traduisent les fonctions d'INOLIA, présentes localement. Ces fonctions sont utilisées par la société ad hoc dans le cadre de son activité. Elles permettent à celle-ci de se déployer efficacement sur un marché local en parfaite connaissance et maîtrise des caractéristiques géographiques et commerciales de celui-ci. Ces fonctions sont aussi mutualisées dans le cadre de la gestion de 4 délégations de services Public d'Infrastructure de télécommunication à haut débit dans le Sud-Ouest.

Les fonctions « jaunes » sont généralement localisées en centrale chez SFR collectivités ou au siège de l'actionnaire du délégataire. Ces fonctions sont généralement mutualisées pour assurer des missions spécifiques ou génériques et ce dans une optique de capitalisation des compétences et de rationalisation des coûts pour la société ad hoc.

Au total, et sur un bilan fin 2018 du nombre d'employés travaillant sur le projet de déploiement du Réseau Haut Débit communautaire, il apparaît que :

- 7 collaborateurs locaux mobilisés et mutualisés travaillent pour la société ad hoc :

Fonction	quote-part ETP
'-> A Morales : Directeur Opérations France Ouest	5%
'-> M MaKni : Chef de projet	75%
'-> A Lalande : Assistante	55%
'-> F Mernier : Directeur Général	50%
'-> C Choblet : Chef de projet	40%
'-> L Pignet : Assistante	20%
'-> P Liot : Ingénieur commercial	45%
Masse salariale totale refacturée	248 692 €
Coeff charges patronales (48,70%)	121 113 €
TOTAL	369 806 €

- 8 employés mobilisés et mutualisés au sein de SFR collectivités pour remplir les fonctions transverses tel que : La cartographie 2 personnes / Le Marketing 1 personne / La direction commerciale 1 personne / La coordination déploiement 1 personne / Le Business Développement 1 personne / La Direction Générale SFR collectivités 1 personne / L'Assistanat Direction Générale 1 personne :

Fonctions Transverses SFR Coll.		quote-part ETP
Cartographie		5,0%
Marketing / Dir. Commerciale		6,6%
Coordination Déploiement		10,4%
Assistante Dir. Générale		5,0%
Business Développement		5,9%
Direction Générale		5,3%
Masse salariale chargée totale refacturée		75 637 €
Coeff peines et soins (5%)		3 782 €
TOTAL		79 419 €

- 8 employés mobilisés et mutualisés auprès de l'actionnaire de la société ad hoc pour remplir les fonctions support : génériques tels que : L'Assistance Juridique 1 personne / Les Services Généraux 1 personne / L'assistance Financière et facturation 3 personnes / Le support Ressources Humaines 1 personne / La communication interne 1 personne / Les Fonction Achat et Administration des ventes 1 personne / La réglementation stratégie 1 personne :

Fonction supports SFR		
Assistance juridique		
Services généraux		
Assistance financière (Comptabilité-fiscalité-trésorerie-gestion)		
Support RH (gestion-relations sociales-payé)		
Communication interne		
Fonction achats		
Réglementation-stratégie		
Total refacturé		118 390 €
forfait		45 000 €
TOTAL		163 390 €

III.1.2. Sous-traitance

III.1.2.1. Etudes et Travaux de Génie Civil

INOLIA travaille avec l'entreprise ERT en tant que sous-traitant pour la partie construction des raccordements clients en fibre optique.

Par ailleurs les réalisations des plans de prévention ainsi que la mission CSPS sont maintenant assurées en sous-traitance par les équipes de SFR.

III.1.2.2. Infrastructures utilisées

Le déploiement d'INOLIA s'est réalisé dans un esprit de partenariat entre les collectivités et le concessionnaire, avec pour objectif principal l'utilisation d'infrastructures existantes lorsque cela était faisable.

Les réunions de travail avec les services techniques des communes et les services de voiries de Bordeaux Métropole ont permis d'identifier des linéaires de fourreaux utilisables, permettant de faciliter le déploiement de l'infrastructure passive.

Ainsi en complément aux travaux de génie civil, des infrastructures tierces d'opérateurs nationaux, tels SFR, Verizon, Bouygues Télécom, I21, ou de collectivités ont été utilisées, dans le but d'optimiser les délais et les coûts de réalisation du projet.

Les synergies sont d'ailleurs recherchées de manière systématique en préalable à toute décision d'engager des travaux de génie civil.

Il est à signaler que les infrastructures présentes dans le tramway sont désormais utilisées puisque la fibre optique est déployée dans ces infrastructures propriété de Bordeaux Métropole

Enfin, dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire menée par Bordeaux Métropole, et comme prévu depuis l'avenant n°3 signé entre les parties, il est remis régulièrement à disposition d'INOLIA les nouvelles infrastructures supplémentaires construites.

En 2018, 23 730 ml d'infrastructures ont été remis à Inolia par Bordeaux Métropole.

De plus, en vue de réduire ses coûts de raccordement, INOLIA utilise les nouvelles offres relatives à l'utilisation des infrastructures de fourreaux de l'opérateur Orange. Compte tenu du dynamisme commercial de la société, le linéaire de fourreau en location auprès d'Orange mais intégrant des fibres optiques, propriété d'INOLIA, devrait fortement augmenter dans les années à venir.

Pour raccorder certains de ses clients, INOLIA a recours aux offres IBLO de l'opérateur historique, cela représente à ce jour plus de 104 kilomètres utilisés par INOLIA.

A la fin de l'année 2018, INOLIA utilisait 86 295 ml de fourreaux mis à disposition dans le cadre de l'avenant n°3.

L'utilisation de ces infrastructures donne lieu au paiement d'une redevance à Orange, fonction de la taille du câble et de la longueur utilisée du fourreau.

Il est à noter qu'INOLIA sous-tube systématiquement les fourreaux mis à disposition par l'opérateur historique afin que ses câbles soient parfaitement identifiables dans les fourreaux de celui-ci.

III.1.2.3. Déploiement des équipements actifs et dégroupage

Le déploiement des équipements permettant « d'allumer la fibre optique » et de dégroupier les NRA de l'opérateur historique est un élément majeur de la réussite du projet de Bordeaux Métropole. En effet, la complexité des techniques liées au dégroupage des paires de cuivre ainsi que la parfaite maîtrise des processus organisationnels et informatiques associés ne peuvent être apprises par la société ad hoc sur un délai de déploiement et de commercialisation aussi court que celui défini dans le contrat de DSP. Il lui a donc été nécessaire d'acquérir ces compétences et ce savoir-faire auprès d'un acteur externe sur une prestation mixte incluant des solutions DSL pour les particuliers et pour les entreprises.

C'est la raison pour laquelle INOLIA a choisi de s'appuyer sur la société SFR pour cette prestation, bénéficiant ainsi de son expérience et de son leadership national dans le dégroupage pour réussir et sécuriser les jalons de déploiement fixés au sein de l'échéancier défini par le Délégrant. Bien que le déploiement initial des NRA soit achevé, INOLIA se doit de faire évoluer son réseau de manière à répondre aux besoins de ses opérateurs usagers, c'est pourquoi au cours de l'année 2016 des extensions d'équipements ont été réalisées et qu'un suivi permanent de la capacité est effectué.

Ainsi la maîtrise d'œuvre du déploiement des équipements actifs (ingénierie, installation) ainsi que du dégroupage (demande de devis, passage de commandes à France Télécom, recette des salles, préparation des conventions locales) ont été confiés à SFR sous le contrôle d'INOLIA. Pour chacun des segments (dégroupage, équipements IP, équipements de transmission) le responsable de déploiement d'INOLIA s'appuie sur un chef de projet spécialisé qui pilote ces activités.

Entre 2013 et 2015, INOLIA a ouvert à la commercialisation 4 NRA Med qui ont été déployés par Bordeaux Métropole dans le cadre de l'offre PRM de l'opérateur historique, ainsi que 4 NRA supplémentaires qui ont été déployés par Orange à la suite de la mise à disposition de locaux créés par les communes.

III.2. Modification éventuelle de l'organisation des services

Au cours de l'année 2018, Monsieur Morales a quitté la présidence de la société INOLIA. Cette fonction est reprise par Monsieur Recorbet.

Pour 2019 Monsieur Liot, responsable commercial d'Inolia sera remplacé par Monsieur Brandon dès le mois de mars.

III.3. Travaux d'établissement et d'entretien de l'infrastructure

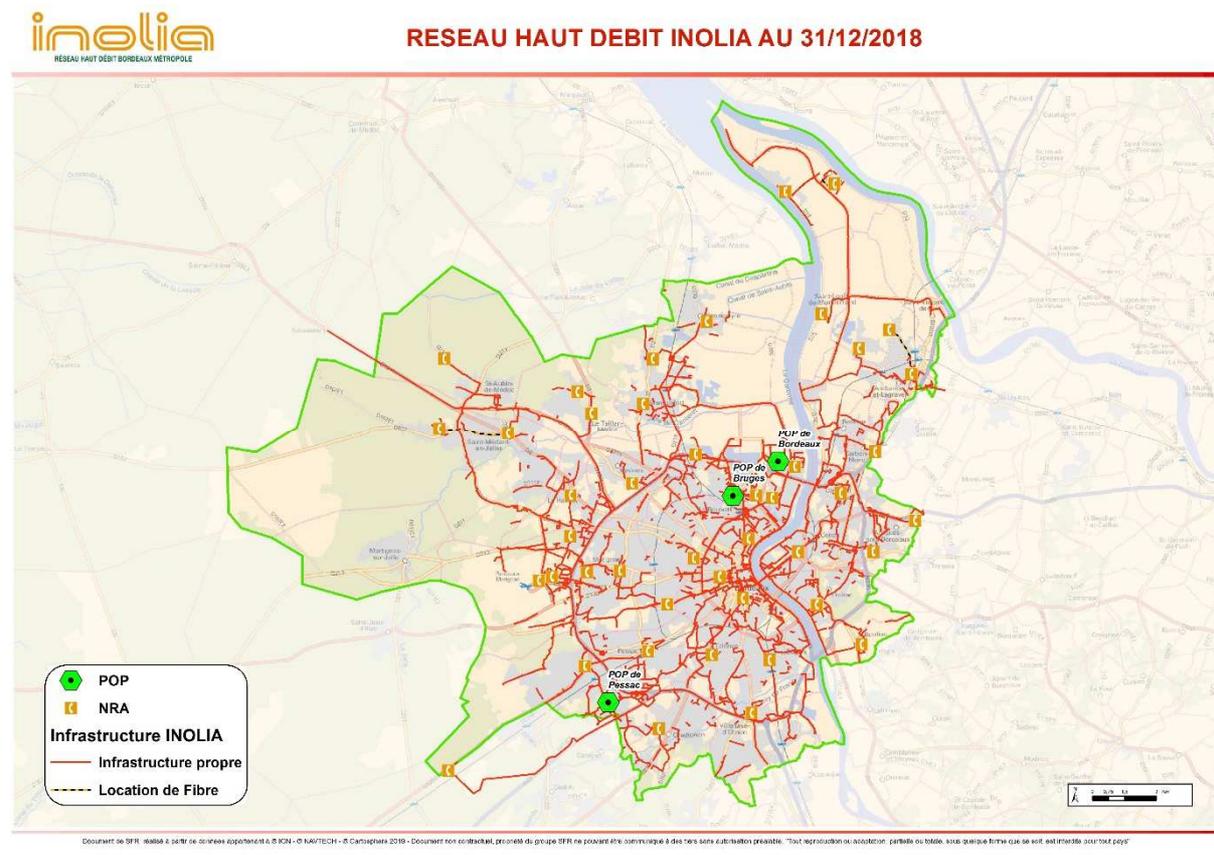
L'organisation de la maintenance du réseau comprend :

- La maintenance spécifique de l'infrastructure passive : des équipes d'astreinte permettant le rétablissement des liaisons optiques en cas de coupure de liaison conformément aux engagements de niveau de service
- La supervision, l'exploitation et la maintenance des équipements actifs :
 - o L'exploitation regroupant la supervision et le maintien en condition opérationnelle du réseau en heures ouvrées ou non ouvrées
 - o La maintenance curative

INOLIA s'assure en permanence que les usagers finaux puissent souscrire à des offres DSL au travers des opérateurs. Pour ce faire, INOLIA suit constamment la saturation de tous ses équipements, la société n'hésite pas à ajouter des équipements actifs en faisant évoluer les technologies présentes dans les DSLAM. En 2018 aucune action de désaturation par ajout de carte DSL n'a été engagée.

Au cours de l'année 2018, les activités commerciales des clients opérateurs d'INOLIA ont permis la signature de contrats aboutissant aux raccordements de 38 nouveaux liens clients LAN 2 LAN + 18 Upgrades, de 90 Locations de fibres optiques noires (FON), de 3 IRU de FON, de 2 bons de travaux ainsi que 7 contrats liés à l'hébergement. Par conséquent, ces nouveaux liens contribuent à l'extension du réseau, principalement dans les zones d'activités.

Le réseau INOLIA à fin 2018



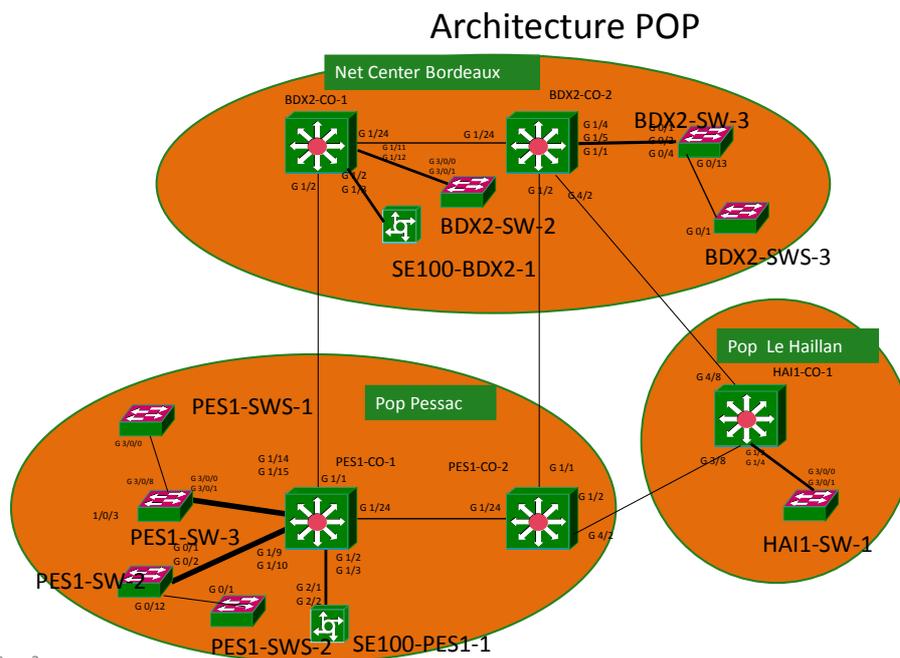
L'architecture active :

Le réseau est divisé en 5 boucles raccordées sur les deux POP présents (Point of presence), 4 étant dédiées au rapatriement du trafic des NRA, la dernière assurant la collecte backbone.

Dans les POP, sont installés des équipements de collecte des liens activés sur Fibre optique de type LAN to LAN.

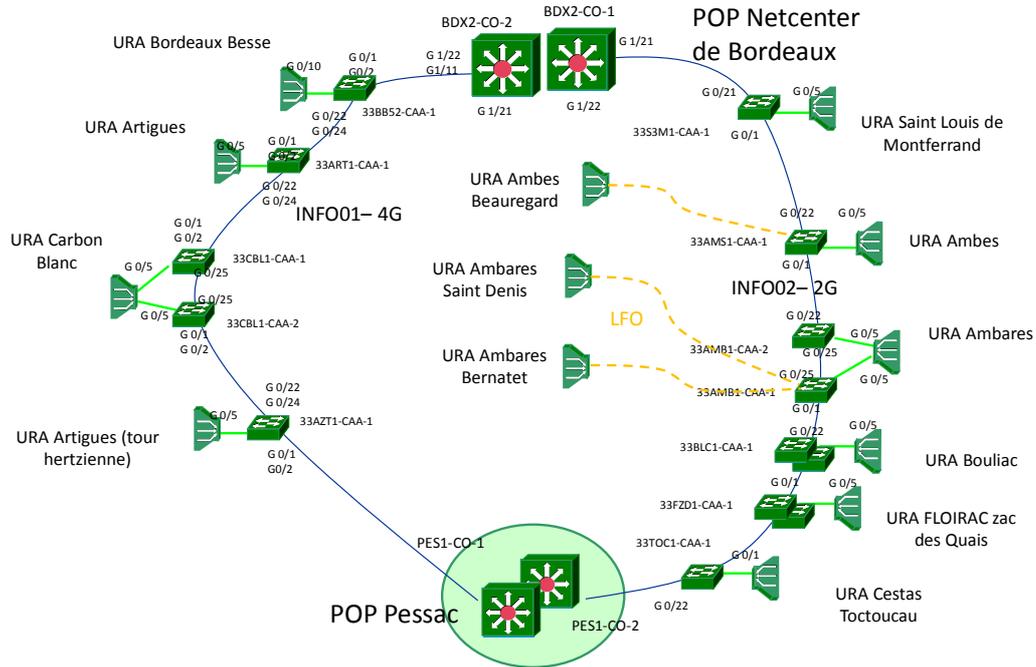
A partir des POP, les opérateurs présents sur le réseau peuvent s'ils le désirent accéder à de la bande passante Internet (Peering)

Les schémas ci-après décrivent l'architecture :

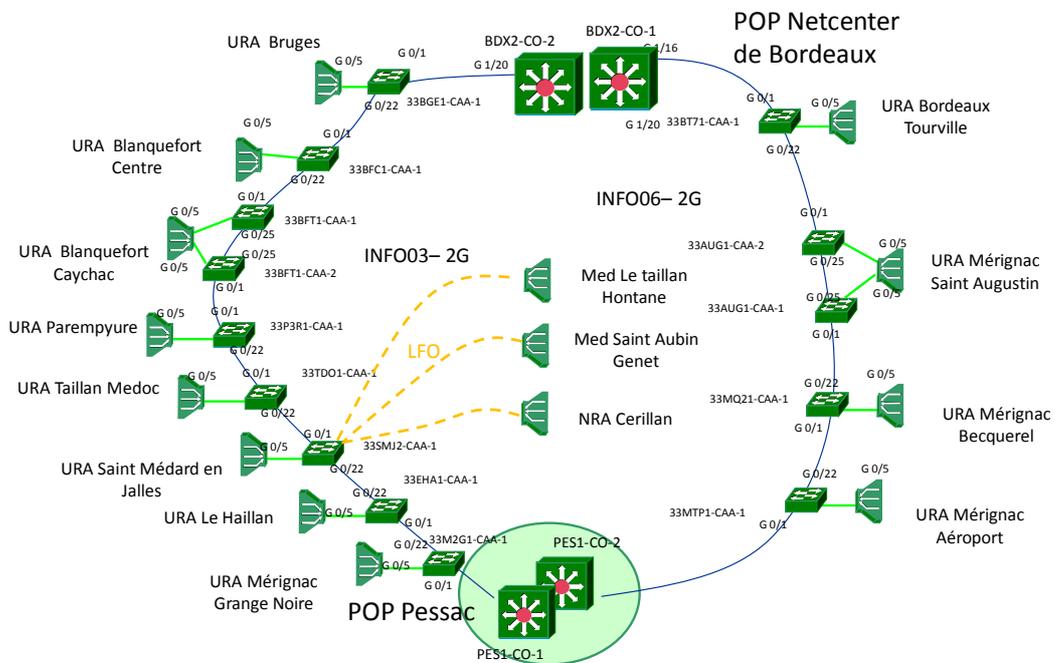


Page 2

Arc Fibre 1/2



Arc Fibre 3 et 4



III.4. Evènements prévus pour l'année à venir

La Société continuera le raccordement de nouveaux clients au travers de liens de fibre optique. Il est envisagé l'adduction de 140 sites sur 2019 (119 en Hors groupe et 21 avec SFR)

Une quinzaine de dévoiements sont prévus sur l'année dont la desserte Tram aéroport de bordeaux, et travaux entre les sorties 4 et 5 de la rocade bordelaise.

III.5. Etat de disponibilité de la capacité de l'infrastructure mois par mois

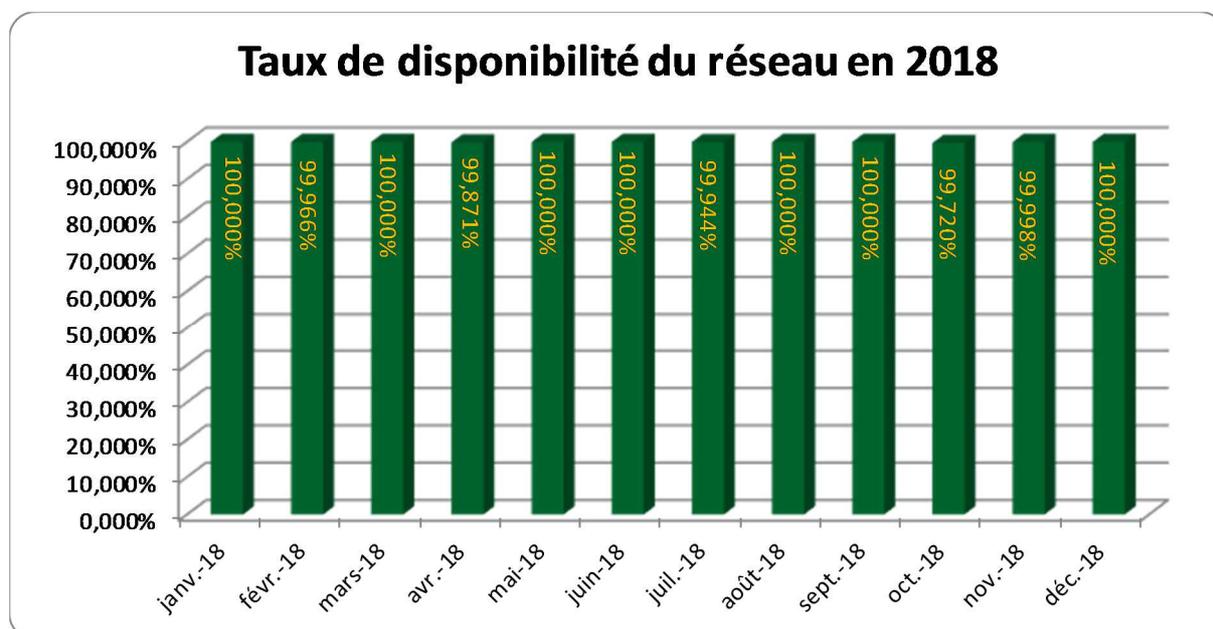
Le tableau ci-après indique la charge des liens sur le réseau INOLIA :

Routeur A	Routeur B	Débit(G)	décembre	novembre	octobre	septembre	août	juillet	juin	mai	avril	mars	février	janvier
pes1-co-2	bdx1-co-7	10	54,6%	44,7%	43,1%	45,9%	39,3%	53,1%	59,8%	56,5%	56,9%	59,7%	60,2%	55,3%
bdx2-co-2	bdx1-co-8	10	18,8%	27%	33,1%	24,6%	26,8%	5,5%	6%	5,8%	11%	21,2%	6,9%	6,4%
bdx2-co-2	pes1-co-2	10	36,4%	29,2%	27,3%	29,9%	25,7%	34,5%	40,1%	37,3%	37,2%	39,6%	41,9%	36,3%
pes1-co-1	pes1-co-2	10	3,1%	4%	3,4%	5,3%	4,2%	3,9%	6,8%	5,8%	4,7%	4,8%	6,2%	5,5%
pes1-co-1	bdx2-co-1	10	1,9%	4,1%	3,3%	2,7%	1,9%	2%	6,9%	2,8%	2,8%	2,7%	3,4%	2,6%
bdx2-co-2	bdx2-co-1	10	5,7%	11,5%	10,2%	10,3%	7,3%	8%	12,1%	9,3%	8,6%	10%	10,7%	8,9%

Taux de charge des boucles

Boucle	Débit	janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août 2018	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18
INFO01	2	59%	58%	58%	58%	58%	59%	58%	57%	58%	59%	58%	58%
INFO02	4	31%	31%	31%	31%	31%	31%	31%	31%	31%	32%	32%	32%
INFO03	4	33%	33%	33%	33%	33%	33%	32%	32%	33%	33%	34%	33%
INFO06	4	32%	33%	33%	32%	33%	32%	31%	31%	32%	33%	33%	32%

Le taux de disponibilité du réseau au cours de l'année 2018 est de 99.958%. (220,36 minutes d'indisponibilités sur les 525600 minutes de disponibilité annuelle du réseau)



III.6. Evolution générale de l'état des matériels et équipements exploités

Le choix des équipements et logiciels exploités dans le réseau Inolia sont de dernière génération ce qui assure à nos clients un positionnement novateur et de haute qualité.

Pour exemple, nous pouvons signaler que tous les upgrades de capacité DSL sont compatibles avec des cartes VDSL permettant la fourniture de service très haut débit jusqu'à 80 mégas (pour les usagers proches des NRA).

La désaturation des capacités DSL se fait également en VDSL

	nombre baie indoor	nombre baie outdoor	chassis ALU 7302	chassis ALU 7330	switch HU 5328	switch HU 5624	carte ADSL 48 ports	carte SDSL 24 ports	carte VDSL 48 ports	Nombre port GP	Nombre clients
AMBARES	2		3			2	41	2		2112	1336
AMBARES BERNATET	1			1					6	288	185
AMBARES SAINT DENIS	1			1					5	240	113
AMBES		1	1			1	14			672	189
AMBES BEAUREGARD	1			1	1				5	240	172
ARTIGUES		1	2			1	17	1	6	1128	597
ARTIGUES HERTZIENNE		1	2		1		17	2	4	1056	600
BLANQUEFORT CAYCHAC	2		3		2	1	27	19		1752	790
BLANQUEFORT CENTRE	1		1		1		14			672	429
BORDEAUXBESSE	1		1			1	1	2		96	36
BORDEAUX TOURVILLE		1	1			1	3			144	22
BOULIAC		1	1			1	14			672	336
BRUGES		1	1			1	5			240	63
CARBON BLANC	1		2			2	24			1248	830
FLOIRAC ZAC DES QUAIS	1		1		1	1			4	192	236
LE HAILLAN	1		1		1			1	12	600	430
LE TAILLAN HONTANE	1			1					2	96	56
LE TAILLAN MEDOC	1		1		1		8	1	4	600	270
MERIGNAC AEROPORT		1	1			1	2			96	28
MERIGNAC BECQUEREL		1	1			1	4			192	11
MERIGNAC GRANGE NOIRE		1	1			1	6	1		312	150
MERIGNAC SAINT AUGUSTIN	1	1	2			2	29			1392	240
PAREMPUYRE			2		1	1	8	1	4	600	404
PESSAC TOCTOUCAU		1	1			1	11	2		576	214
SAINT AUBIN GENETS	1			1					2	96	58
SAINT LOUIS DE MONTFERRAND		1	2		1	1	8	1	4	600	301
SAINT MEDARD CERILLAN	1			1					2	96	60
SAINT MEDARD EN JALLES	3		5			1	38	28	18	3360	1723

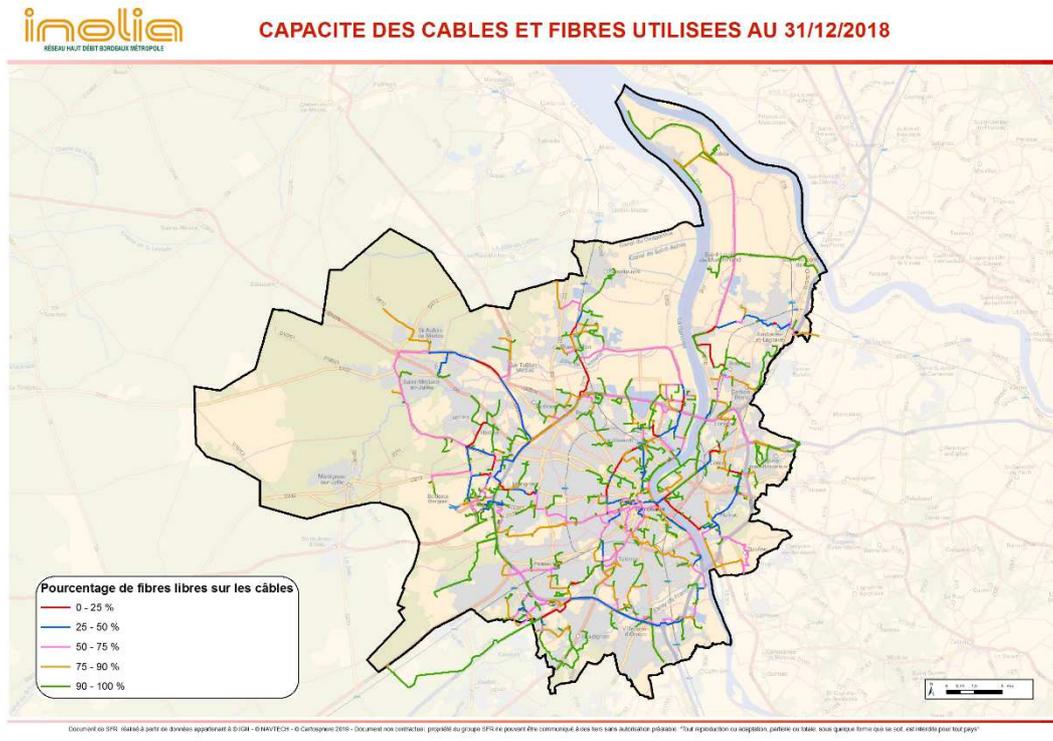
Aucune désaturation n'a été réalisée sur les NRA en 2018.

Pour information, INOLIA dispose de 198 ports à 1Gbps pour la commercialisation de service LAN to LAN sur le réseau pour l'exercice 2019.

Point de collecte	Equipements	Nombre de port	Saturation /équipement	Saturation du POP
POP BORDEAUX	BDX2-SW-2	96	90%	87,66%
	BDX2-SW-3	144	88%	
	BDX2-SW-S3	144	85%	
POP PESSAC	PES1-SW-2	24	96%	73,2%
	PES1-SW-3	96	69%	
	PES1-SW-4	96	47%	
	PES1-SW-S1	96	73%	
	PES1-SW-S2	48	81%	
POP LE HAILLAN	HAI1-SW-1	96	69%	69%

Carte de la saturation des câbles à fin 2018 :

La carte ci-dessous donne le nombre de fibres encore à disposition sur les différents tronçons du réseau. Certains tronçons apparaissent avec moins de 30 % de disponibilité, ils ont été identifiés et seront renforcés majoritairement dans le courant de l'année 2019 ainsi que sur le début de l'année 2020.



III.7. Inventaire des biens de reprise et des biens de retour

Depuis la signature de l'avenant n°7, l'intégralité des biens de la DSP sont désormais considérés comme des biens de retour, toutefois ceux qui seront construits au cours des 5 dernières années feront l'objet d'une valeur nette comptable.

Tableau de valorisation des biens de retour passif hors hébergement.

TTS	Nom du tronçon	Fourreaux en ml	Fourreaux loués en ml
2B0T01	BOULEVARD MONTESQUIEU - RUE DU MARECHAL LECLERC	235 ml	
2B0T02	RUE GABRIEL PERY - LE BOUSCAT	529 ml	
2B0T03	CHEMIN DE LA HUTTE - BRUGES	197 ml	
2B0T04	RUE NOTRE DAME - BORDEAUX	687 ml	
2B0T05	RUE MARX DORMOY - LE BOUSCAT	290 ml	
2B0T07	RUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY - BLANQUEFORT	187 ml	
2B0T08	AVENUE DU BOURGAILH - PESSAC	1 337 ml	
2B0T09	P.A.E DE CERILLAN - SAINT MEDARD EN JALLES	1 468 ml	
2B0T10	RUE DE LANDEGRAND - PAREMPUYRE	210 ml	
2B0T11	RUE LAROCHEFOUCAUD - BASSENS	714 ml	
2B0T12	RUE FERBOS - BORDEAUX	801 ml	
2B0T13	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - AMBES	205 ml	
2B0T14	AVENUE DE THOUARS - TALENCE	1 244 ml	
2B0T15	AVENUE DE LA PRAIRIE - ARTIGUES PRES BORDEAUX	330 ml	
2B0T16	PARC D'ACTIVITE DE BOCEAN - AMBARES ET LAGRAVE	442 ml	
2B0T17	RUE DE GUYENNE - BLANQUEFORT	358 ml	
2B0T18	RUE DES DOUVES - BORDEAUX	392 ml	
2B0T19	ZAC MOULINEAU - EYSINES	1 019 ml	
2B0T20	RUE DES PRIMEVERES - LORMONT	391 ml	
2B0T21	AVENUE DE SERMIROT - FLOIRAC	284 ml	
2B0T22	AVENUE DES MARRONNIERS - MERIGNAC	969 ml	
2B0T23	AVENUE GAUTHIER LAGARDERE - LE BOUSCAT	645 ml	
2B0T24	PAE MONTESQUIEU - MERIGNAC	384 ml	
2B0T25	AVENUE CHATEAU PICHON - PAREMPUYRE	447 ml	
2B0T26	AVENUE DU MARECHAL LECLERC - TALENCE	68 ml	
2B0T27	RUE DE SUZON - TALENCE	111 ml	
2B0T28	AVENUE DE BELFORT - AVE DES EYQUEMS - MERIGNAC	1 613 ml	
2B0T29	AVENUE JEANNE D'ARC - BEGLES	123 ml	
2B0T31	RUE YVONNE ET ROBERT NOUTARY	295 ml	
2B0T32	RUE DES ETUVES - BORDEAUX	592 ml	
2B0T33	RUE MICHEL MONTAIGNE - LORMONT	608 ml	
2B0T34	RUE BAUREIN - BORDEAUX	256 ml	
2B0T35	AVENUE DU CANADA - PESSAC	613 ml	
2B0T36	RUE TRAVERSANNE - BORDEAUX	176 ml	
2B0T37	RUE DES CHENES - FLOIRAC	193 ml	
2B0T38	RUE JULES GUESDE - CENON	350 ml	
2B0T39	CARREFOUR BONARDEL - POINCARE - VILLENAVE D'ORNON	219 ml	
2B0T40	RUE DE CAUDERAN - LE BOUSCAT	372 ml	
2B0T41	RUE CRUCHINET - BORDEAUX	172 ml	
2B0T42	RUE DE LA CAPE - BORDEAUX	344 ml	
2B0T43	AVE DOCTEUR NANCEL PENARD - PESSAC	640 ml	
2B0T44	RUE SAINT REMI - BORDEAUX	79 ml	
2B0T45	RUE DU PROFESSEUR ARNOZAN - LE BOUSCAT	216 ml	
2B0T46	RUE FERBEYRE - BORDEAUX	295 ml	
2B0T47	VOIE NOUVELLE ENSAM - TALENCE	417 ml	
2B0T48	PISTE CYCLABLE - PESSAC	1 367 ml	
2B0T49	RUE RENE BALLOUX	335 ml	
2B0T50	ROUTE DU MEDOC	1 002 ml	
2B0T51	AVENUE DE PAGNOT - ST MEDARD EN JALLES	228 ml	
2B0T52	RUE DU JONC - BORDEAUX	123 ml	
2B0T53	RUE EMILE LARRIEU - AMBARES ET LAGRAVE	348 ml	
2B0T54	RUE DU CARDINAL RICHAUD - BORDEAUX	145 ml	
2B0T55	PLACE PICARD - BORDEAUX	479 ml	

TTS	Nom du tronçon	Fourreaux en ml	Fourreaux loués en ml
2B0T57	CHEMIN GASTON - VILLENAVE D'ORNON	509 ml	
2B0T58	AVENUE D'AQUITAINE - RUE PIERRE MARTIN - BRUGES	802 ml	
2B0T59	LORMONT VOLTAIRE	182 ml	
2B0T60	RUE GOBOLES AMBARES - BASSENS	1 030 ml	
2B0T61	RUE DES TREYTINS - EYSINES	690 ml	
2B0T62	ALLEE DES FLEURS - LE TAILLAN MEDOC	627 ml	
2B0T63	RUE PASTEUR - TALENCE	222 ml	
2B0T64	RUE LAUGAA-DUCOURT - PESSAC	79 ml	
2B0T66	AVENUE DE PARIS - LORMONT	707 ml	
2B0T67	AVENUE DE LA SOMME - MERIGNAC	1 139 ml	
2B0T68	CENTRE BOURG - VILLENAVE D'ORNON	713 ml	
2B0T69	AVENUE DU HAILLAN - ST MEDARD EN JALLES	941 ml	
2B0T70	AVENUE DE NOES - PESSAC	272 ml	
2B0T71	POLE INTERMODAL - PAREMPUYRE	210 ml	
2B1T01	Boucle BRC - CUB	52 436 ml	
2B1T01	RACCORDEMENT CROIX ROUGE	647 ml	
2B1T02	Penetrante SUD	12 556 ml	
2B1T03	PENETRANTE NORD	12 003 ml	
2B1T03	RACCORDEMENT PARKING VICTOR HUGO BORDEAUX	136 ml	
2B1T03	RACCORDEMENT POLYCLINIQUE BORDEAUX NORD	69 ml	
2B1T04	DESATURATION ROCADE	57 ml	
2B2T01	TRAM LIGNE A	24 298 ml	
2B2T02	TRAM LIGNE B	17 872 ml	
2B2T02	RACCORDEMENT STI VATEL MEDOC SITE B BORDEAUX	103 ml	
2B2T02	PARKING PLACE DE LA VICTOIRE BORDEAUX	202 ml	
2B2T03	TRAM LIGNE C	11 373 ml	
2B2T04	ILOT ARMAGNAC - BORDEAUX	973 ml	
2B2T68	ESPACE BLEROT	20 ml	190 ml
2B3T01	Chambre rue de Bordeaux - URAD Parempuyre	473 ml	
2B3T01	RACCORDEMENT CONSEIL GENERAL DE LA GIR PAREMPUYRE	582 ml	
2B3T02	URAD BLANQUEFORT - BLANQUEFORT	4 241 ml	
2B3T03	Rond Point Jean Duvert - DRAF / Lycée Agricole	438 ml	
2B3T03	RACCORDEMENT CAMERA GIRATOIRE LIDL	241 ml	
2B3T03	RACCORDEMENT CAMERA GARE BLANQUEFORT	798 ml	
2B3T04	MAIRIE DE BLANQUEFORT	580 ml	
2B3T05	ZI BLANQUEFORT - LYCEE PROFESSIONNEL	1 225 ml	
2B3T06	Jalle Noire - Zone Fret Bruges	1 989 ml	
2B3T07	CHAMBRE RUE GUYNEMER - SITE CASTEL VINS	924 ml	322 ml
2B3T08	BRC SARREAU - MAIRIE PAREMPUYRE	8 763 ml	
2B3T09	Boucle Net Center - Bordeaux Lac	5 720 ml	
2B3T10	D 113 - MAIRIE D'AMBES	1 212 ml	
2B3T11	D113 - ROUTE FORT LAJARD	2 281 ml	
2B3T12	URA Avenue Labarde - C.U.B	23 ml	
2B3T13	D113 - MAIRIE DE SAINT LOUIS MONTFERRAND	2 928 ml	
2B3T14	CHAMBRE D113 - MAIRIE SAINT VINCENT DE PAUL	4 552 ml	
2B3T15	D 113 - MAIRIE AMBARES	3 948 ml	
2B3T16	MAIRIE AMBARES- 1 CIRCONSCRIPTION	2 336 ml	
2B3T16	ECOLE LE GORP AMBARES ET LAGRAVE	139 ml	
2B3T17	MAIRIE DE BASSENS	2 361 ml	
2B3T18	MAIRIE DE BASSENS - MAIRE DE CARBON BLANC	1 023 ml	273 ml
2B3T19	Mairie de Carbon Blanc - URAD FT	334 ml	
2B3T20	AVENUE FRANKLIN BASSENS - BEC D'AMBES	22 863 ml	
2B3T20	RACCORDEMENT ENSIVAL MORET AMBES	595 ml	
2B3T20	RUE DU PORT - 3/BD DES INDUSTRIES	513 ml	
2B3T20	AV MANON CORMIER-R FOUQUET	884 ml	
2B3T21	ZONE MILLAC - CIMETIERE RIVE DROITE	1 033 ml	
2B3T22	RACCORDEMENT CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL AMBARES	13 ml	250 ml
2B3T23	ZONE DU MILLAC - MAIRIE ARTIGUES	1 357 ml	
2B3T24	JEAN ZAY - URAD ARTIGUES	966 ml	
2B3T26	LORMONT CMLS	170 ml	
2B3T27	INTERCONNEXION GIRONDE HAUT DEBIT - GRADIGNAN	89 ml	338 ml
2B3T27	RACCORDEMENT HOTEL COMTE D ORNON - GRADIGNAN	265 ml	
2B3T29	RACCORDEMENT SPIE - TALENCE	23 ml	
2B3T30	Tram Av Carnot - Polyclinique Cenon	617 ml	
2B3T31	INTERCONNEXION GIRONDE HAUT DEBIT - ST VINCENT DE PAUL	1 030 ml	

TTS	Nom du tronçon	Fourreaux en ml	Fourreaux loués en ml
2B3T32	PLACE STALINGRAD - LOTISSEMENT VIMENEY	4 199 ml	
2B3T33	ZA DE PINEL - MAIRIE DE BOULIAC	3 137 ml	
2B3T33	RACCORDEMENT DATA CENTER TDF BOULIAC	182 ml	
2B3T34	FLOIRAC OBSERVATOIRE	367 ml	
2B3T35	RACCORDEMENT TRAMWAY - LES MONDAULTS	4 635 ml	
2B3T35	RACCORDEMENT AHI 33 FLOIRAC	89 ml	
2B3T35	RACCORDEMENT PROXISANTE FLOIRAC	95 ml	
2B3T35	RACCORDEMENT MAIRIE DE FLOIRAC		106 ml
2B3T35	RACCORDEMENT UFA FLOIRAC	374 ml	
2B3T36	RACCORDEMENT CTM - VILLENAVE D'ORNON	45 ml	3 194 ml
2B3T37	ADDUCTION MEDECINS SANS FRONTIERE	290 ml	
2B3T38	RACCORDEMENT EDF - AMBES	322 ml	
2B3T39	SITE MEGEVIE - URAD GRADIGNAN	3 190 ml	
2B3T40	URAD GRADIGNAN - ARRCO - MAIRIE DE GRADIGNAN	4 502 ml	
2B3T41	TPC ROCADE - UCSA	371 ml	
2B3T42	4 CIRCONSCRIPTION - PESSAC BERSOL - NEWTON	1 370 ml	
2B3T42	RACCORDEMENT GROUPE PICHET	510 ml	
2B3T43	RACCORDEMENT LEROY MERLIN - FLOIRAC	505 ml	
2B3T44	SITE BRC CLAVE - 4 CIRCONSCRIPTION PESSAC	1 331 ml	
2B3T45	ZA Haut Leveque - CHR Haut Leveque	3 337 ml	
2B3T46	ZA BECQUEREL - MERIGNAC	771 ml	
2B3T47	AVENUE HENRY LE CHATELIER - MERIGNAC	37 ml	788 ml
2B3T47	RACCORDEMENT AQUITAINE INFORMATIQUE MERIGNAC	170 ml	
2B3T48	ZAC JEAN ZAY	927 ml	
2B3T48	RACCORDEMENT AHI 33 HAROUN TAZIEFF CENON	146 ml	
2B3T49	URA PESSAC ALOUETTE	975 ml	
2B3T50	ALLEE DES GRILLONS - PESSAC	1 379 ml	
2B3T51	PARVIS DE L'HOTEL DE VILLE - LORMONT	643 ml	
2B3T52	ZAC DES QUAIS - FLOIRAC	3 361 ml	
2B3T53	MAGRET - CASSIN	2 006 ml	
2B3T54	SITE PAS DE LA COTE - POP INTERROUTE	828 ml	
2B3T55	ROND POINT MARCEL DASSAULT - IMA	3 087 ml	
2B3T57	RACCORDEMENT MARIE BRIZARD	21 ml	
2B3T58	ZONE D'ACTIVITES DE MERIGNAC	7 558 ml	
2B3T58	RACCORDEMENT NOREALP MERIGNAC	47 ml	
2B3T58	RACCORDEMENT AHI33 GOLF MERIGNAC	97 ml	
2B3T58	RACCORDEMENT BPCE ASSURANCES MERIGNAC	181 ml	
2B3T59	ZONE INDUSTRIELLE DE LISSANDRE	55 ml	
2B3T60	BRC Gradignan - URAD Toctoucau	12 948 ml	
2B3T61	AVENUE DE LA LIBERATION - URA LORMONT	524 ml	
2B3T61	RACCORDEMENT POLICE MUNICIPALE LORMONT	314 ml	
2B3T62	LYCEE LES IRIS	298 ml	
2B3T63	MAIRIE DE CENON	152 ml	
2B3T64	RACCORDEMENT ALEMA AUTOMATION	26 ml	
2B3T65	RACCORDEMENT COVERIS	34 ml	
2B3T66	RACCORDEMENT CORTIX	33 ml	
2B3T67	RACCORDEMENT GROUPE ONE POINT	18 ml	
2B3T68	URA SAINT MEDARD - COEUR DE JALLES	975 ml	
2B3T69	1 ERE CIRCONSCRIPTION - ZI SAINT LOUBES	3 009 ml	
2B3T70	AVENUE DU 11 NOVEMBRE - RD POINT DU PORT DU ROY	7 638 ml	
2B3T71	MAIRIE BLANQUEFORT - URA BLANQUEFORT	756 ml	
2B3T72	RACCORDEMENT OCIAINE BASSENS	46 ml	1 334 ml
2B3T72	RACCORDEMENT SAV AUCHAN		202 ml
2B3T73	4 CIRCONSCRIPTION - PESSAC BERSOL - NEWTON	1 584 ml	
2B3T73	RACCORDEMENT AHI33 EIFFEL PESSAC	390 ml	
2B3T74	RESIDENCE LE GRAND CAILLOU	349 ml	
2B3T75	KPMG	661 ml	
2B3T76	VOIE ROMAINE PESSAC	803 ml	
2B3T77	PARC PALMER	148 ml	
2B3T78	CLINIQUE DES 4 PAVILLONS	172 ml	
2B3T79	RACCORDEMENT ARRCO	3 115 ml	
2B3T80	RACCORDEMENT JAMMES	230 ml	
2B3T82	MERIGNAC NRHD AEROPORT KENNEDY	539 ml	
2B3T83	MERIGNAC NRAHD GRANGE NOIRE	206 ml	

TTS	Nom du tronçon	Fourreaux en ml	Fourreaux loués en ml
2B3T84	BECQUEREL	93 ml	
2B3T85	Avenue J AURIOL - Site de chambres de NADAR	718 ml	
2B3T86	RACCORDEMENT SNPE-CAEPE	4 533 ml	855 ml
2B3T86	RACCORDEMENT ROXEL SAFRAN		454 ml
2B3T86	RACCORDEMENT DSP COMI SERVICE ST MEDARD EN JALLES	406 ml	
2B3T87	SITE CROIX ROUGE - URAD ARTIGUES	4 836 ml	
2B3T88	BERLINCAN - ST MEDARD EN JALLES	303 ml	
2B3T89	ZAC MERMOZ	2 631 ml	
2B3T90	Chambre Av Marcel Dassault - Avenue Magudas	1 527 ml	
2B3T91	CAA Eysines - Cezane	969 ml	
2B3T92	CAA Eysine - Mairie Eysines	1 187 ml	
2B3T93	BRC Sarreau - POP Inolia (RTE Eysines)	1 423 ml	
2B3T94	HOTEL DE VILLE DE SAINT AUBIN DU MEDOC	2 396 ml	
2B3T95	CHAMBRE INOLIA - HOTEL DE VILLE DU TAILLAN MEDOC	2 831 ml	
2B3T96	CHAMBRE AVENUE DE MAGUDAS - BERLINCAN	3 842 ml	
2B3T97	ZAC LA MORANDIERE - PARC AEROTECHNOLOGIQUE	4 402 ml	
2B3T98	RACCORDEMENT CETE	4 152 ml	
2B3T98	RACCORDEMENT NORMAD 1 ST MEDARD EN JALLES		199 ml
2B3T99	URA Saint Medard en Jalles - Site BRC Antoune	8 776 ml	
2B4T01	Chambre BRC - POP MCI	875 ml	
2B4T02	MAIRIE BRUGES - MAIRIE LE BOUSCAT	5 165 ml	
2B4T02	RACCORDEMENT CCAS LE BOUSCAT	403 ml	185 ml
2B4T03	RACCORDEMENT CITE ADMINISTRATIVE	66 ml	155 ml
2B4T03	RACCORDEMENT ADENIS LAMARRE BORDEAUX	444 ml	
2B4T04	Zone Artisanal FIEUSAL	1 125 ml	
2B4T05	RACCORDEMENT AQUITEM	908 ml	
2B4T06	POLYCLINIQUE DES CEDRES - MERIGNAC	292 ml	
2B4T07	MERIGNAC CENTRE - CLINIQUE CHIRURGICALE	299 ml	
2B4T08	MAIRIE DE MERIGNAC	348 ml	
2B4T09	RACCORDEMENT LEROY MERLIN - MERIGNAC	468 ml	
2B4T10	Site BRC Nadar - Place Charles de Gaulle	3 730 ml	
2B4T11	Interconnexion Numericable	56 ml	
2B4T12	RACCORDEMENT MACSF	81 ml	
2B4T13	Avenue Pasteur - Mairie Pessac	2 222 ml	
2B4T14	AVENUE PEY BERLAND - CLINIQUE MUTUALISTE	895 ml	
2B4T17	Boulevard Alfred Daney - Signalisation CUB	658 ml	
2B4T18	Chambre Bechade - Chambre Pellegrin	404 ml	
2B4T19	RACCORDEMENT IMMOCHAN	112 ml	
2B4T20	MAIRIE MERIGNAC - LE FRANCE	314 ml	
2B4T20	RUE ALPHONSE DAUDET/ANGLE AV DES FRERES ROBINSON-AV DU	367 ml	
2B4T21	RACCORDEMENT MEDIBIO	488 ml	876 ml
2B4T22	Bld President WILSON - SAIO	218 ml	
2B4T23	Bld President Wilson - CAA Cauderan	1 139 ml	
2B4T25	CLINIQUE SAINT AUGUSTIN - RUE VERTE - MERIGNAC	2 202 ml	
2B4T29	CHAVAILLES RACCORD TRAM	4 327 ml	263 ml
2B4T29	SOCIETE GENERALE	79 ml	
2B4T29	RACCORDEMENT MACSF BRUGES	98 ml	
2B4T30	RACCORDEMENT NODEB - G2R330146	30 ml	
2B4T36	CHAMBRE TRAM - CENTRE CONDORCET	86 ml	
2B4T37	UNITEC / ROCADE PESSAC	862 ml	
2B4T38	COURS DE LA LIBERATION - ECOLE DE MANAGEMENT	2 162 ml	
2B4T39	SITE BRC CASSIN ALLEE JAMES WATT - MERIGNAC	2 585 ml	
2B4T40	PARC CHEMIN LONG MERIGNAC	2 734 ml	
2B4T41	SITE DE CHAMBRE AVE DES 40 JOURNAUX/PLACE DE LATULE-BRC S	1 327 ml	
2B4T43	URA BORDEAUX NORD - TERMINUS TRAMWAY	610 ml	
2B4T44	VOIE DESSERTE OUEST	3 570 ml	
2B4T45	MERIGNAC IUFM	1 398 ml	
2B4T49	PESSAC SAIGE	1 438 ml	
2B4T49	RACCORDEMENT PLATEFORME AUX SERVICES PUBLICS PESSAC	155 ml	
2B4T50	DIRECTION GENERALE DUBERNAT	2 796 ml	
2B4T51	PLACE CHARLES DE GAULLE EST - MERIGNAC	95 ml	
2B4T53	CHAMBRE TRAM - CENTRE CONDORCET	102 ml	
2B4T56	RACCORDEMENT MAC	129 ml	
2B4T58	RACCORDEMENT BE MANAGEMENT	195 ml	
2B4T60	OCIANE LE BOUSCAT	614 ml	

TTS	Nom du tronçon	Fourreaux en ml	Fourreaux loués en ml
2B4T62	INTERCONNEXION URA PESSAC CENTRE	350 ml	
2B4T64	RACCORDEMENT FILHET ALLARD	98 ml	91 ml
2B4T65	RACCORDEMENT ERDF	8 ml	
2B4T66	RACCORDEMENT NODE B - G2R330111	7 ml	206 ml
2B4T68	RACCORDEMENT MERIGNAC LANGUEDOC	179 ml	92 ml
2B4T72	RACCORDEMENT SEMCB	57 ml	
2B4T73	RUE DE LA BECHADE - BORDEAUX	632 ml	
2B4T75	PLACE CHARLES DE GAULLE OUEST - MERIGNAC	551 ml	
2B4T76	BERGES DU LAC - BORDEAUX	3 089 ml	
2B4T76	RACCORDEMENT GROUPE TG BORDEAUX	233 ml	
2B4T77	RACCORDEMENT SELARL IMAGERIE MEDICALE DU TRUC	430 ml	
2B4T78	RACCORDEMENT MAIRIE LE BOUSCAT - SITE CHENERAIE	17 ml	785 ml
2B4T79	RUE ALFRED BERT - BRUGES	693 ml	
2B4T80	RUE GEORGES LAFONT - LE BOUSCAT	305 ml	
2B4T81	RACCORDEMENT MEDA MANUFACTURING	16 ml	688 ml
2B4T83	RACCORDEMENT LYCEE FERNAND DAGUIN	45 ml	620 ml
2B4T84	RACCORDEMENT LYCEE POLYVALENT ALFRED KASTLER	1 ml	
2B4T85	RACCORDEMENT LYCEE PAPE CLEMENT	13 ml	791 ml
2B4T86	ZAC TASTA PHASE 3 - BRUGES	1 114 ml	
2B4T87	RACCORDEMENT LEROY MERLIN DEPOT BORDEAUX LAC		306 ml
2B5T01	Boulevard Alfred Daney - Chambre 8 Circonscription	830 ml	
2B5T02	BLD ALFRED DANAY - CUB DEPOT LATULE	262 ml	
2B5T03	PLACE LATULE- A URBA- POP COGENT	1 153 ml	
2B5T04	RUE NEW YORK - BORDEAUX	572 ml	
2B5T06	BOULEVARD GODARD - CLINIQUE TIVOLI	315 ml	
2B5T07	EDF AVENUE EMILE COUNORD - BORDEAUX	116 ml	
2B5T08	RACCORDEMENT AEC	15 ml	201 ml
2B5T09	ECOLE DES AFFAIRES - LYCEE JEAN CONDORCET	1 421 ml	
2B5T10	BOULEVARD PRESIDENT WILSON - CAMILLE JULIAN	1 093 ml	
2B5T11	RUE NAUJAC - LYONNAISE DES EAUX	345 ml	
2B5T12	RACCORDEMENT CPAM	20 ml	7 ml
2B5T13	RACCORDEMENT UNADEV	12 ml	
2B5T14	RACCORDEMENT SCI PETIT CINEMA	56 ml	
2B5T15	URAD CHARTRONS - BORDEAUX	143 ml	
2B5T16	RACCORDEMENT MAIRIE DE QUARTIER GRAND PARC	18 ml	
2B5T17	RACCORDEMENT CCI	346 ml	
2B5T17	RACCORDEMENT IMMEUBLE ENT RUE CONDE BORDEAUX	233 ml	
2B5T18	RUE NAUJAC - MUSEUM HISTOIRE NATURELLE	354 ml	531 ml
2B5T19	RACCORDEMENT BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE QUARTIER	70 ml	
2B5T20	RACCORDEMENT BIBLIOTHEQUE GRAND PARC	44 ml	
2B5T21	RACCORDEMENT CRECHE GRAND PARC	21 ml	
2B5T22	RACCORDEMENT BOCCHIO		194 ml
2B5T23	RACCORDEMENT CRDP AQUITAINE	43 ml	229 ml
2B5T24	COURS D'ALBRET- MUSEE DES ARTS DECORATIFS	169 ml	
2B5T25	ZAC COEUR DE BASTIDE - RUE ABADIE	3 861 ml	2 ml
2B5T25	RACCORDEMENT JARDIN BOTANIQUE BORDEAUX		261 ml
2B5T26	BORDEAUX CENTRE MERIADECK	3 936 ml	22 ml
2B5T26	RACCORDEMENT RECTORAT BONNAC BORDEAUX	27 ml	
2B5T26	RACCORDEMENT PREFECTURE BORDEAUX	2 ml	42 ml
2B5T27	ILOT BONNAC NORD - BORDEAUX	1 069 ml	
2B5T28	RACCORDEMENT J. DELMAS	38 ml	178 ml
2B5T29	ZAC QUEYRIES - BORDEAUX	1 885 ml	
2B5T30	COEUR DE BASTIDE - ZA DES QUEYRIES	991 ml	
2B5T31	RACCORDEMENT BOURSE DE L'IMMOBILIER	5 ml	
2B5T32	POLE REALITE VIRTUELLE	608 ml	
2B5T33	ADDUCTION RECTORAT	128 ml	
2B5T34	JARDIN PUBLIC - AUTOCONTACT	560 ml	
2B5T35	CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE	950 ml	
2B5T36	FOURRIERE	206 ml	
2B5T37	BOULEVARD GODARD - BORDEAUX	207 ml	
2B5T38	RACCORDEMENT CAPC + JARDIN PUBLIC	10 ml	
2B5T39	PORT AUTONOME	40 ml	
2B5T40	RACCORDEMENT BU PLURIDISCIPLINAIRE	7 ml	56 ml
2B5T41	RUE DU DOMAINE DEVIENNE - BORDEAUX	321 ml	
2B5T42	RUE PIERRE CHARREAU - BORDEAUX	154 ml	

TTS	Nom du tronçon	Fourreaux en ml	Fourreaux loués en ml
2B5T43	RACCORDEMENT CLIENT CHAMBRE AGRICULTURE	21 ml	323 ml
2B5T43	RACCORDEMENT CONCOURS MANIA BORDEAUX		81 ml
2B5T44	DISTRIBUTION INTERNATIONALE DES VINS	32 ml	260 ml
2B5T45	HOPITAL CHARLES PERRENS - ANNEXE CATTI SHMA	18 ml	603 ml
2B5T46	HOPITAL CHARLES PERRENS - ANNEXE DIR SHMA	24 ml	312 ml
2B5T47	RUE DE LA ROUSSELLE - BORDEAUX	608 ml	
2B5T48	RACCORDEMENT PTC MARECHAL JUIN	17 ml	185 ml
2B5T49	RACCORDEMENT PISCINE OLYMPIQUE	62 ml	
2B5T50	RACCORDEMENT AQUITANIS ARTUS	34 ml	
2B5T51	RACCORDEMENT H&A LOCATION	20 ml	163 ml
2B5T52	RACCORDEMENT TV7	13 ml	58 ml
2B5T53	RACCORDEMENT LYCEE ST LOUIS	3 ml	38 ml
2B5T54	RACCORDEMENT IMAGINE EDITION - CITE MONDIALE		157 ml
2B5T55	QUAI DU MAROC - BORDEAUX	312 ml	
2B6T01	BOUYGUES		7 285 ml
2B6T02	RACCORDEMENT LES PORTES DE BEGLES	38 ml	
2B6T03	ZAC TARTIFUME - LOTISSEMENT ARTISANAL TARTIFUME	512 ml	
2B6T08	ZAC MADERE - SDIS	1 912 ml	
2B6T09	ZAC MADERE - MAISON SANTE BAGATELLE	3 094 ml	
2B6T10	RACCORDEMENT GENERALI ADDUCTION 2	29 ml	
2B6T14	BORDEAUX GERTRUDE - BARRIERE PESSAC	358 ml	
2B6T15	RACCORDEMENT INSTITUT BERGONIE	116 ml	
2B6T16	RUE DANDICOLLE - POLYCLINIQUE TONDU	136 ml	
2B6T18	CROUS - IUT RENAUEDEL	510 ml	
2B6T19	GIP POLE UNIVERSITAIRE	728 ml	
2B6T21	ABC - COURS DE LA MARNE	980 ml	
2B6T23	RESIDENCE BUDOS	152 ml	
2B6T25	NODE B - TALENCE ROUGET DE L'ISLE	590 ml	831 ml
2B6T26	RUE PAUL LOUIS LANDE - DIRECTION AFFAIRES CULTURELLES	1 031 ml	
2B6T27	THOUARS - LYCEE VICTOR LOUIS	332 ml	
2B6T28	Kastler - Mairie de Talence	897 ml	
2B6T29	Rie Pierre Noailles - TRAM	983 ml	
2B6T31	MAIRIE DE TALENCE		245 ml
2B6T33	BARRIERE DE BEGLES - BORDEAUX	1 535 ml	
2B6T36	UNIVERSITE BORDEAUX II VICTOIRE	155 ml	
2B6T37	RACCORDEMENT RESTAURANT UNIVERSITAIRE CAPU	69 ml	
2B6T38	RACCORDEMENT INRA	183 ml	
2B6T39	RACCORDEMENT HOPITAL ROBERT PICQUE	579 ml	
2B6T40	RUE ELIE GINTRAC - BORDEAUX	154 ml	
2B6T42	RACCORDEMENT AQUITANIS TALENCE	16 ml	
2B6T43	NODE B VILLENAVE JULES VERNE	42 ml	127 ml
2B6T44	RACCORDEMENT BORDEAUX CITE U	15 ml	288 ml
2B6T45	RACCORDEMENT NODE B VILLENAVE PIQUET	147 ml	182 ml
2B6T46	RACCORDEMENT TALENCE CRESPIY	230 ml	
2B6T47	RACCORDEMENT NODE B - G2R330933	3 ml	
2B6T48	RACCORDEMENT AQUITANIS	7 ml	
2B6T49	CHEMIN DE LEYSOTTE NORD - VILLENAVE D'ORNON	32 ml	
2B6T50	ZAC DU QUARTIER DE LA MAIRIE - BEGLES	429 ml	
2B6T52	RACCORDEMENT TLR ARCHITECTURE ET ASSOCIES	19 ml	649 ml
2B6T53	RACCORDEMENT LYCEE NICOLAS BREMONTIER	23 ml	660 ml
2B7T01	JEAN ZAY - EDF-GDF	299 ml	
2B7T02	SITE PHOTONIS HOLDING	388 ml	
2B7T03	TRAM - MISSION DEV ECONOMIQUE	71 ml	
2B7T04	VDO- BOUYGUES TELECOM	ml	229 ml
2B7T05	ZAC TARTIFUME - COREP	270 ml	
2B7T06	SDIS BRUGES	162 ml	
2B7T07	ZAC COEUR DE BASTIDE - SUD OUEST	1 028 ml	
2B7T08	TRAM LIGNE B - MEDIATHEQUE DE PESSAC	902 ml	
2B7T09	BOURGHAIL - URA PESSAC ALOUETTE	1 658 ml	
2B7T10	POLICE MUNICIPALE - MAIRIE - EDUCATION	297 ml	
2B7T11	DECHETTERIE - ESPACE VERTS DE PESSAC	4 ml	825 ml
2B7T11	RACCORDEMENT CAMERA GIRATOIRE BEUTRE	612 ml	
2B7T12	PAO SYSTEM - LE HAILLAN	424 ml	
2B7T12	RACCORDEMENT DT LE HAILLAN	23 ml	
2B7T13	SDIS BASSENS	380 ml	

TTS	Nom du tronçon	Fourreaux en ml	Fourreaux loués en ml
2B7T14	RACCORDEMENT GESTFORM	147 ml	
2B7T15	TRAM LIGNE C - EDF	154 ml	
2B7T16	HAUT LEVEQUE - THALES	527 ml	
2B7T17	ZONE ARTISANALE AIRSPACE	281 ml	
2B7T18	VDO- SDIS PAUL SALDOU	133 ml	
2B7T19	RACCORDEMENT ADAPEI	303 ml	
2B7T20	PARC CIMETIERE - DECHETTERIE	3 458 ml	
2B7T21	SDIS BENAUGE	43 ml	
2B7T22	CCAS - PESSAC	293 ml	14 ml
2B7T23	O.C.E.	370 ml	
2B7T24	RACCORDEMENT HANDICALL	249 ml	
2B7T25	RACCORDEMENT CNAMTS	70 ml	
2B7T26	RACCORDEMENT SPIE PESSAC	71 ml	
2B7T27	RACCORDEMENT S3G PESSAC	27 ml	
2B7T28	S3G PESSAC SIEGE	21 ml	
2B7T29	RACCORDEMENT VERCERAL	188 ml	
2B7T30	SDIS ORNANO	4 ml	
2B7T31	SIEGE DU SDIS	24 ml	
2B7T32	INTERCO A. DANEY - VITAL MAREILLE	96 ml	
2B7T33	GAZ BORDEAUX - ADDUCTION 2 PONT D'AQUITAINE	41 ml	
2B7T34	PELLEGRIN ADDUCTION 2	5 ml	
2B7T35	CHU ARNOZAN	43 ml	
2B7T36	CHU HAUT LEVEQUE	66 ml	
2B7T37	HOPITAL SAINT ANDRE ADDUCTION 2	57 ml	
2B7T38	HOPITAL SAINT ANDRE ADDUCTION 1	60 ml	
2B7T39	SDIS BORDEAUX NORD	86 ml	
2B7T41	SDIS BASSENS BEAUVAL	2 814 ml	
2B7T42	ADAPEI - BRUGES	353 ml	
2B7T43	EUROVIA	423 ml	
2B7T44	S.G.A.R.	33 ml	
2B7T46	RACCORDEMENT ECCTA	287 ml	
2B7T47	PARC AUTO BEGLES	23 ml	
2B7T48	2EME CIRCONSCRIPTION	7 ml	
2B7T49	RACCORDEMENT OCIAINE TALENCE	1 102 ml	
2B7T50	RACCORDEMENT MAISON MARCADE - PESSAC	194 ml	
2B7T51	CRECHE CALUNE - SALLE BELLEGRAVE - PESSAC	824 ml	156 ml
2B7T53	RACCO PESSAC RPA LES TULIPES	131 ml	
2B7T54	RACCORDEMENT CHEOPS ADDUCTION 1	823 ml	
2B7T55	RACCORDEMENT EDF LE BOUSCAT	71 ml	
2B7T56	RACCORDEMENT CHEOPS ADDUCTION 2		1 410 ml
2B7T57	TENEO VIEILLE TOUR	58 ml	
2B7T58	RACCORDEMENT AXYUS	92 ml	
2B7T59	RACCORDEMENT OCIAINE PORTES DIJEAUX	119 ml	17 ml
2B7T60	RACCORDEMENT ORSUD	67 ml	
2B7T61	RACCORDEMENT OCIAINE COURS PORTAL	122 ml	
2B7T62	ZA LA MOULINATTE - SOPCZ		373 ml
2B7T63	RACCO MAIRIE MERIGNAC	135 ml	
2B7T64	RACCORDEMENT OCIAINE BASTIDE	21 ml	
2B7T65	TENEO 7 EME ART	56 ml	
2B7T66	RACCORDEMENT PORT AUTONOME CAPITAINERIE	16 ml	
2B7T67	RACCORDEMENT POLICE MUNICIPALE - CENON	555 ml	
2B7T68	RACCORDEMENT CENON POLE SOCIAL	139 ml	
2B7T69	RACCORDEMENT LEROY MERLIN BORDEAUX LAC	251 ml	
2B7T70	RACCORDEMENT OCIAINE GRADIGNAN	417 ml	
2B7T71	NETCENTER - HANDICALL	96 ml	1 413 ml
2B7T73	RACCORDEMENT EDF EYSINES	536 ml	
2B7T74	RACCORDEMENT I2S	22 ml	
2B7T80	GIRONDE HAUT DEBIT - INTERCO BLANQUEFORT	13 ml	1 730 ml
2B7T81	INTERCO GIRONDE NUMERIQUE - BOULIAC	902 ml	1 335 ml
2B7T82	RACCORDEMENT CUB LE HAILLAN	26 ml	
2B7T83	RACCORDEMENT EUROVIA	18 ml	
2B7T84	RACCORDEMENT NODE B - G2R331501	39 ml	102 ml
2B7T85	RACCORDEMENT NODE B - G2R330831	67 ml	
2B7T86	RACCORDEMENT AQUITANIS THIBAUD	8 ml	117 ml
2B7T87	RACCORDEMENT CCIB - CENTRE DE FORMATION	206 ml	

TTS	Nom du tronçon	Fourreaux en ml	Fourreaux loués en ml
2B7T88	RACCORDEMENT SELARL IMAGERIE MEDICALE NEGREVERGNE	2 680 ml	13 ml
2B7T89	RACCORDEMENT MICHELIN - SIMOREP ET CIE - BASSENS	536 ml	
2B7T90	RACCORDEMENT ECF	26 ml	84 ml
2B7T98	HOTEL PREFECTORAL	3 ml	182 ml
2B7T99	CITE PHOTONIQUE - PESSAC		572 ml
2B8T01	RUE D OLIVE - PAREMPUYRE	627 ml	
2B8T02	RUE SAINT FRANCOIS XAVIER - GRADIGNAN	517 ml	
2B8T03	CHEMIN DES PLATEAUX - FLOIRAC	290 ml	
2B8T05	RUE RENE GOBLET - TALENCE	578 ml	
2B8T07	CARREFOUR ANATOLE FRANCE - CENON	160 ml	
2B8T08	RUE EMILE ZOLA - CENON	189 ml	
2B8T09	RUE DE SOLESSE - BLANQUEFORT	426 ml	
2B8T10	RUE GASTON SCHNEGG - BORDEAUX	134 ml	
2B8T11	RUE CAMILLE MONTOYA - PAREMPUYRE	449 ml	
2B8T14	AVENUE DE L'HIPPODROME - EYSINES	1 197 ml	
2B8T15	CHATEAU DU PRINCE NOIR - LORMONT	336 ml	
2B8T16	RUE YVES GLOTIN - BORDEAUX	721 ml	
2B8T17	CLINIQUE SAINT AUGUSTIN - RUE VERTE - MERIGNAC	8 ml	
2B8T18	RUE DU REPOS - BLANQUEFORT	235 ml	
2B8T20	RUE PAUL CAMELLE - BORDEAUX	226 ml	
2B8T21	M.S.F. AVENUE DE L'ARGONNE - MERIGNAC	242 ml	
2B8T23	RUE DE LA VIERGE - AMBARES	395 ml	
2B8T24	AVENUE LOUIS BARTHOU - BORDEAUX	527 ml	
2B8T25	CHEMIN DE MALUS - BOULIAC	213 ml	
2B8T26	ACTIPOLIS/GRADIGNAN	458 ml	
2B8T27	AVENUE DU STADE - LE TAILLAN	190 ml	
2B8T28	RUE DE LOS HEROS - LE HAILLAN	150 ml	
2B8T29	EGLISE ROMANE - ARTIGUES PRES BORDEAUX	1 753 ml	
2B8T30	RUE GALUS - MERIGNAC	351 ml	
2B8T31	RUE DU JARTEAU - BRUGES	151 ml	
2B8T33	PONT DU GUIT - BORDEAUX	137 ml	
2B8T34	AVENUE NANCEL PENARD - PESSAC	257 ml	
2B8T35	RUE MARCEL PALACIN - AMBARES ET LAGRAVE	527 ml	
2B8T36	RUE ALEXIS LABRO - BEGLES	500 ml	
2B8T37	LOTISSEMENT LE HAMEAU DU PETIT BOIS	907 ml	
2B8T38	RUE DE LESCAN - CENON	374 ml	
2B8T39	PARC DES EXPOSITIONS - BRUGES	928 ml	
2B8T40	ROND POINT DE FEYDIT - SAINT MEDARD EN JALLES	249 ml	
2B8T42	SAINT EXUPERY MERIGNAC	147 ml	
2B8T43	AVENUE PIERRE WIEHN - PESSAC	1 070 ml	
2B8T44	PESSAC BELLEGRAVE	138 ml	
2B8T45	RUE DURCY - BEGLES	451 ml	
2B8T46	RUE POMEAU DELILLE - BLANQUEFORT	771 ml	
2B8T47	CHEMIN DE LARTIGUE - BRUGES	530 ml	
2B8T48	AVENUE DU 8 MAI 1945 - BLANQUEFORT	652 ml	
2B8T49	RUE CALIXTE CAMELLE	591 ml	
2B8T50	RUE DES TERRES DE BORDES - BORDEAUX	426 ml	
2B8T51	RUE DE LA COLONNE - BRUGES	100 ml	
2B8T53	RUE NAUDET - GRADIGNAN	846 ml	
2B8T54	RUE BLANQUI - LE BOUSCAT	470 ml	
2B8T56	RUE ETIENNE MARCEL - PESSAC	275 ml	
2B8T58	RUE TEULERE - BORDEAUX	240 ml	
2B8T59	PLACE DELERME - BORDEAUX	161 ml	
2B8T60	CHEMIN DE COUHINS - VILLENAVE D'ORNON	1 069 ml	
2B8T61	AVENUE DU GENERAL LECLERC - PESSAC	3 387 ml	
2B8T62	AVENUE DE MADRAN - PESSAC	805 ml	
2B8T63	COURS DE LA MARNE - BORDEAUX	140 ml	
2B8T64	RUE CHEVALIER DE LA BARRE - BEGLES	241 ml	
2B8T65	RUE GEORGES CLEMENCEAU - LE HAILLAN	325 ml	
2B8T66	RUE DES MARGUERITES - LORMONT	253 ml	
2B8T67	AVENUE DE PARIS - LORMONT	1 447 ml	
2B8T68	RUE CHARLES DOMERCQ - BORDEAUX	453 ml	
2B8T69	RUE EDMOND FAULAT - AMBARES	508 ml	
2B8T71	AVENUE VOLTAIRE - SAINT MEDARD EN JALLES	417 ml	
2B8T72	RUE DES AYRES - BORDEAUX	73 ml	

TTS	Nom du tronçon	Fourreaux en ml	Fourreaux loués en ml
2B8T73	RUE NICOLAS BEAUJON - LORMONT	445 ml	
2B8T74	RUE COLBERT - LE HAILLAN	199 ml	
2B8T75	RUE CONDORCET - LORMONT	141 ml	
2B8T78	RUE GEORGES BOUBES - BORDEAUX	149 ml	
2B8T79	PLACE DE LA LIBERTE - BEGLES	75 ml	
2B8T81	RUE FERDINAND BUISSON - LE BOUSCAT	71 ml	
2B8T82	AVENUE DE LA BELLE ETOILE - BOULIAC	719 ml	
2B8T84	AVE DU GAL DE GAULLE-RTE DE PAUILLAC - BLANQUEFORT - EYSIN	2 028 ml	
2B8T86	RUE ACACIAS - BRUGES	148 ml	
2B8T88	ROUTE DE LEOGNAN - VILLENAVE D'ORNON	1 517 ml	
2B8T89	CROIX DE MONJOUS	340 ml	
2B8T90	RUE FILLON - PAREMPUYRE	524 ml	
2B8T91	CANTERANNE TUILERANNE - PESSAC	543 ml	
2B8T92	RUE PAUL BERT - TALENCE	212 ml	
2B8T93	PAE MONTESQUIEU - GARE	31 ml	
2B8T94	RUE CALIXTE CAMELLE	963 ml	
2B8T95	RUE DES QUATRE CASTERA	185 ml	
2B8T96	RUE AMPERE - AMBES	367 ml	
2B8T97	RUE DU PONT DU CHIQUET - PESSAC	211 ml	
2B8T98	RUE MATHILDE - LE BOUSCAT	185 ml	
2B8T99	RUE DE LA POWDRIERE - PESSAC	644 ml	
2B9T02	F.T.T.H HAUSSMAN - BORDEAUX	2 177 ml	
2B9T03	RACCORDEMENT ECOLE SOUSA MENDES	74 ml	
2B9T04	RACCORDEMENT CRECHE LES JARDINS D'HAUSSMANN	28 ml	
2B9T07	RACCORDEMENT FORESA	112 ml	
2B9T09	RACCORDEMENT CIETECH	50 ml	
2B9T10	COURS DU GENERAL DE GAULLE - GRADIGNAN	631 ml	
2B9T11	RUE DES CAVAILLES - LORMONT	393 ml	
2B9T12	JARDIN DES CHARMES - ST AUBIN DE MEDOC	1 160 ml	
2B9T14	RACCORDEMENT GPDIS AQUITAINE	10 ml	979 ml
2B9T15	RACCORDEMENT BALLANDE ET MENERET	75 ml	363 ml
2B9T15	RACCORDEMENT INSTITUT VATEL	63 ml	
2B9T16	RACCORDEMENT E-DEVICE	3 ml	117 ml
2B9T17	VOIE NOUVELLE PARC VERT CASTEL - MERIGNAC	943 ml	
2B9T18	PARC INNOLIN - MERIGNAC	946 ml	
2B9T21	ZONE D'ACTIVITES DE MERIGNAC	6 ml	
2B9T22	RACCORDEMENT TEXAA	15 ml	
2B9T23	RACCORDEMENT CUB LORMONT	188 ml	
2B9T25	RACCORDEMENT NODE B - G2R330707	90 ml	
2B9T26	RACCORDEMENT AQUITANIS	107 ml	157 ml
2B9T27	MAISON SICHEL	5 ml	
2B9T28	RACCORDEMENT NODE B - G2R330276	18 ml	
2B9T29	RACCORDEMENT LYCEE DE BEGLES	799 ml	495 ml
2B9T30	RACCORDEMENT MERIGNAC ROCQUEVIELLE	103 ml	5 ml
2B9T32	RACCORDEMENT CHATEAU D'EAU	61 ml	41 ml
2B9T33	RACCORDEMENT INTERROUTE	73 ml	537 ml
2B9T34	RACCORDEMENT ITEC GROUP	11 ml	
2B9T35	RACCORDEMENT NODE B - G2R330260	11 ml	52 ml
2B9T36	RACCORDEMENT NODE B - G2R330195	5 ml	14 ml
2B9T37	RACCORDEMENT NODE B FLOIRAC LA CAUSSADE	14 ml	935 ml
2B9T38	RACCORDEMENT VINCI IMMOBILIER	16 ml	157 ml
2B9T40	RACCORDEMENT CENON VIRAVENT	82 ml	725 ml
2B9T42	RACCORDEMENT CLIENT RIVES D'ARCIN 3	35 ml	
2B9T44	NODE B - BORDEAUX SOUYS	352 ml	122 ml
2B9T45	NP6 - KEEP CONTROL	22 ml	146 ml
2B9T47	RACCORDEMENT BOESNER	39 ml	
2B9T48	RACCORDEMENT UNITHER	5 ml	
2B9T48	RACCORDEMENT R2S - LE HAILLAN		131 ml
2B9T49	RACCORDEMENT LYCEE SUD MEDOC - LE TAILLAN MEDOC	58 ml	
2B9T50	RACCORDEMENT LOGEVIE	11 ml	81 ml
2B9T51	RACCORDEMENT NODE B G2R331021	4 ml	14 ml
2B9T52	RACCORDEMENT BOUEIX LOGISTIQUE	31 ml	364 ml
2B9T53	RACCORDEMENT MERIGNAC PEYCHOTTE	4 ml	187 ml
2B9T54	ZAC DU QUAI CHAIGNEAU BICHON - LORMONT	1 091 ml	
2B9T55	RUE LOUIS MASSINA - AMBARES ET LAGRAVE	392 ml	

TTS	Nom du tronçon	Fourreaux en ml	Fourreaux loués en ml
2B9T57	RACCORDEMENT CLAIRSIENNE	55 ml	2 ml
2B9T58	RACCORDEMENT BMA	5 ml	6 ml
2B9T59	RACCORDEMENT GPV LORMONT	5 ml	126 ml
2B9T60	RACCORDEMENT ECG LORMONT	24 ml	232 ml
2B9T61	RACCORDEMENT AGEFOS	370 ml	175 ml
2B9T62	RACCORDEMENT NODE B BRUGES ZI FRET	3 ml	98 ml
2B9T63	RACCORDEMENT LE FESTIN	3 ml	153 ml
2B9T64	RACCORDEMENT NODE B BLANQUEFORT SOLESSE	168 ml	103 ml
2B9T65	RACCORDEMENT SOBOPLAC	20 ml	
2B9T66	RACCORDEMENT UGECAM	19 ml	1 216 ml
2B9T68	RACCORDEMENT ABAC SELARL	900 ml	664 ml
2B9T69	RUE DU 8 MAI 1945 - CENON	1 492 ml	
2B9T70	RUE JEAN DUVERT - BLANQUEFORT	1 300 ml	
2B9T72	AVENUE DE LA CHATAIGNERAIE - PESSAC	783 ml	
2B9T73	ZAC RAVEZIES - BORDEAUX	1 010 ml	
2B9T74	RACCORDEMENT DPA DE AMBES	1 ml	94 ml
2B9T75	RACCORDEMENT DPA BASSENS	5 ml	51 ml
2B9T77	RACCORDEMENT NRA LE HAILLAN	89 ml	
2B9T78	SECURISATION SDS BLANQUEFORT	38 ml	362 ml
2B9T78	RACCORDEMENT MSF MULTI V / PA DES LACS 5 BLANQUEFORT		214 ml
2B9T78	RACCORDEMENT JOUE CLUB BLANQUEFORT	130 ml	
2B9T79	RD 1215 - ROUTE DE LACANAU - ST MEDARD EN JALLES	7 381 ml	
2B9T80	RACCORDEMENT TECHNOWEST - BLANQUEFORT	1 ml	
2B9T81	AQUITANIS OPAC (PTC CHANTECRIT)	14 ml	
2B9T82	RACCORDEMENT GYMNASSE LA MORLETTE - CENON	1 234 ml	
2B9T84	RACCORDEMENT CLIENT OCUCO	13 ml	
2B9T85	RACCORDEMENT BOULANGER	34 ml	282 ml
2B9T86	RACCORDEMENT SADE CGTH	18 ml	
2B9T88	RACCORDEMENT AQUITANIS - FLOIRAC	1 723 ml	
2B9T88	RACCORDEMENT POLICE NATIONALE FLOIRAC	26 ml	
2B9T89	GROUPE MARITEAM	18 ml	292 ml
2B9T90	RACCORDEMENT DPS FRANCE	20 ml	54 ml
2B9T91	RACCORDEMENT EIFFAGE ENERGIE AQUITAINE	11 ml	
2B9T92	RACCORDEMENT LA MEDICALE	3 ml	192 ml
2B9T93	SOCIETE HOTELIERE DE BORDEAUX (SHB)	27 ml	1 080 ml
2B9T94	RACCORDEMENT DEKRA INDUSTRIAL	8 ml	
2B9T95	RACCORDEMENT BTP CFA	11 ml	608 ml
2B9T96	RACCORDEMENT SERMA TECHNOLOGIE	226 ml	
2B9T97	GIRONDINE INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX	216 ml	515 ml
2B9T98	ASSOCIATION CESI	12 ml	213 ml
2B9T99	RACCORDEMENT LYCEE FRANCOIS MAURIAC	18 ml	411 ml
2BAT01	RACCORDEMENT POP CETE - MEEDDAT	32 ml	
2BAT02	PLACE DU PONT DE BOULIAC - BOULIAC	320 ml	
2BAT04	QUAI DE LA SOUYS - RESEAU SFR PONT MITERRAND		1 032 ml
2BAT06	RACCORDEMENT NODE B - G2R 330862	148 ml	
2BAT07	RACCORDEMENT NODE B - G2R 330672		1 203 ml
2BAT08	RACCORDEMENT NODE B - G2R330735	863 ml	306 ml
2BAT09	RACCORDEMENT COTE OUEST IMMOBILIER	3 ml	291 ml
2BAT10	RACCORDEMENT NODE B ST MEDARD EN JALLES CAUPIAN	12 ml	541 ml
2BAT11	TRAVERSEE PONT CHABAN DELMAS	2 915 ml	
2BAT12	RACCORDEMENT WINLOG	18 ml	137 ml
2BAT13	RACCORDEMENT PARC DES EXPOSITIONS DE BORDEAUX	27 ml	
2BAT14	RACCORDEMENT GT CONSTRUCTION - LEON GROSSE	13 ml	126 ml
2BAT15	RACCORDEMENT PARC DES EXPOSITIONS DE BORDEAUX	33 ml	834 ml
2BAT18	RACCORDEMENT GT CONSTRUCTION - LEON GROSSE	2 743 ml	
2BAT19	RUE DU GRAND MAURIAN - BORDEAUX	910 ml	
2BAT20	RACCORDEMENT GECOFI	17 ml	263 ml
2BAT21	ZAC MARCELON - SAINT AUBIN DE MEDOC	1 118 ml	
2BAT22	RACCORDEMENT CNAMTS BORDEAUX	12 ml	98 ml
2BAT23	RACCORDEMENT VINCI PESSAC	11 ml	
2BAT25	RACCORDEMENT MAISON TRIAS	14 ml	2 ml
2BAT26	RACCORDEMENT ALTAE	27 ml	139 ml
2BAT28	RACCORDEMENT CNAM DRSM	13 ml	662 ml
2BAT29	RACCORDEMENT MCA	11 ml	
2BAT30	RACCORDEMENT IRP AUTO GESTION	5 ml	3 ml

TTS	Nom du tronçon	Fourreaux en ml	Fourreaux loués en ml
2BAT31	RACCORDEMENT MAAF	8 ml	
2BAT32	RACCORDEMENT KPN EURORINGS PESSAC	19 ml	105 ml
2BAT33	RACCORDEMENT SMI INFORMATIQUE AUTOMATISMES	421 ml	399 ml
2BAT34	RACCORDEMENT CENTRE OFFICE CENON	11 ml	92 ml
2BAT35	RACCORDEMENT MAISON GINESTET SA - BORDEAUX	13 ml	110 ml
2BAT36	RACCORDEMENT NOVESPACE - MERIGNAC	274 ml	
2BAT37	RACCORDEMENT POLE CULTUREL - LE TAILLAN MEDOC	1 559 ml	627 ml
2BAT38	RACCORDEMENT MAIRIE TAILLAN MEDOC	1 ml	
2BAT39	MAISON DE SANTE PROTESTANTE BAGATELLE		1 199 ml
2BAT40	RACCORDEMENT VOLVO TRUCK FRANCE BRUGES	5 ml	39 ml
2BAT41	RACCORDEMENT SNCF BORDEAUX EMIR	8 ml	218 ml
2BAT42	RACCORDEMENT AUTODISTRIBUTION - MERIGNAC	71 ml	
2BAT42	RACCORDEMENT CHANTIERS D AQUITAINE - MERIGNAC	94 ml	339 ml
2BAT43	RACCORDEMENT SYNDEX FRANCE	3 ml	
2BAT45	RACCORDEMENT SMI NOVOTEL IBIS GARE ST JEAN	8 ml	5 ml
2BAT47	RACCORDEMENT CASERNE NIEL	70 ml	
2BAT49	RACCORDEMENT MAISON DES VIGNERONS INDEPENDANTS	13 ml	
2BAT50	RACCORDEMENT TESSI TECHNOLOGIES	1 ml	
2BAT51	RACCORDEMENT SCP BUGEAUD	24 ml	213 ml
2BAT52	ZAC PONT ROUGE - CENON	312 ml	
2BAT54	RACCORDEMENT FORD GETRAG	49 ml	95 ml
2BAT55	RACCORDEMENT TRESORERIE GENERALE	43 ml	
2BAT56	CNAM JARDIN PUBLIC	10 ml	206 ml
2BAT57	RACCORDEMENT NP6	5 ml	131 ml
2BAT58	RACCORDEMENT REGION DE GENDARMERIE AQUITAINE	4 ml	509 ml
2BAT59	PRM - BASSENS	34 ml	459 ml
2BAT60	PRM - AMBARES ET LAGRAVE	36 ml	733 ml
2BAT61	PRM - LE TAILLAN MEDOC	750 ml	
2BAT62	PRM -- SAINT-AUBIN-DU-MEDOC	915 ml	1 861 ml
2BAT63	RACCORDEMENT NRA FLOIRAC	42 ml	
2BAT64	LEASECOM - MERIGNAC	457 ml	
2BAT65	RUE COLUCHE - FLOIRAC	168 ml	
2BAT66	RACCORDEMENT CTM BLANQUEFORT	1 ml	
2BAT67	RACCORDEMENT SCOP CANA-ELEC	2 ml	286 ml
2BAT69	RACCORDEMENT HOTEL IBIS - PESSAC	4 ml	331 ml
2BAT70	RACCORDEMENT AQUILAE	199 ml	
2BAT71	RACCORDEMENT GROUPE MIEUX VIVRE	15 ml	298 ml
2BAT72	LYCEE PHILADELPHIE DE GERDE - PESSAC	18 ml	134 ml
2BAT73	RUE DES 4 CASTERA - BEGLES	242 ml	
2BAT74	PLACE 5 EME REPUBLIQUE - PESSAC	509 ml	
2BAT75	RACCORDEMENT LYCEE HOTELER	12 ml	121 ml
2BAT76	LYCEE TOULOUSE LAUTREC - BORDEAUX	9 ml	315 ml
2BAT76	RACCORDEMENT SPL LA FABRIQUE METROPOLITAINE - BORDEAUX	173 ml	99 ml
2BAT77	INTEGRATION BDX RUE CAUMONT PHASE 677 VO	85 ml	
2BAT78	RACCORDEMENT LYCEE TREGUY	2 ml	1 063 ml
2BAT80	LYCEE DES GRAVES	6 ml	706 ml
2BAT81	RACCORDEMENT DEPACK ARCHITECTURES COMMERCIALES - BORD	8 ml	113 ml
2BAT82	RACCORDEMENT DUBOS FRERES	2 ml	136 ml
2BAT83	RACCORDEMENT MAIRIE DE BRUGES	911 ml	185 ml
2BAT84	DESATURATION NEWTON - GRADIGNAN CASH B	5 ml	
2BAT88	RACCORDEMENT CAFES SOUBIRA	21 ml	114 ml
2BAT90	RACCORDEMENT CSSI		245 ml
2BAT91	RACCORDEMENT KSB S.A.S		104 ml
2BAT92	RACCORDEMENT ERNST & YOUNG	3 ml	464 ml
2BAT93	RACCORDEMENT DEKRA AUTOMOTIVE SOLUTIONS		871 ml
2BAT94	RACCORDEMENT SODIX AQUITAINE - MERIGNAC	6 ml	264 ml
2BAT95	PARC CLUB CADERA NORD	149 ml	
2BAT96	AQUITAINE INFORMATIQUE	305 ml	20 ml
2BAT97	RACCORDEMENT GT LOCATION	38 ml	108 ml
2BAT98	AVENUE MASSE - SAINT VICENT DE PAUL	124 ml	
2BAT99	RACCORDEMENT KEOLIS - BORDEAUX	3 ml	258 ml
2BBT01	RACCORDEMENT LYCEE JACQUES BREL		121 ml
2BBT02	RACCORDEMENT OCUCO GRADIGNAN	4 ml	11 ml
2BBT03	RACCORDEMENT ITGA MERIGNAC	4 ml	2 ml
2BBT03	RACCORDEMENT ITGA MERIGNAC	245 ml	

TTS	Nom du tronçon	Fourreaux en ml	Fourreaux loués en ml
2BBT04	RACCORDEMENT CDISCOUNT BORDEAUX	231 ml	
2BBT05	AVENUE DU 11 NOVEMBRE - BLANQUEFORT	150 ml	
2BBT06	BOULIAC - CHEMIN DE MALUS	393 ml	
2BBT07	RACCORDEMENT LYCEE MARCEL DASSAULT		112 ml
2BBT08	RACCORDEMENT LYCEE PROFESSIONNEL - BLANQUEFORT	1 ml	146 ml
2BBT09	RACCORDEMENT CARLSON WAGONLIT	4 ml	8 ml
2BBT12	LE BOUSCAT - RUE PIERRE CURIE	162 ml	
2BBT13	PAREMPUYRE - ROUTE DE BORDEAUX - AVENUE PICHON	198 ml	
2BBT14	RACCORDEMENT ID SYSTEMS		95 ml
2BBT15	RACCORDEMENT ACTEON		16 ml
2BBT16	RACCORDEMENT COMPLETEL SUD OUEST		17 ml
2BBT17	RACCORDEMENT LYCEE AGRICOLE	220 ml	
2BBT18	RACCORDEMENT SARPI INDUSTRIES	10 ml	54 ml
2BBT19	RACCORDEMENT NATIONAL PEN	6 ml	84 ml
2BBT21	MAISON DES ARTS VIVANTS	80 ml	
2BBT22	MAISON DES ARTS VIVANTS - CRECHE ROBERT PIQUE	135 ml	
2BBT23	RACCORDEMENT GIP ATGERI		1 ml
2BBT24	VINCI IMMOBILIER PROMOTION BORDEAUX	4 ml	141 ml
2BBT26	NEW IT - SARL SA		376 ml
2BBT27	RACCORDEMENT ALIENOR INGENIERIE		13 ml
2BBT28	RACCORDEMENT DOMAINE DU PARC	676 ml	401 ml
2BBT29	RACCORDEMENT CRECHE FARANDOLE	92 ml	226 ml
2BBT30	RACCORDEMENT DBF		66 ml
2BBT31	SUPPRESSION SPOF DGAC - MERIGNAC	80 ml	
2BBT32	RACCORDEMENT COUR DES COMPTES		329 ml
2BBT33	HOTEL DE VILLE - MEDIATHEQUE	4 ml	176 ml
2BBT34	SERVICE EMPLOI INSERTION	1 613 ml	508 ml
2BBT35	CONSERVATOIRE MAISON CARREE	5 ml	696 ml
2BBT37	RACCORDEMENT CTE MERIGNAC	32 ml	202 ml
2BBT38	RACCORDEMENT SCSi ALLOC 33	5 ml	86 ml
2BBT39	HOTEL DE VILLE - HALTE GARDERIE		326 ml
2BBT40	RUE PAULE MARROT - BORDEAUX	180 ml	
2BBT41	RACCORDEMENT BACQUEYRISSES SA	4 ml	895 ml
2BBT42	RACCORDEMENT DECATHLON MERIGNAC	4 ml	109 ml
2BBT43	RACCORDEMENT DECATHLON SA	11 ml	135 ml
2BBT45	RACCORDEMENT DRDL BRUGES		1 ml
2BBT46	IKEA BORDEAUX		162 ml
2BBT47	POINT TRANSACTION SYSTEMS - PESSAC		38 ml
2BBT48	RACCORDEMENT BRICODEAL - LE HAILLAN	4 ml	520 ml
2BBT50	RACCORDEMENT CRFPA	608 ml	64 ml
2BBT51	RACCORDEMENT CECIPHONE	42 ml	430 ml
2BBT52	RACCORDEMENT OVERZIS	4 ml	566 ml
2BBT53	ALLEE NEWTON - PESSAC	159 ml	
2BBT55	SECONDE ADDUCTION TDF BOULIAC		1 756 ml
2BBT56	CNAM_R4 AGENCE A.M. SYMPLY BORDEAUX	19 ml	331 ml
2BBT57	RACCORDEMENT ARCHIVES MUNICIPALES		436 ml
2BBT58	RACCORDEMENT BOURSE MARITIME BORDEAUX		118 ml
2BBT58	RACCORDEMENT BOURSE MARITIME BOITIER SOUS SOL	21 ml	
2BBT59	RACCORDEMENT GRAND STADE DE BORDEAUX - ADDUCTION 1	69 ml	
2BBT60	RACCORDEMENT GRAND STADE DE BORDEAUX - ADDUCTION 2	42 ml	
2BBT65	RACCORDEMENT LYCEE FRANCOISE MAGENDIE		175 ml
2BBT61	RACCORDEMENT GROUPAMA		3 ml
2BBT63	PESSAC GIRATOIRE MERLE	113 ml	
2BBT64	EXTENSION RESEAU TRAM LIGNE C	3 295 ml	
2BBT68	RACCORDEMENT CABINET PUJOL		400 ml
2BBT70	LYCEE CAMILLE JULLIAN - BORDEAUX		397 ml
2BBT71	RACCORDEMENT LYCEE VICTOR LOUIS		481 ml
2BBT72	RACCORDEMENT LYCEE EMILE COMBES		308 ml
2BBT73	RACCORDEMENT LYCEE CHARLES PEGUY		72 ml
2BBT74	RACCORDEMENT CTRE SOC INTEREN REGIONS S O V VILLENAVE D	46 ml	339 ml
2BBT75	RACCORDEMENT SAICA PACK - MERIGNAC		128 ml
2BBT76	RACCORDEMENT ISIS MEDICAL - LE HAILLAN		155 ml
2BBT78	CLINIQUE SAINT-AUGUSTIN		49 ml
2INOAT100	BORDEAUX PLACE A MEUNIER 569 VO	135 ml	
2INOAT103	BORDEAUX RUE CERREY 290 VO	73 ml	

TTS	Nom du tronçon	Fourreaux en ml	Fourreaux loués en ml
2INOAT104	BORDEAUX RUE DES AYRES 706 VO	91 ml	
2INOAT106	BORDEAUX RUE EMILE PEYNAUD 507 VO	127 ml	9 ml
2INOAT107	BORDEAUX RUE JOSEPHINE 759 VO	279 ml	
2INOAT108	BORDEAUX RUE MICHELINE OSTERMEYER 1009 VO	259 ml	12 ml
2INOAT109	CARBON BLANC AV BOURDIEU ET GRIFFONS 560 VO	933 ml	8 ml
2INOAT110	CARBON BLANC RUE RACINE 312 VO	603 ml	
2INOAT115	CENON ERDF 884 VO	536 ml	375 ml
2INOAT117	EYSINES MERMOZ MOULINEAU 343 VO	1 026 ml	18 ml
2INOAT118	EYSINES PLACE DU ROUAILLOU 505 VO	44 ml	
2INOAT119	EYSINES RUE CAPITAINE GUIRAUD 145 VO	319 ml	
2INOAT121	FLOIRAC - ORU LIBERATION	1 326 ml	
2INOAT123	FLOIRAC RUE DES CHENES 503 VO	194 ml	
2INOAT125	FLOIRAC ZAC DES QUAIS 648 VO	2 546 ml	
2INOAT126	GRADIGNAN CANEJAN 487 VO	126 ml	166 ml
2INOAT128	GRADIGNAN POUMEY 787 VO	212 ml	
2INOAT129	LE BOUSCAT RUE CAMILLE MAUMEY 379 VO	275 ml	
2INOAT130	LE BOUSCAT RUE BLANQUI	223 ml	
2INOAT134	LE HAILLAN HUSTIN 596 VO	662 ml	
2INOAT135	LORMONT - PONT DES COLLINES 195 VO	315 ml	
2INOAT139	LORMONT MONTAIGNE SUITE ET FIN 211 VO	609 ml	
2INOAT140	LORMONT RABELAIS 448 VO	9 ml	121 ml
2INOAT142	CGI FRANCE - LE HAILLAN	878 ml	
2INOAT143	MERIGNAC DASSAULT 404 VO	351 ml	1 264 ml
2INOAT144	MERIGNAC LA FORET 515 VO ET 793 VO	929 ml	
2INOAT145	MERIGNAC LIBERATION 859 VO	465 ml	
2INOAT147	PAREMPUYRE POLE MULTIMODAL 301 VO	198 ml	15 ml
2INOAT148	PESSAC BECQUEREL 1011 VO	398 ml	12 ml
2INOAT149	PESSAC BOURG DE TOCTOUCAU 419 VO	442 ml	
2INOAT150	PESSAC DUCOURT LAUGAA 333 VO	120 ml	
2INOAT151	PESSAC DULUC 933 VO	145 ml	25 ml
2INOAT152	PESSAC MADRAN 822VO	505 ml	4 ml
2INOAT153	PESSAC MAGONTY 552VO	790 ml	
2INOAT154	PESSAC NOES 927 VO	155 ml	
2INOAT155	PESSAC PAE LARTIGON CHAUMET MONTESQUIEU 664 VO		42 ml
2INOAT158	PESSAC WHIEM 466 VO	120 ml	
2INOAT159	RD1215 RD-POINT LYCEE	1 432 ml	
2INOAT160	RECOLEMENT BOUSCAT BD LYAUTEY 479 VO	1 098 ml	
2INOAT162	PESSAC RUE MANDELA 710 VO	260 ml	
2INOAT163	ST AUBIN CENTRE VILLE 491 VO	237 ml	
2INOAT164	ST AUBIN RTE TRONQUET 403 VO	429 ml	
2INOAT166	ST MEDARD ALLEE St SAENS 174 VO	306 ml	
2INOAT167	ST MEDARD EN JALLES RUE PONT DE LA PIERRE N°2_ 423 VO	127 ml	
2INOAT169	ST MEDARD ERDF HASTIGNAN 948 VO	332 ml	
2INOAT171	TALENCE SLITINSKY LASSERE 581 VO	409 ml	10 ml
2INOAT175	VILLENAVE D'ORNON LEYSSOTTE PACARIS 269 VO	176 ml	
2INOAT176	VILLENAVE D'ORNON RUE CARNOT 435 VO	66 ml	
2INOAT177	VILLENAVE D ORNON- CHEMIN DE COUHINS DE PAUGE A SOORS 20	598 ml	
2INOAT30	AMBES AVE 10 MAI DE GAULLE A AMPERE 578 VO	257 ml	
2INOAT31	AMBES RUE ARAGO 628 VO	478 ml	
2INOAT32	ARTIGUES EGLISE ROMANE 465 VO	486 ml	
2INOAT33	BORDEAUX PLACE FERME RICHEMONT _ RUE RAVEZ 715 VO	67 ml	
2INOAT34	BORDEAUX PUY PAULIN _RUE LOUIS COMBES 480VO	192 ml	
2INOAT35	CENON - RUE PIERRE BEREGOVVOY 830 VO	502 ml	14 ml
2INOAT36	EYSINES - AVENUE DU TAILLAN 395 VO	664 ml	
2INOAT38	LE HAILLAN - RUE DE VENTEILLE 408VO	103 ml	
2INOAT39	LE TAILLAN MEDOC- VOIE F.MITTERAND 666-VO	183 ml	
2INOAT40	LORMONT AVENUE DE LA LIBERATION PLANTAGENET 769 VO	80 ml	
2INOAT41	MERIGNAC AVENUE DE L'ARGONNE_BA 106 781 VO	726 ml	
2INOAT42	LE HAILLAN PARC RELAIS MAGUGAS- RUE DES SATELLITES 842VO	655 ml	
2INOAT43	PESSAC RUE JULES SIEGFRIED-RUE ALBERT LAURENSEN- RUE FO	237 ml	
2INOAT44	VILLENAVE D'ORNON -RUE JEAN BONNARDEL 758 VO	13 ml	641 ml
2INOAT81	AMBARES CENT VILLE RUE BEREGOVVOY ET RAMADIER SECTEUR C	617 ml	
2INOAT82	ARTIGUES EGLISE ROMANE 465 VO	109 ml	
2INOAT83	BASSENS CARREFOUR BARANQUINE 499 VO	486 ml	
2INOAT84	BASSENS PARC DE L'EUROPE 543 VO	604 ml	

TTS	Nom du tronçon	Fourreaux en ml	Fourreaux loués en ml
2INOAT85	BASSENS RUE LEON BLUM 461 VO	199 ml	
2INOAT86	BEGLES ERDF LEROUSSEAU 869 VO	941 ml	
2INOAT87	BEGLES FOCH SANGNIER 242 VO	373 ml	
2INOAT88	BEGLES RUE DENIS MALLET 501 VO	432 ml	
2INOAT89	BEGLES SEMBAT NOUTARY 473 VO	295 ml	
2INOAT90	BLANQUEFORT BD ALCIDE LANCON 455 VO	682 ml	
2INOAT91	BLANQUEFORT RUE MONTAIGNE - 620 VO	455 ml	
2INOAT92	BORDEAUX BENAUGE 308 VO	1 652 ml	
2INOAT93	BORDEAUX PLACE F BUISSON 255 VO	445 ml	
2INOAT94	BOULIAC BELLE ETOILE 383 VO	479 ml	
2INOAT95	BRUGES RUE CLAUDEVILLE ET AVE CHAVAILLES 542 VO	217 ml	
2INOAT96	BRUGES TX ERDF ZI A EXPO 908 VO	1 392 ml	
2INOAT97	BORDEAUX AV E COUNORD CLAIRSIENNE 509 VO	24 ml	
2INOAT98	BORDEAUX CRS BRICAUD DOMERGUE SAMAZEUILH 848 VO	1 104 ml	
2INOAT99	BORDEAUX KLEBER TR 1 547 VO	94 ml	
INOAT007	RACCORDEMENT FINANCIERE AJA MERIGNAC		538 ml
INOAT010	RUE ARCHIMEDE /AV ARGONNE MERIGNAC	1 739 ml	
INOAT014	RACCORDEMENT SDIS BAT MYRIADE BORDEAUX	21 ml	211 ml
INOAT015	RACCORDEMENT CGM MERIGNAC		65 ml
INOAT026	RACCORDEMENT EDF 4 BAT E LE HAILLAN	1 705 ml	
INOAT045	RACCORDEMENT DUBOS ET FRERES	653 ml	
INOAT047	RACCORDEMENT HARDWARE INFOGERANCE GUTENBERG MERIGNAC		236 ml
INOAT050	RACCORDEMENT ARGUIROSE CONSEIL BORDEAUX		787 ml
INOAT051	RACCORDEMENT ATLANTIC ROUTE	201 ml	2 686 ml
INOAT051	RACCORDEMENT SATAR	289 ml	
INOAT052	RACCORDEMENT INSTITUT DES JEUNES SOURDS		236 ml
INOAT053	RACCORDEMENT DT OUEST-BATIMENT MODULAIRE	285 ml	
INOAT055	RUE BYRON BORDEAUX	21 ml	
INOAT056	RACCORDEMENT SOCIETE MACONNERIES SERVICE AMBARES ET L	127 ml	201 ml
INOAT057	RACCORDEMENT I-CONCEPT PESSAC	131 ml	
INOAT058	RUE DE PEYBOUQUEY / RUE DUBERNAT	1 441 ml	
INOAT063	RACCORDEMENT SUD TP PESSAC		313 ml
INOAT069	RACCORDEMENT BERKEM		949 ml
INOAT070	RACCORDEMENT TRIREME GODARD BORDEAUX	607 ml	
INOAT070	RACCORDEMENT CENTRE DENTAIRE BORDEAUX NORD	89 ml	
INOAT072	AVENUE LEON BLUM / AVENUE DU GAL DE GAULLE	169 ml	
INOAT073	RACCORDEMENT AVOMARK	570 ml	
INOAT075	RACCORDEMENT PNY MAGASIN	144 ml	257 ml
INOAT080	RACCORDEMENT HYPERCOSMOS CENTRE LECLERC ST MEDARD EN JALLES		537 ml
INOAT102	RACCORDEMENT SOGEFI CASSOUS		412 ml
INOAT120	ROUTE DE PAUILLAC	348 ml	
INOAT124	RUE SIMONE DE BEAUVOIR	327 ml	
INOAT157	TRAM B 671 TR - AVENUE DU HAUT L'EVEQUE PESSAC	2 183 ml	
INOAT168	ROUTE DE CORBIAC - 33160 SAINT-MEDARD-EN JALLES	437 ml	
INOAT178	RACCORDEMENT GACHES CHIMIE BEGLES		832 ml
INOAT178	RACCORDEMENT APPLIC FROID (BEGLES)	86 ml	
INOAT180	RACCORDEMENT STI FRANCE MERIGNAC	26 ml	404 ml
INOAT183	RACCORDEMENT MAIRIE DE CAUDERAN BORDEAUX	1 272 ml	90 ml
INOAT184	RACCORDEMENT MILESIMA BORDEAUX	290 ml	47 ml
INOAT186	ROUTE DE FORT LAJARD / D10 - AMBES	1 717 ml	
INOAT188	RACCORDEMENT MAIRIE DE CARBON BLANC	401 ml	
INOAT189	RACCORDEMENT GEDIMAT VILLENAVE D'ORNON		231 ml
INOAT191	RACCORDEMENT MAISON BOUEY		784 ml
INOAT192	RACCORDEMENT FONGECIF BORDEAUX	26 ml	
INOAT193	RACCORDEMENT SOCIGA B B J - CHATEAU DE GAJAC		370 ml
INOAT195	RACCORDEMENT MAIRIE ANNEXE MALBEC BORDEAUX		392 ml
INOAT196	RUE DE MONTRIGNAC / AV GENERAL LECLERC	2 702 ml	
INOAT197	RACCORDEMENT MAIRIE DE QUARTIER BX SUD		278 ml
INOAT198	RACCORDEMENT MAIRIE ANNEXE BASTIDE BORDEAUX		318 ml
INOAT199	RACCORDEMENT FICOFI PESSAC		90 ml
INOAT200	RACCORDEMENT EXTELIA DOCAPOST		233 ml
INOAT201	RACCORDEMENT BOCCHIO BORDEAUX	227 ml	
INOAT202	RACCORDEMENT SIMONE MAHLER BORDEAUX		537 ml
INOAT203	RUE KLEBERT 33000 BORDEAUX	207 ml	
INOAT205	RUE LUCIEN FAURE - 33000 BORDEAUX	902 ml	401 ml

TTS	Nom du tronçon	Fourreaux en ml	Fourreaux loués en ml
INOAT211	AVENUE DU LAC - 33520 BRUGES	364 ml	
INOAT212	194 BOULEVARD GODARD - 33000 BORDEAUX	18 ml	
INOAT213	COURS DES AUBIERS - 33000 BORDEAUX	528 ml	46 ml
INOAT214	COURS JOUNU AUBER - 33000 BORDEAUX	735 ml	
INOAT215	MIN DE BRIENNE - 33000 BORDEAUX	46 ml	
INOAT220	RACCORDEMENT AGRI SUD OUEST INNOVATION	330 ml	
INOAT221	RACCORDEMENT PARCUB PALUDATE BORDEAUX	196 ml	107 ml
INOAT221	RACCORDEMENT HMC		222 ml
INOAT223	BX RUE BONNIER PLACE RAYNAL 568 VO	184 ml	
INOAT224	BX RUE DU CARDINAL LAVIGERIE 747 VO	379 ml	15 ml
INOAT225	EYSINES GIRATOIRE AV HIPPODROME ET AV TAILLAN 395 VO	290 ml	
INOAT226	EYSINES VOIE NLE DU VIGNAN OU RUE OLIVIER SERRES 703 VO	169 ml	
INOAT227	LE TAILLAN RUE TERREFORT 761 VO	405 ml	7 ml
INOAT228	LORMONT ARTS BOIS FLEURI 595 VO	407 ml	12 ml
INOAT230	ST MEDARD RUE AUREL CHAZEAU 708 VO	556 ml	4 ml
INOAT231	ST VINCENT DE PAUL REC RUE SAVARIAUD 950 VO	218 ml	
INOAT232	V ORNON MIRIEU DE LA BARRE 534 ZH	1 743 ml	
INOAT234	ARTIGUES DESCLAUX MIRAIL 294 VO	551 ml	
INOAT242	25 RUE JEAN FLEURET	130 ml	
INOAT243	RACCORDEMENT GAZ DE BORDEAUX		430 ml
INOAT244	RACCORDEMENT DUPIN CARTONS BLANQUEFORT		275 ml
INOAT245	RACCORDEMENT PALAIS DES CONGRES		513 ml
INOAT247	RACCORDEMENT H14BORDEAUX	14 ml	258 ml
INOAT248	RACCORDEMENT GLS ARTIGUES PRES BORDEAUX		640 ml
INOAT250	RACCORDEMENT DHL GLOBAL FORWARDING MERIGNAC	1 071 ml	
INOAT253	RACCORDEMENT PARCUB TERRASSE FRONT DU MEDOC	97 ml	
INOAT255	RACCORDEMENT MAIRIE ANNEXE BASTIDE		691 ml
INOAT269	RACCORDEMENT CROIX DE FONTAINE	375 ml	
INOAT271	RACCORDEMENT CONSEIL REGIONAL AQUITAINE	1 328 ml	
INOAT272	DEVOIEMENT QUAI PRS WILSON / QUAI DE BRIENNE	734 ml	
INOAT273	RACCORDEMENT JALIS GRADIGNAN		163 ml
INOAT274	RACCORDEMENT AFIB MERIGNAC		421 ml
INOAT275	RACCORDEMENT LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS SA BORDEAUX	54 ml	
INOAT277	RACCORDEMENT HELIANTIS IMMEUBLE LECOQ	18 ml	336 ml
INOAT278	RACCORDEMENT IMMEUBLE JEAN JAURES BORDEAUX	42 ml	250 ml
INOAT279	NAVILAND CARGO BEGLES	532 ml	680 ml
INOAT280	DEVOIEMENT AVE. PRES RENE COTY / RUE RICHARD WAGNER	99 ml	
INOAT281	RACCORDEMENT CNAM_R5 AGENCE IMMEUBLE HAUSSMANN	119 ml	117 ml
INOAT282	RACCORDEMENT BLF IMPRESSIONS	432 ml	157 ml
INOAT283	RACCORDEMENT GCOMAT	154 ml	
INOAT285	RACCORDEMENT COBOGAL AMBES	277 ml	
INOAT287	RACCORDEMENT PARCUB TALENCE		484 ml
INOAT288	RACCORDEMENT PISCINE LE BOUSCAT	227 ml	
INOAT289	RACCORDEMENT BIO C BON BOULIAC	1 131 ml	
INOAT290	RACCORDEMENT CSU FLOIRAC	111 ml	
INOAT292	RACCORDEMENT POIETIS PESSAC	175 ml	
INOAT293	RACCORDEMENT BRUNYBER PAREMPUYRE	933 ml	
INOAT294	RACCORDEMENT IRSA BORDEAUX	900 ml	
INOAT296	38 RUE DE CURSOL BORDEAUX	276 ml	
INOAT297	RACCORDEMENT POLE SOLIDARITE LORMONT	72 ml	
INOAT298	RACCORDEMENT CANOPE MERIGNAC	742 ml	
INOAT300	RACCORDEMENT MAISON DES DANSES -AA	104 ml	
INOAT301	RACCORDEMENT BORDEAUX METROPOLE RUE MATTEOTTI BORDEAUX	1 280 ml	
INOAT302	RACCORDEMENT MATTEOTTI BORDEAUX	695 ml	
INOAT303	RACCORDEMENT ORTEC SERVICES BASSENS	564 ml	
INOAT304	BORDEAUX TOULOUSE ADOUR	543 ml	57 ml
INOAT305	BORDEAUX METROPOLE RUE DU MEDOC LE HAILLAN	2 585 ml	
INOAT311	RACCORDEMENT DANDICOLLE BORDEAUX	584 ml	
INOAT312	RACCORDEMENT GEA RF ARTIGUES	1 562 ml	
INOAT315	RACCORDEMENT AKTEA BLANQUEFORT	189 ml	
INOAT316	RACCORDEMENT REGIE LINGE FINANCES BLANQUEFORT	147 ml	
INOAT317	RUE PIERRE RAMOND ST MEDARD EN JALLES	2 005 ml	
INOAT319	RACCORDEMENT ARGUIROSE		298 ml
INOAT321	RACCORDEMENT UBISOFT BORDEAUX	388 ml	
INOAT322	RACCORDEMENT AIO PESSAC	77 ml	

TTS	Nom du tronçon	Fourreaux en ml	Fourreaux loués en ml
INOAT326	RACCORDEMENT INCA ARTIGUES PRES BORDEAUX	3 020 ml	
INOAT330	RACCORDEMENT WINE MERCHANT	162 ml	
INOAT331	POP ADENIS LAMARRE SITE 1		349 ml
INOAT333	POP AVENUE JEAN ALFONSEA		568 ml
INOAT336	RACCORDEMENT SECHERIES 669Z - BEGLES	193 ml	77 ml
INOAT337	RACCORDEMENT MAIRIE GRAND PARC BORDEAUX	397 ml	13 ml
INOAT338	RACCORDEMENT ADRE RESEAU EYSINES	208 ml	
INOAT340	AVENUE 8 MAI - BLANQUEFORT	221 ml	
INOAT341	RACCORDEMENT THETIS BORDEAUX	435 ml	
INOAT344	RACCORDEMENT GRAND THEATRE BORDEAUX	22 ml	
INOAT345	COURS SAINT-LOUIS - BORDEAUX	497 ml	
INOAT346	PLACE DE LA FERME RICHEMONT-BORDEAUX 715 VO	125 ml	
INOAT347	QUAI DU MAROC - BORDEAUX	218 ml	
INOAT348	RUE DU DOCTEUR FINLAY - BORDEAUX 1013 VO	360 ml	
INOAT349	PETIT CHEMIN DE CAMPARIAN - CENON 934 VO	275 ml	
INOAT350	RUE EMILE ZOLA - CENON 1014 VO	448 ml	9 ml
INOAT351	RUES VOLTA / EIFFEL / LEVY - MERIGNAC 1063 VO	1 179 ml	15 ml
INOAT352	AVENUE DE L ARGONNE - MERIGNAC 400VO	587 ml	
INOAT353	AVENUE DE BON AIR - MERIGNAC BON AIR 889VO	438 ml	
INOAT354	AMBARES ZAC CENTRE VILLE 976 VO	352 ml	
INOAT355	AV. DE LA BELLE ETOILE / RUE DE TESSES / CH.BELLE ETOILE - BO	243 ml	
INOAT356	AVENUE JEAN JAURES -PESSAC 407 VO	891 ml	12 ml
INOAT357	AVENUE DE MAGONTY - PESSAC 860 VO	373 ml	
INOAT358	CENTRE LOISIR 999 VO	458 ml	
INOAT359	RUE LOUIS PIONNEAU - ST LOUIS MONTFERRAND 986 VO	126 ml	
INOAT360	ST MEDARD AVENUE DU HAILLAN 969 VO	746 ml	
INOAT361	ST MEDARD ENEDIS RAC SAFRAN TOUBAN 1237 VO	485 ml	
INOAT363	AMBES RUE DELACROIX 1090 VO	403 ml	
INOAT364	ARTIGUES CARREFOUR PRAIRIE MOULINET 1117VO	149 ml	
INOAT365	BEGLES JOLIOT CURIE 1137 VO	242 ml	
INOAT369	BX MABIT PRESSENSE 631 VO	486 ml	
INOAT370	BX QUAI HUBERT PROM BAF 924 VO	240 ml	
INOAT371	RUE DE LA MERCI / RUE SAINTE CATHERINE / RUE DU LOUP		249 ml
INOAT373	MERIGNAC KENNEDY 828 VO	639 ml	
INOAT376	ST AUBIN GIRATOIRE PICOT-SERPENTINE 1144 VO	62 ml	
INOAT377	ST VINCENT PAUL GIRATOIRE EIFFEL 1224 VO	106 ml	
INOAT379	RACCORDEMENT MAISON DU TASTA BRUGES		414 ml
INOAT380	RACCORDEMENT GYMNASSE DAUGERE BRUGES	395 ml	
INOAT381	RACCORDEMENT LE GRAND DARNAL BRUGES	559 ml	
INOAT389	RACCORDEMENT SODAREX ARTIGUES PRES BORDEAUX	642 ml	78 ml
INOAT393	RACCORDEMENT GPE SCOLAIRE PREVERT BRUGES	512 ml	132 ml
INOAT395	RACCORDEMENT MAISON DES SERVICES PUBLICS BLANQUEFORT	366 ml	
INOAT396	PISCINE MUNICIPALE BLANQUEFORT	602 ml	
INOAT397	RACCORDEMENT SAFRAN LE HAILLAN	1 209 ml	630 ml
INOAT407	RACCORDEMENT AMERICAN-EXPRESS-EMEA-TRAVEL MERIGNAC	168 ml	
INOAT408	RACCORDEMENT GIE GICM PESSAC	208 ml	
INOAT412	RACCORDEMENT CUB DIRECTION TERRITORIALE LE HAILLAN	157 ml	60 ml
INOAT413	RACCORDEMENT RPA PESSAC	248 ml	
INOAT418	FEDERAL SERVICE ST MEDARD EN JALLES	325 ml	
INOAT424	RACCORDEMENT INTEGRAL IMMOBILIER BORDEAUX	481 ml	76 ml
INOAT453	MAISON DE SANTE PROTESTANTE BAGATELLE TALENCE	457 ml	
	Distance totale	698 919 ml	104 599 ml

Valeur	39 317 963 €
Valeur résiduelle	20 297 139 €

Liste des POP construits :

Pop	Localisation
Bordeaux Netcenter	Avenue des 3 Cardinaux Bordeaux
POP Pessac	Avenue Gutenberg Pessac
POP Bruges	Rue Jean Claudeville Bruges
POP Bègles	Rue Marc Sangnier Bègles
POP Le Haillan	Rue de la Morandière Le Haillan

Valorisation	730 058,84
Valeur résiduelle	407 995,11

La partie active se décompose en deux types d'équipements ; d'une part, de DSLAM et de switches installés dans les locaux de l'opérateur historique ou les locaux extérieurs et d'autre part, les équipements IP situés dans les POP permettant la réalisation du Backbone ou la desserte des clients finaux au travers des offres de bande passante sur fibre optique.

Site	Nom Equipement	Type Equipement
POP BORDEAUX LAC	BDX2-CO-1	Cisco 7606
	BDX2-CO-2	Cisco 7606
	SE100-BDX2-1	Redback SE100
	BDX2-SW-2	Huawei S93
	BDX2-SW-3	Huawei S93
	BDX2-SWS-3	Huawei S93
POP PESSAC	PES1-CO-1	Cisco 7606
	PES1-CO-2	Cisco 7606
	SE100-PES-1	Redback SE100
	PES1-SW-2	Huawei S5624F
	PES1-SW-3	Huawei S93
	PES1-SW-4	Huawei S93
	PES1-SW-S1	Huawei S93
	PES1-SW-S2	Huawei S93
POP LE HAILLAN	HAI1-CO-1	Cisco 7606
	HAI1-SW-1	Huawei S93
NRA Ambares	33amb1-i1-1	Alcatel ISAM
	33amb1-i1-2	Alcatel ISAM
	33amb1-i2-1	Alcatel ISAM
	33amb1-i2-2	Alcatel ISAM
	33amb-caa-1	Huawei S5624F
	33amb-caa-2	Huawei S5624F
NRA Ambares Saint Denis	33aee1-i1	Alcatel ISAM
NRA Ambares Bernatet	332mb1-i1	Alcatel ISAM
NRA Ambes	33ams1-i1-1	Alcatel ISAM
	33ams1-caa-1	Huawei S5624F
NRA Ambes Beaugard	33abx1-caa1	Huawei 5328
	33abx1-i1	Alcatel ISAM
NRA Artigues	33art1-i1-1	Alcatel ISAM
	33art1-i1-2	Alcatel ISAM
	33art1-caa-1	Huawei S5624F
NRA Artigues Tour Hertzienne	33atz1-i1-1	Alcatel ISAM
	33atz1-i1-2	Alcatel ISAM
	33atz1-caa-1	Huawei 5328
NRA Bordeaux Tourville	33bt71-i1-1	Alcatel ISAM
	33bt71-caa-1	Huawei S5624F
NRA Bordeaux Besse	33bb2-i1-1	Alcatel ISAM
	33bb2-caa-1	Huawei S5624F
NRA Blanquefort Caychac	33bft1-i1-1	Alcatel ISAM
	33bft1-i1-2	Alcatel ISAM
	33bft1-i2-1	Alcatel ISAM
	33bft1-caa-1	Huawei S5624F
	33bft1-caa-2	Huawei S5624F
	33bft1-caa-3	Huawei 5328
NRA Blanquefort Centre	33bfc1-i1-1	Alcatel ISAM
	33bfc1-caa-1	Huawei S5624F
NRA Bouliac	33blc1-i1-1	Alcatel ISAM
	33blc1-caa-1	Huawei S5624F

Site	Nom Equipement	Type Equipement
NRA Bruges	33bge1-i1-1	Alcatel ISAM
	33bge1-caa-1	Huawei S5624F
NRA Carbon Blanc	33cbl1-i1-1	Alcatel ISAM
	33cbl1-i1-2	Alcatel ISAM
	33cbl1-i2-1	Alcatel ISAM
	33cbl1-caa-1	Huawei S5624F
	33cbl1-caa-2	Huawei S5624F
NRA Floirac	33fzd1-i1	Alcatel ISAM
	33fzd1-caa-1	Huawei 5328
NRA Le Haillan	33eha1-i1-1	Huawei 5328
	33eha1-caa-1	Alcatel ISAM
NRA Le Taillan Hontane	33mj1-i1	Alcatel ISAM
NRA Merignac Aeroport	33mtp1-i1-1	Alcatel ISAM
	33mtp1-caa-1	Huawei S5624F
NRA Merignac Becquerel	33mq21-i1-1	Alcatel ISAM
	33mq21-caa-1	Huawei S5624F
NRA Merignac Grange Noire	33m2g1-i1-1	Alcatel ISAM
	33m2g1-caa-1	Huawei S5624F
NRA Merignac Saint Augustin	33aug1-i1-1	Alcatel ISAM
	33aug1-i1-2	Alcatel ISAM
	33aug1-caa-1	Huawei S5624F
	33aug1-caa-2	Huawei S5624F
NRA Pessac Toctoucau	33toc1-i1	Alcatel ISAM
	33toc1-caa-1	Huawei S5624F
NRA Parempuyre	33p3r1-i1-1	Alcatel ISAM
	33p3r1-caa-1	Huawei S5624F
	33p3r1-caa-2	Huawei 5328
NRA Saint Louis de Montferrand	33s3m1-i1-1	Alcatel ISAM
	33s3m1-caa-1	Huawei S5624F
	33s3m1-i2-1	Alcatel ISAM
	33s3m1-caa-2	Huawei S5328
NRA Saint Medard en Jalles	33smj2-i1-1	Alcatel ISAM
	33smj2-i1-2	Alcatel ISAM
	33smj2-i2-1	Alcatel ISAM
	33smj2-i2-2	Alcatel ISAM
	33smj2-i3-1	Alcatel ISAM
	33smj2-caa-1	Huawei S5624F
NRA Saint Médard Cerillan	339dn1-i1	Alcatel ISAM
NRA Taillan Médoc	33tdo1-i1	Alcatel ISAM
	33tdo1-caa-1	Huawei 5328

III.8. Information sur l'évolution des normes, des techniques et règlements applicables

Durant l'année 2018, il n'y a pas eu de changements des normes nécessitant l'évolution des équipements installés.

IV. Volet Financier

IV.1. Présentation des comptes annuels provisoires de la Société Concessionnaire

IV.1.1. Généralités

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle des coûts historiques.

IV.1.2. Principes et méthodes

Les biens composant l'actif sont évalués à leur coût d'acquisition converti au taux historique quand il s'agit d'actifs en devises.

Le poste frais d'établissement est constitué des dépenses encourues pour l'obtention du contrat de concession et pour la création de la société. Ces frais sont amortis linéairement sur 5 ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont constituées par les frais d'accès dans les salles de dégroupage et des droits d'usage du système d'information. Elles sont amorties sur la durée du contrat.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et sont amorties sur la durée de la convention de concession pour les infrastructures et entre 3 à 5 ans pour les équipements actifs.

Les immobilisations sont amorties suivant le mode linéaire.

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de recouvrement est inférieure à la valeur comptable.

Les valeurs mobilières de placements sont évaluées à leur coût d'acquisition et dépréciées le cas échéant sur la base de la valeur de marché.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dans les capitaux propres dans la rubrique adéquate au moment de leur perception. Ces subventions étant attribuées aux fins d'acquérir ou de construire une infrastructure de télécommunication, elles sont amorties et reprises en compte de résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles ont permis d'acquérir ou de construire.

Les dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties sur la base du dernier cours de change à la clôture de l'exercice ou du taux de couverture lorsqu'elles ont fait l'objet d'une couverture de change.

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement des revenus générés par l'activité de location de liens d'accès. Ces revenus se composent de frais d'accès au service facturés au moment de l'activation du lien et d'une redevance mensuelle relative à la mise à disposition du lien.

Le chiffre d'affaires de l'exercice inclut également les revenus liés aux IRU commercialisés sur l'exercice. Ce revenu intègre le montant des frais de mise en service facturés aux clients au moment de la mise en service de l'IRU. Le chiffre d'affaires est étalé sur toute la durée de vie de la transaction.

Le solde du chiffre d'affaires se compose des revenus de maintenance des fibres optiques relatives aux contrats d'IRU et de location de fibres noires, ainsi que de revenus liés à l'activité d'hébergement.

Les comptes annuels de la Société, incluant bilan, compte de résultats et annexe aux comptes sont présentés en annexe 1.

IV.2. Résultat de l'année 2018

Le compte de résultat s'établit comme suit :

(en K€)		Réel 2018	Réel 2017	Var 2018/2017
Chiffre d'Affaires	Chiffre d'Affaires Fixe	8 496	8 411	85
	<i>Liens DSL</i>	2 270	2 498	-228
	<i>IRU</i>	711	786	-75
	<i>Loc Fon</i>	2 760	2 452	308
	<i>Lan to Lan</i>	2 407	2 254	153
	<i>Hébergement</i>	171	191	-20
	<i>Maintenance</i>	176	230	-54
	Total	8 496	8 411	85
Coûts variables	Coûts variables FT	1 205	1 277	-72
	Coûts variables SFR	321	324	-3
	Total	1 526	1 601	-75
Total marge sur coûts variables		6 969	6 810	160
Coûts réseaux	FIXE	928	815	113
	Coûts semi-variables	87	85	1
	Maintenance	533	445	88
	<i>Dont maintenance actifs</i>	198	196	2
	<i>Dont maintenance fixe</i>	308	215	94
	<i>Dont maintenance curative</i>	27	34	-7
	Locations	194	185	9
	<i>Dont redevance d'affermage</i>	0	0	0
	Droits de passage	24	10	13
	Energie	35	35	0
	Autres coûts	55	55	0
	Total	928	815	113
	Coûts de structure fixe	Personnel	279	277
Coûts administratifs		451	486	-35
<i>Dont assistance admin</i>		300	295	4
<i>Dont communication</i>		3	8	-4
<i>Dont divers</i>		0	1	-1
<i>Dont frais de contrôle</i>		0	0	0
<i>Dont honoraires</i>		11	6	4
<i>Dont licences</i>		0	-10	10
<i>Dont loyers</i>		8	7	0
<i>Dont maintenance SI</i>		80	80	0
<i>Dont taxes</i>		49	98	-50
Total		730	763	-33
Exceptionnels EBITDA		0	0	0
EBITDA		5 312	5 232	80
Hors Ebita	Résultat financier	-39	111	-150
	Amortissements	2 994	5 167	-2 173
	Total	2 955	5 278	-2 322
Résultat net avant IS		2 357	-45	2 402
IS		759	0	759
Résultat net		1 598	-45	1 643

Le chiffre d'affaires en 2018 se stabilise, il est en légère augmentation de 85K€ par rapport à l'exercice 2017.

Sur le chiffre d'affaires du parc DSL, on constate, cette année encore, une perte de 228 K€ avec un parc de 9 564 clients à fin décembre 2018 soit une perte de 315 liens DSL. La diminution du parc est essentiellement due à la volatilité des clients éligibles aux technologies FTTH, sur la zone très dense de Bordeaux Métropole.

Sur les IRU, par rapport à 2017, le chiffre d'affaires reste stable avec 3 contrats passés : 2 sur le SDIS 33, et un contrat avec la DSP Gironde Très Haut Débit pour près de 711K€.

Le chiffre d'affaires sur le Lan To Lan en 2018 est de 2,407M€, on note une progression de 6,8% ce qui représente près de 153K€ de plus par rapport à l'exercice 2017 et ce malgré une baisse des tarifs du Lan To Lan en Juin 2018.

Les résultats FON sont en progression de 12,5%, portés par la dynamique des ventes du marché FON de Bordeaux Métropole, marché géré par l'opérateur Heliantis. Le chiffre d'affaires est de 2,760M€ soit une hausse de 308K€.

Les services de maintenance baissent de 23,47% ce qui représente une décroissance de chiffre d'affaire de 54K€ sur 2018.

Les services d'hébergement diminuent de 10,47%, soit une baisse de chiffre d'affaire de 20K€.

Il en ressort cette année un résultat net positif de 1,598M€.

Il convient de mentionner que nous sommes toujours en procédure d'appel auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux en vue du règlement quant à l'interprétation de la clause de retour à meilleure fortune. Le jugement devrait être rendu d'ici la fin de l'année 2019. La contribution émanant de la clause de retour à meilleure fortune pour l'année s'élèverait à 518K€.

Enfin concernant le fond constitué par ces contributions, il n'y a pas été fait appel au cours de l'année 2018.

IV.3. Evolution des biens de retour et des biens de reprise

INOLIA a démarré le déploiement de l'infrastructure communautaire au cours de l'exercice 2006. Des investissements significatifs ont ainsi été engagés tout au long des années 2007 et 2008 et se sont poursuivis dans une moindre mesure sur les exercices suivants afin de créer un réseau capillaire, qui permet de raccorder les clients des opérateurs Usagers.

Ce réseau offre des services d'accès à Internet haut débit. En outre, le raccordement des zones d'activités permet à INOLIA d'offrir aux entreprises des services télécoms à forte valeur ajoutée, en proposant des débits élevés et des modes de transport sécurisés et économiques.

Au cours de l'année 2018, les activités commerciales ont permis la signature de contrats aboutissant aux raccordements de 38 nouveaux liens clients LAN 2 LAN, de 18 Upgrades, de 90 Locations de fibres optiques noires (FON), de 3 IRU de FON, de 2 bons de travaux ainsi que de 7 contrats liés à l'hébergement. Par conséquent, ces nouveaux liens contribuent à l'extension du réseau, principalement dans les zones d'activités.

En outre, INOLIA a terminé l'installation et la mise en service des équipements actifs dans ses sites techniques mais aussi chez les clients finaux pour la livraison des services de bande passante sur fibre optique.

Les investissements réalisés sur l'année 2018:

(en K€)		Réel 2018
Couverture	Convention	26
	NRA supp	0
	Wifi/Wimax/Satellite	0
	Quote-part des charges de personnel	91
	Dévoisement	63
	Subvention	0
	Intéressement	0
	Total	180
Capacité	Upgrade réseau	34
	Total	34
Raccos clients	Raccos clients SFR BT	260
	<i>Sous total Raccos SFR</i>	260
	Raccos clients externes	411
	Projets clients	157
	<i>Sous total Raccos Externes</i>	569
	Capexi de refacturation SFR	0
	Refacturation équipement SFR	0
	Total	828
QOS	Total	0
Total Capex net Fixe		1 041

Les 34K€ d'investissements sur le poste capacité sont liés à :

- Des renforcements de câbles sur les communes de Blanquefort et de Bassens pour livrer l'IRU de Gironde Très Haut Débits ; sur Bordeaux Lac afin de livrer des clients sur le Netcenter, et enfin sur Bordeaux Mériadeck pour la livraison d'un lien FON pour le Conseil Régional. Au global, ces renforcements représentent près de 24K€ d'investissement.
- De la refacturation de matériels de la part de SFR, matériels nécessaires à la livraison de liens fibre (switch / interfaces et bandeaux optiques ...) soit 10 K€.

Sur les 828K€ du poste raccordement clients :

- Les investissements sur les raccordements clients SFR BT sont liés à la concrétisation d'une cinquantaine de contrats souscrits par l'opérateur sur l'année.
- Les investissements sur les raccordements clients externes + projets client sont liés à la concrétisation de 110 contrats souscrits par les opérateurs hors SFR (Projets clients = bon de travaux et travaux de génie civil refacturés aux opérateurs).

Le tableau ci-après donne la décomposition des investissements réalisés par INOLIA, il convient de distinguer :

- les investissements de 1^{er} établissement qui sont des biens de retour et qui ont été réalisés au cours des précédents exercices et de façon épisodique au cours de l'année 2009 et 2010. Ils augmentent progressivement chaque année. Sur 2018, cette augmentation est liée à des dévoiements et charges de convention (Mise à la charte de plans).
- Les investissements pour le raccordement des clients qui sont aussi considérés comme des biens de retour, excepté ceux qui seront construits au cours des 5 dernières années de la délégation et qui sont pour la plupart déployés au fil des commandes des Usagers. Les investissements dits de vie du réseau qui permettent le maintien de la qualité du réseau

Nature de l'investissement	Montant de l'investissement
Infrastructures passives	25 234 278 €
Etude Génie Civil	1 238 853 €
Construction Génie Civil 1er établissement (yc tirage fibre optique)	18 084 139 €
Achat infrastructures (fourreaux)	4 117 028 €
Reprise infrastructures communautaire	725 108 €
Aménagement Locaux Techniques	730 059 €
Evolution réseau	339 090 €
Réseau actif	2 562 636 €
Equipements actifs	1 953 910 €
Frais de dégroupage (cohabitation et localisation distante FT)	386 053 €
Evolution réseau	222 673 €
Frais de Structure	1 142 627 €
Système d'information	2 800 000 €
Total des investissements au 31/12/2018	31 739 541 €

Les achats d'infrastructures portent sur des fourreaux dans lesquels la Société a ensuite installé les câbles de fibres optiques, ils ont été repris à des opérateurs tiers, Bouygues télécom, Free, Interoute et SFR pour les linéaires les plus conséquents.

Le poste génie civil intègre les études préalables, les études détaillées, la mise à jour des plans du réseau, les travaux de génie civil, d'achat et d'installation des câbles de fibres optiques.

L'aménagement des sites techniques correspond aux travaux réalisés pour l'équipement du POP de la Société situé dans le Netcenter de SFR sis à Bordeaux Lac ainsi que l'aménagement des locaux techniques destinés à accueillir les équipements de concentration des opérateurs clients du réseau. Cela comprend en particulier l'aménagement du POP de Pessac et du POP de Bruges rue Jean Claudeville, et des points de mutualisation de Bègles Terres Neuves, de l'aéroport de Bordeaux et Bruges Tasta.

Dans l'année à venir INOLIA a prévu de poursuivre le déploiement de ces infrastructures d'hébergement au profit des opérateurs Usagers et ainsi leur permettre de minimiser les distances de raccordement vers les clients finaux.

La reprise des infrastructures correspond aux frais engagés pour la remise en conformité des infrastructures mises à disposition par le Délégant au titre du contrat, cela couvre essentiellement à des reprises de plan.

Les frais de dégroupage représentent les frais d'accès aux services payés à l'opérateur Orange pour accéder aux centraux téléphoniques.

Les investissements d'évolution du réseau sont relatifs au maintien de la qualité du réseau comme par exemple l'augmentation de capacité de boucles de collecte de NRA ou bien le renforcement de câble sur certain tronçon en vue d'éviter des saturations.

Les équipements actifs concernent des équipements de transmission et les équipements installés dans le point de présence pour la mise en service du backbone. Cela concerne aussi les équipements déployés dans les centraux France télécom ou les locaux techniques extérieurs afin assurer le dégroupage de lignes DSL. Cela comprend aussi les équipements mis à disposition des opérateurs usager pour le raccordement des clients finaux au travers des offres de bandes passantes activées sur fibre optique.

Les investissements relatifs au frais de structures correspondent à l'immobilisation des charges liées au chef de projet Inolia ainsi que les charges inhérentes à la mise en place de la structure administrative à la création de la société.

Les investissements dans les systèmes d'information correspondent à un droit d'usage sur des logiciels permettant la gestion de la délégation, que ce soit d'un point de vue technique ou administration des ventes.

Les investissements liés aux raccordements des clients correspondent aux frais engagés pour l'étude, l'adduction et la mise en services des clients des Usagers.

IV.4. Amortissement des biens de retour

Les biens de retour sont amortis à compter de leur date de mise en service, selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissements sont fonction de la durée de vie technique estimée des biens qui se présentent comme suit :

Achat d'infrastructure passive	25 ans
Génie civil	25 ans
Aménagement des sites techniques	25 ans
Equipements actifs	de 3 à 5 ans
Frais d'accès aux salles de dégroupage	5 ans
Raccordement client	25 ans

Il convient de noter que l'intégralité des biens de retour listés sont amortis sur la durée restante du contrat de concession et subissent donc un amortissement à caducité qui conduit à une Valeur Nette Comptable nulle en fin de concession.

- les investissements de 1^{er} établissement sont des biens de retour qui ont été réalisés au cours des précédents exercices et de façon épisodique au cours de l'année 2009 et 2010. Sur 2018 l'augmentation est essentiellement liée à des dévoiements et charges de convention (Mise à la charte de plans).

A date INOLIA ne dispose d'aucun bien de retour ni de bien en propre.

Le montant des amortissements pratiqués et les valeurs nettes par nature se présentent de la façon suivante au 31 décembre 2018 :

Nature de l'investissement	Montant de l'investissement	Amortissement cumulé	Valeur Nette
Infrastructures passives	25 234 278 €	14 387 499 €	10 846 779 €
Etude Génie Civil	1 238 853 €	745 836 €	493 017 €
Construction Génie Civil 1er établissement (yc tirage fibre optique)	18 084 139 €	10 565 799 €	7 518 340 €
Achat infrastructures (fourreaux)	4 117 028 €	2 282 502 €	1 834 526 €
Reprise infrastructures communautaire	725 108 €	247 788 €	477 320 €
Aménagement Locaux Techniques	730 059 €	407 995 €	322 064 €
Evolution réseau	339 090 €	137 579 €	201 512 €
Réseau actif	2 562 636 €	2 258 014 €	304 622 €
Equipements actifs	1 953 910 €	1 729 802 €	224 108 €
Frais de dégroupage (cohabitation et localisation distante FT)	386 053 €	316 825 €	69 227 €
Evolution réseau	222 673 €	211 386 €	11 287 €
Frais de Structure	1 142 627 €	563 857 €	578 769 €
Système d'information	2 800 000 €	1 720 615 €	1 079 385 €
Raccordement Client (comprend l'étude, génie, civil et tirage)	14 813 744 €	6 317 636 €	8 496 108 €
Droits du concédant	- €	3 804 932 €	- 3 804 932 €
Total des investissements au 31/12/2018	46 553 285 €	29 052 553 €	17 500 732 €

IV.5. La trésorerie

Le tableau ci-après donne une vision mensuelle de la trésorerie d'INOLIA en 2018.

en K euros	REEL 31-janv.-18	REEL 29/02/2018	REEL 31-mars-18	REEL 30-avr.-18	REEL 31-mai-18	REEL 30-juin-18	REEL 31-juil.-18	REEL 31-août-18	REEL 30-sept.-18	REEL 31-oct.-18	REEL 30-nov.-18	REEL 31-déc.-18	Total 2018
Apport des actionnaires en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Apport des actionnaires en compte courant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Apport des actionnaires hors convention	0	0	0	-201	0	0	0	0	0	0	0	0	-201
Subventions reçues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tirage dettes bancaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Remboursement de TVA	0	257	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	257
Produit sur placement Tréso	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Encaissement créances clients	121	367	1 096	611	1 375	168	657	572	308	1 416	1 065	164	7 920
Total encaissements	121	624	1 096	410	1 375	168	657	572	308	1 416	1 065	164	7 977
Génie civil et acquisition d'infrastructure	185	167	6	72	3	2	11	13	109	0	1	23	593
Achats Infrastructures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prestations Passif SFR	101	0	0	0	0	0	0	67	0	0	33	38	239
Etudes & frais ingénierie + sécurité	19	0	0	8	0	93	0	33	0	0	0	37	190
FTTH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total CAPEX	306	167	6	80	3	95	11	113	109	0	34	98	1 022
Conventions diverses, droits de passage	0	2	15	19	1	17	2	6	0	48	3	7	119
Hébergement	62	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	77
Salles de Cohabitation	0	0	8	15	7	7	7	7	7	7	7	7	79
EDF	4	5	3	0	0	6	0	3	3	3	6	4	38
Dévolements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	3
FTTH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prestations SFR Réseau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exploitation DSL	910	136	129	129	137	123	122	649	123	125	422	418	3 423
Coûts Administratif	0	686	9	0	710	37	4	1	33	22	11	4	1 518
Total OPEX	976	828	165	163	855	190	134	667	167	208	449	454	5 256
TVA Décaissée	0	0	32	0	0	117	100	49	4	41	43	0	386
Intérêts des comptes courants	24	0	0	0	0	0	73	0	0	0	0	0	97
Remboursement des comptes courants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DIVIDENDES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôt sur les sociétés	0	0	0	0	-1 293	-22	0	0	0	0	0	0	-1 315
Solde compte courant	1 133	762	1 655	1 822	3 631	3 420	3 759	3 502	3 530	4 698	5 237	4 850	4 850

IV.6. Engagements financiers

Il n'existe pas d'engagement financier à la clôture excepté les comptes courants prévus dans le plan de financement du contrat.

IV.7. Etats financiers prévisionnels pour l'exercice 2019

Le compte de résultat prévisionnel de l'année 2019 :

		Budget 2019	Réel 2018
Chiffre d'Affaires	Chiffre d'Affaires Fixe	9 857	8 496
	<i>Liens DSL</i>	2 460	2 270
	<i>IRU</i>	855	711
	<i>Loc Fon</i>	2 936	2 760
	<i>Lan to Lan</i>	3 254	2 407
	<i>Hébergement</i>	147	171
	<i>Maintenance</i>	206	176
	Total	9 857	8 496
Coûts variables	Coûts variables FT	1 136	1 205
	Coûts variables SFR	317	321
	Total	1 453	1 526
Total marge sur coûts variables		8 404	6 969
Coûts réseaux	FIXE	898	928
	Coûts semi-variables	85	87
	Maintenance	483	533
	<i>Dont maintenance actifs</i>	198	198
	<i>Dont maintenance fixe</i>	234	308
	<i>Dont maintenance curative</i>	51	27
	Locations	206	194
	Droits de passage	20	0
	NRJ	50	24
	Autres coûts	55	35
	Total	898	928
Coûts de structure fixe + ftt	Personnel	282	279
	Coûts administratifs	494	451
	<i>Dont assistance adm in</i>	306	300
	<i>Dont communication</i>	3	3
	<i>Dont divers</i>	1	0
	<i>Dont frais de contrôle</i>	20	0
	<i>Dont honoraires</i>	6	11
	<i>Dont licences</i>	0	0
	<i>Dont loyers</i>	8	8
	<i>Dont maintenance SI</i>	80	80
	<i>Dont taxes</i>	70	49
	Total	776	730
Exceptionnels EBITDA		0	0
EBITDA		6 730	5 312
Hors Ebita	Résultat financier	0	-39
	Amortissements	2 655	2 994
	Total	2 655	2 955
Résultat net avant IS		4 075	2 357
IS		1 359	759
Résultat net		2 716	1 598

Il faut noter que l'augmentation prévisionnelle du chiffre d'affaires 2019 sur le DSL est liée à une régularisation tarifaire des liens cuivre de 2013 à 2017.

Cette régularisation fait suite à l'implémentation des tarifs d'Orange dans les tables de facturation de l'ensemble des Délégations de service public. Ce rattrapage se fera auprès de nos clients cuivre, principalement sur SFR.

D'autre part les équipes centrales de la direction financière de SFR ont ventilé majoritairement les raccordements clients prévus au budget 2019 sur le Lan to Lan. Cette ventilation aurait dû être réalisée sur la Location de FON, associés aux nombreux projets de vidéos protection du marché de Bordeaux Métropole ainsi que la mise en facturation d'une quarantaine de liens en ce début d'année. Cette correction sera apportée prochainement lors des actualisations de budgets et chiffre d'affaire.

Concernant le Lan To Lan, l'augmentation devrait être contenue, la grille tarifaire a été revue dans le courant de l'année 2018 afin d'être plus compétitive. En projet nous avons prévu cette année la fourniture d'une vingtaine de raccordements Lan To Lan à 50 Mbps dans le cadre du marché éclairé du CD33.

Les couts administratifs augmenteront de + 40 K€ en 2019. Ces augmentations seront liées d'une part au provisionnement pour 21K€ de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dans le poste « taxes ». A titre d'information sur 2018 il n'y a pas eu de CVAE, car elle avait été comptabilisée par erreur 2 fois en 2017.

Enfin comme chaque année 20 K€ seront provisionnés en frais de contrôle sur l'exercice 2019, en 2018 ces frais de contrôle n'ont pas été engagé.

Enfin sur les coûts d'exploitation, INOLIA reste vigilant afin de maintenir ses résultats financiers. Il en ressort un EBITDA et un résultat net, en progression par rapport à l'année 2018.

Les investissements resteront soutenus en 2019 comme le montre le tableau ci-après

(en K€)		Budget 2019	Réel 2018
Couverture	Convention	20	26
	NRA supp	0	0
	Wifi/Wimax/Satellite	0	0
	Quote-part des charges de personnel	94	91
	Dévolement	90	63
	Subvention	0	0
	Intéressement	0	0
	Total	204	180
Capacité	Désaturation réseau	0	34
	Total	0	34
Raccos clients	Raccos clients SFR BT	71	260
	<i>Sous total Raccos SFR</i>	71	260
	Raccos clients externes	460	411
	Projets clients	511	157
	<i>Sous total Raccos Externes</i>	972	569
	Capex de refacturation SFR	112	0
	Refacturation équipement SFR	308	0
	Total	1 463	828
QOS	Total	0	0
Total Capex net Fixe		1 667	1 041
Total Capex net Fixe + Fibre		1 667	1 041

Le tableau de flux de trésorerie 2019

en K euros	PREV 31-janv.-19	PREV 29/02/2019	PREV 31-mars-19	PREV 30-avr.-19	PREV 31-mai-19	PREV 30-juin-19	PREV 31-juil.-19	PREV 31-août-19	PREV 30-sept-19	PREV 31-oct-19	PREV 30-nov.-19	PREV 31-déc.-19	Total 2019
Apport des actionnaires en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Apport des actionnaires en compte courant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Apport des actionnaires hors convention	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions reçues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tirage dettes bancaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Remboursement de TVA	63	0	0	0	0	23	0	0	0	0	0	0	86
Produit sur placement Tréso	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Encaissement créances clients	1 767	1 344	843	843	843	843	843	843	843	843	843	843	11 541
Total encaissements	1 829	1 344	843	843	843	867	843	843	843	843	843	843	11 627
Génie civil et acquisition d'infrastructure	84	109	14	127	34	78	156	108	38	21	205	340	1 316
Achats Infrastructures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prestations Passif SFR	0	0	36	0	0	34	0	0	34	0	0	33	137
Etudes & frais ingénierie + sécurité	0	93	0	0	93	0	0	0	93	0	0	93	370
FTTH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total CAPEX	84	202	50	127	127	112	156	108	164	21	205	466	1 823
Conventions diverses, droits de passage	0	2	15	19	1	17	2	6	0	48	3	7	119
Hébergement	0	62	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	77
Salles de Cohabitation	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	85
EDF	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	60
Dévoiements	0	0	0	5	0	5	25	5	0	0	5	5	49
FTTH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prestations SFR Réseau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exploitation DSL	126	126	418	126	126	388	126	126	388	126	126	387	2 591
Coûts Administratif	0	4	42	0	719	0	33	0	0	21	36	3	858
Total OPEX	138	206	488	162	858	421	198	149	400	207	182	429	3 839
TVA Décaissée	0	257	156	59	95	0	54	87	99	46	110	82	1 047
Intérêts des comptes courants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Remboursement des comptes courants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DIVIDENDES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôt sur les sociétés	0	0	250	0	0	250	0	0	250	0	0	250	1 000
Solde compte courant	6 456	7 135	7 034	7 528	7 291	7 374	7 809	8 308	8 238	8 806	9 151	8 768	8 768

V. Annexe 1 : Comptes annuels de la société Provisoire

Formulaire obligatoire (article 13 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : INOLIA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12						
Adresse de l'entreprise 0016 Rue du Gal. Alain de Boissieu 75015 PARIS		Durée de l'exercice précédent* 12						
Numéro SIRET* 4 9 1 8 7 9 0 9 4 0 0 0 3 6		Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N clos le, 31/12/2018						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
			Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	198 477	AC	198 477	0	
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	3 200 000	AK	1 720 615	1 479 385	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	42 867 860	AS	27 133 461	15 734 399	
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
		Immobilisations en cours	AV	286 948	AW		286 948	
		Avances et acomptes	AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
			Autres participations	CU		CV		
			Créances rattachées à des participations	BB		BC		
			Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières*	BH		BI				
TOTAL (II)		BJ	46 553 285	BK	29 052 553	17 500 732		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 651 269	BY	4 466	4 646 803	
		Autres créances (3)	BZ	295 345	CA		295 345	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	253 605	CE		253 605	
	Disponibilités	CF	4 595 898	CG		4 595 898		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	137	CI		137		
	TOTAL (III)	CJ	9 796 254	CK	4 466	9 791 788		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	56 349 539	1A	29 057 018	27 292 520		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :			Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>INOLIA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 500 000 ...)	DA	5 500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	550 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	7 537 400
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 597 851
	Subventions d'investissement	DJ	2 876 759
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	18 062 010
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	7 620
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	77 441
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	664 932
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 028 868
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 191 615
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	EB	6 260 036	
TOTAL (IV)	EC	9 230 511	
Ecart de conversion passif* (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	27 292 520	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7 252 355	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2018

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>INOLIA</u>				Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF		
		FG	8 496 469	FH	FI	8 496 469	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	8 496 469	FK	FL	8 496 469	
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP		
	Autres produits (1) (11)				FQ	249	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	8 496 718
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	3 135 990	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	48 729	
	Salaires et traitements*				FY		
	Charges sociales (10)				FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	3 390 957
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	24	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	6 575 700	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	1 921 018	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	-39 895	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	818	
Total des charges financières (VI)					GU	-39 078	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	39 078	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	1 960 095	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2018

Formulaire obligatoire (article 13 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>INOLIA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	396 682	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	396 682	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	396 682	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	758 926	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	8 893 400	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	7 295 549	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 597 851	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	0	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
QP de subvention reçue affectée au résultat		396 682		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 13 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>INOLIA</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ	198 477	D8		D9	0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	3 200 000	KE		KF	0	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	41 705 860	KT		KU	1 161 999	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX		
	Matériel de transport*					KY		KZ		LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	407 494	LI		LJ	1 041 453	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	42 113 355	LO		LP	2 203 453	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV			
TOTAL IV					LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	45 511 832	OH		OJ	2 203 453		
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					IN		CO	198 477	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					IO		LV	3 200 000	IX		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		
	Inst. gales, agents et am. des constructions					IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	42 867 860	MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers					IU		MM		MN	
		Matériel de transport					IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS		MT	
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY	1 161 999	MZ	286 948	NA		
Avances et acomptes					NC		ND		NE			
TOTAL III					IY	1 161 999	NG	43 154 808	NH			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OU		M7		
	Autres participations					IO		OX		OY		
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F		
	TOTAL IV					I3		NJ		NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	1 161 999	OK	46 553 285	OL			

Cegid Group (Ne pas reporter le montant des centimes)*

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2018
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 13 A
 du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : INOLIA

 Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice			
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>INOLIA</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
-------------------------------------------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	198 477	EL	0	EM		EN	198 477
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	1 569 028	PF	151 587	PG		PH	1 720 615
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	23 894 091	QA	3 239 370	QB		QC	27 133 461
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	23 894 091	QV	3 239 370	QW		QX	27 133 461
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	25 661 595	OP	3 390 957	OQ		OR	29 052 553

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées							
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA	TB	TC		
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD	TE	TF		
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG	TH	TI		
Amortissements dérogatoires	3X		TM	TN	TO		
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6		
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM		
Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR		
TOTAL I	3Z		TS	TI	TU		
Provisions pour risques et charges							
Provisions pour litiges	4A		4B	4C	4D		
Provisions pour garanties données aux clients *	4E		4F	4G	4H		
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L	4M		
Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R	4S		
Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V	4W		
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	4Z	5A		
Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E		
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K		
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0		EP	EQ	ER		
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z		TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation							
sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D		
	– corporelles	6E	6F	6G	6H		
	– titres mis en équivalence	02	03	04	05		
	– titres de participation	9U	9V	9W	9X		
	– autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09		
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
Sur comptes clients	6T	4 466	6U	0	6V	4 466	
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	6Z	7A		
TOTAL III	7B	4 466	TY	0	TZ	UA	4 466
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	4 466	UB	0	UC	UD	4 466
Dont dotations et reprises							
	– d'exploitation		UE	UF			
	– financières		UG	UH			
	– exceptionnelles		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 13 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	5 341		5 341						
	Autres créances clients	UX	4 645 928		4 645 928						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (entièrement constituée) UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	15 132		15 132					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	195 120		195 120					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	65 880		65 880					
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	19 213		19 213						
	Charges constatées d'avance	VS	137		137						
	TOTAUX		VT	4 946 751	VU	4 946 751	VV				
RENOIS	(1) Montant des	VD									
	– Prêts accordés en cours d'exercice	VE									
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)											
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	7 620		0						7 620
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	664 932		664 932						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	758 926		758 926						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	203 235		203 235						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	66 707		66 707						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	1 191 615		1 191 615						
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZI									
Produits constatés d'avance		8L	6 260 036		4 366 940		1 260 741				632 354
TOTAUX		VY	9 153 070	VZ	7 252 355		1 260 741				639 974
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>INOLIA</u>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <u>31/12/2018</u>		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ	0			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	758 926			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
		- imposées au taux de 0 %								
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme						
				- Plus-values soumises au régime des fusions						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
						TOTAL I		2 356 777		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
			- imposées au taux de 0 %							
			- imposées au taux de 19 %							
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
			- imputées sur les déficits antérieurs							
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)		Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A						
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									
	Majoration d'amortissement*									
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)		L5	
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6	Sociétés investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
Zone franche urbaine-IE (44 octies, octies A)		0V	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC		
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	déficit (II moins I)		2 356 777			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			0			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO		2 356 777		

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>INOLIA</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis AL 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis AL 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV + 9S) et (YO = ZW + 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C 2018

Formulaire obligatoire (article 13 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise INOLIA						Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	7 567 663	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	-30 264		- Autres réserves	ZD				
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE				
					Autres répartitions	ZF				
	TOTAL I	0F	7 537 400		Report à nouveau	ZG	7 537 400			
			(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	7 537 400				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										
Exercice N :										
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7			YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	1 998 364	
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8	4 459		XQ	7 579		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	278 732	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	11 068	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV		
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES			ST	840 248		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	3 135 990	
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	48 134
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS			9Z	595	
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	48 729
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	3 234 112	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	2 564 953	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *							0B		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							0S		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%	
	- Numéro du centre de gestion agréé *		XP			- Filiales et participations: (Liste au 2058-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Si non 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG		
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	Plus-values à 15%		JK	Plus-values à 0%		JL	
				Plus-values à 19%		JM	Imputations		JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	Plus-values à 15%		JN	Plus-values à 0%		JO	
				Plus-values à 19%		JP	Imputations		JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

Cegid Group

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>INOLIA</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ⁽¹⁾	Valeur d'origine* ⁽²⁾	Valeur nette réévaluée* ⁽³⁾	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ⁽⁴⁾	Autres amortissements* ⁽⁵⁾	Valeur résiduelle ⁽⁶⁾	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
	Prix de vente ⁽⁷⁾	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⁽⁸⁾	Court terme ⁽⁹⁾	Long terme ⁽¹⁰⁾			Plus-values taxables à 19 % (1) ⁽¹¹⁾
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes I à 20 de la colonne) ⁽⁹⁾							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes I à 20 de la colonne) ⁽¹⁰⁾			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⁽¹¹⁾							

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : INOLIA Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❶ *
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❶ *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❺	Solde des moins-values à reporter col ❷=❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❽		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2018

Formulaire obligatoire (article 13 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : INOLIA				Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE DGFIP N° 2059-E 2018
VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS
Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : INOLIA		Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le :01/01/2018..... et clos le :31/12/2018.....		Durée en nombre de mois <input type="text" value="12"/>		
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :				
I Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	8 496 469	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT		
TOTAL 1		OX	8 496 469	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	249	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE		
Subventions d'exploitation reçues		OF		
Variation positive des stocks		OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT		
TOTAL 2		OM	249	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats		ON		
Variation négative des stocks		OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	3 131 531	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	24	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		OY		
TOTAL 3		OJ	3 131 555	
IV Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	5 365 163
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	5 365 163	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			GX	
Effectifs au sens de la CVAE			EY	
Période de référence	GY	/ /	GZ	
Date de cessation	HR	/ /		
VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs				
Effectifs moyens du personnel			YP	
Dont apprentis			YF	
Dont handicapés			YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale			RL	

Cepid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plus comptables professionnels (extraits de ces rubriques à jour).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OI et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

VI. Annexe 2 : Zones d'Activités

ZONEID	INSEE	NOM	Code postal	Ville	Type
FR 33003 002	33003	Z.A. PALUE DE SABAREGES	33440	AMBARES ET LAGRAVE	INDUSTRIAL AREA
FR 33003 003	33003	Z.A. LA RICODONNE	33440	AMBARES ET LAGRAVE	INDUSTRIAL AREA
FR 33003 004	33003	Z.A. SANOFI BELLEVUE	33440	AMBARES ET LAGRAVE	INDUSTRIAL AREA
FR 33004 001	33004	Z.A. GRILLON	33810	AMBES	INDUSTRIAL AREA
FR 33004 002	33004	Z.A. LAFERLINGUE	33810	AMBES	INDUSTRIAL AREA
FR 33004 003	33004	Z.I. BEC AMBES	33810	AMBES	INDUSTRIAL AREA
FR 33004 004	33004	COMPLEXE PORTUAIRE D'AMBES	33810	AMBES	HARBOR
FR 33013 001	33013	Z.I.	33370	ARTIGUES PRES BORDEAUX	INDUSTRIAL AREA
FR 33013 002	33013	Z.A. FEYDEAU	33370	ARTIGUES PRES BORDEAUX	INDUSTRIAL AREA
FR 33013 003	33013	Z.A. BETAÏLHE	33370	ARTIGUES PRES BORDEAUX	INDUSTRIAL AREA
FR 33013 004	33013	ZONE DU MILLAC	33370	ARTIGUES PRES BORDEAUX	INDUSTRIAL AREA
FR 33013 005	33013	ZONE DU PEYROU	33370	ARTIGUES PRES BORDEAUX	INDUSTRIAL AREA
FR 33013 006	33013	P.A. MIRAIL	33370	ARTIGUES PRES BORDEAUX	INDUSTRIAL AREA
FR 33013 007	33013	P.A. PERIGORD	33370	ARTIGUES PRES BORDEAUX	INDUSTRIAL AREA
FR 33013 008	33013	P.A. LES LUCIOLES	33370	ARTIGUES PRES BORDEAUX	INDUSTRIAL AREA
FR 33013 009	33013	SECTEUR DE LA PRAIRIE	33370	ARTIGUES PRES BORDEAUX	INDUSTRIAL AREA
FR 33032 001	33032	ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE	33530	BASSENS	HARBOR
FR 33032 002	33032	Z.A. FRANKLIN	33530	BASSENS	INDUSTRIAL AREA
FR 33032 003	33032	ZONE PORTUAIRE	33530	BASSENS	HARBOR
FR 33039 002	33039	Z.A. DU GRAND PORT	33130	BEGLES	INDUSTRIAL AREA
FR 33039 004	33039	LOTISSEMENT ARTISANAL TARTIFUME	33130	BEGLES	INDUSTRIAL AREA
FR 33039 005	33039	P.A. DU LUGAN	33130	BEGLES	INDUSTRIAL AREA
FR 33039 006	33039	Z.A.C. DE TARTIFUME	33130	BEGLES	INDUSTRIAL AREA
FR 33039 007	33039	RIVES D'ARCINS	33130	BEGLES	SHOPPING CENTRE
FR 33056 001	33056	Z.I. DE BLANQUEFORT	33290	BLANQUEFORT	INDUSTRIAL AREA
FR 33063 001	33063	Z.A. BORDEAUX SUD - QUAI DE PALUDATE	33077	BORDEAUX	INDUSTRIAL AREA
FR 33063 002	33063	POLE AGRO-ALIMENTAIRE BRIENNE	33077	BORDEAUX	INDUSTRIAL AREA
FR 33063 004	33063	Z.A. ALFRED DANAY	33077	BORDEAUX	INDUSTRIAL AREA
FR 33063 006	33063	Z.A. LES BUREAUX DU LAC 2	33077	BORDEAUX	INDUSTRIAL AREA
FR 33063 007	33063	P.A. BORDEAUX NORD	33077	BORDEAUX	INDUSTRIAL AREA
FR 33063 008	33063	Z.A. BORDEAUX LAC NORD	33077	BORDEAUX	INDUSTRIAL AREA
FR 33063 009	33063	Z.A. ACHARD	33077	BORDEAUX	INDUSTRIAL AREA
FR 33063 010	33063	Z.A.	33077	BORDEAUX	INDUSTRIAL AREA
FR 33063 011	33063	Z.I. DE LA SOUYS-EMILE COMBES	33077	BORDEAUX	INDUSTRIAL AREA
FR 33063 016	33063	Z.A.	33077	BORDEAUX	INDUSTRIAL AREA
FR 33063 017	33063	CENTRE COMMERCIAL SAINT-CHRISTOLY	33077	BORDEAUX	COMMERCIAL AREA
FR 33063 021	33063	P.A. BRAZZA	33077	BORDEAUX	INDUSTRIAL AREA
FR 33063 022	33063	Z.A. QUEYRIES NORD	33077	BORDEAUX	INDUSTRIAL AREA
FR 33063 023	33063	Z.A. BORDEAUX BASTIDE	33077	BORDEAUX	INDUSTRIAL AREA
FR 33063 024	33063	Z.A. FRANGE NORD DU BASSIN A FLOT	33077	BORDEAUX	INDUSTRIAL AREA
FR 33063 025	33063	Z.A.C. MULTISITES RAVESIES	33077	BORDEAUX	INDUSTRIAL AREA
FR 33063 026	33063	Z.A.C. DE ILOT BONNAC	33077	BORDEAUX	INDUSTRIAL AREA
FR 33063 028	33063	Z.A. QUEYRIES SUD	33077	BORDEAUX	INDUSTRIAL AREA
FR 33063 029	33063	Z.A. RAVEZIES-LOUIS FARGUE	33077	BORDEAUX	INDUSTRIAL AREA
FR 33063 030	33063	BORDEAUX LAC	33077	BORDEAUX	SHOPPING CENTRE
FR 33063 031	33063	MERIADECK	33077	BORDEAUX	SHOPPING CENTRE
FR 33065 001	33065	AUCHAN BOULIAC	33270	BOULIAC	COMMERCIAL AREA
FR 33075 001	33075	ZONE DE BORDEAUX FRET	33520	BRUGES	INDUSTRIAL AREA
FR 33075 002	33075	Z.A. CAMPILLEAU	33520	BRUGES	INDUSTRIAL AREA
FR 33075 003	33075	TECHNOBRUGES	33520	BRUGES	TECHNO PARKS
FR 33075 004	33075	Z.A. FIEUSAL	33520	BRUGES	INDUSTRIAL AREA
FR 33075 005	33075	Z.A. TERREFORT	33520	BRUGES	INDUSTRIAL AREA
FR 33075 006	33075	Z.A.C. DU TASTA	33520	BRUGES	COMMERCIAL AREA
FR 33075 007	33075	Z.A. CHAVAILLES	33520	BRUGES	INDUSTRIAL AREA
FR 33075 008	33075	Z.A. LES BUREAUX DU LAC 1	33520	BRUGES	INDUSTRIAL AREA
FR 33090 001	33090	Z.I. DE PESSAC CANEJAN	33610	CANEJAN	INDUSTRIAL AREA
FR 33090 002	33090	Z.A. DU POUJEAU PENDU	33610	CANEJAN	INDUSTRIAL AREA
FR 33090 004	33090	Z.I. ACTIPOLIS	33610	CANEJAN	INDUSTRIAL AREA
FR 33096 001	33096	Z.A. DE LA MOULINE	33560	CARBON BLANC	INDUSTRIAL AREA
FR 33096 002	33096	ZONE DE LA FONTAINE	33560	CARBON BLANC	INDUSTRIAL AREA
FR 33119 001	33119	Z.A. JEAN ZAY	33150	CENON	INDUSTRIAL AREA
FR 33119 002	33119	Z.A. JULES GUESDE	33150	CENON	INDUSTRIAL AREA
FR 33119 003	33119	Z.A. LISSANDRE	33150	CENON	INDUSTRIAL AREA
FR 33119 006	33119	CENTRE COMMERCIAL LA MORLETTE	33150	CENON	COMMERCIAL AREA
FR 33162 001	33162	Z.A. LA GRAVETTE	33320	EYSINES	INDUSTRIAL AREA
FR 33162 002	33162	Z.A. MERMOZ	33320	EYSINES	INDUSTRIAL AREA
FR 33162 003	33162	Z.A.C. DE MERMOZ	33320	EYSINES	INDUSTRIAL AREA
FR 33162 004	33162	Z.A. CANTINOLE	33320	EYSINES	INDUSTRIAL AREA
FR 33162 006	33162	ZONE FRONT DE LA ROCADE	33320	EYSINES	INDUSTRIAL AREA

ZONEID	INSEE	NOM	Code postal	Ville	Type
FR 33162 009	33162	ESPACE SAINT-PRE	33320	EYSINES	INDUSTRIAL AREA
FR 33167 001	33167	LOTISSEMENT VIMENEY	33270	FLOIRAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33167 002	33167	Z.A.C. DES QUAIS	33270	FLOIRAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33167 003	33167	P.A. LA JACQUOTTE	33270	FLOIRAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33167 004	33167	Z.A. DE PINEL - GABARRE	33270	FLOIRAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33167 005	33167	PARC DES MONDAULTS	33270	FLOIRAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33167 006	33167	Z.I. DE LA SOUYS-EMILE COMBES	33270	FLOIRAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33167 008	33167	Z.A. LESBATS VISCONTI	33270	FLOIRAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33192 001	33192	Z.A. EMORA LAFITTE	33170	GRADIGNAN	INDUSTRIAL AREA
FR 33192 002	33192	Z.A. MOULERENS	33170	GRADIGNAN	INDUSTRIAL AREA
FR 33192 003	33192	Z.A. HIPPODROME	33170	GRADIGNAN	INDUSTRIAL AREA
FR 33192 004	33192	Z.A. BERSOL	33170	GRADIGNAN	INDUSTRIAL AREA
FR 33192 005	33192	Z.A. HAUT-VIGNAU	33170	GRADIGNAN	INDUSTRIAL AREA
FR 33192 007	33192	Z.A. BENEDIGUES	33170	GRADIGNAN	INDUSTRIAL AREA
FR 33192 009	33192	Z.A. LA TANNERIE	33170	GRADIGNAN	INDUSTRIAL AREA
FR 33192 010	33192	Z.A. RELAIS DE COMPOSTELLE	33170	GRADIGNAN	INDUSTRIAL AREA
FR 33192 013	33192	Z.A. LE COURNEAU	33170	GRADIGNAN	INDUSTRIAL AREA
FR 33200 002	33200	Z.A. LA MORANDIERE	33185	LE HAILLAN	INDUSTRIAL AREA
FR 33200 003	33200	Z.A. AIRSPACE	33185	LE HAILLAN	INDUSTRIAL AREA
FR 33200 004	33200	Z.A. TOUSSAINT-CASTROS	33185	LE HAILLAN	INDUSTRIAL AREA
FR 33200 005	33200	Z.A. CINQ CHEMINS	33185	LE HAILLAN	INDUSTRIAL AREA
FR 33249 001	33249	Z.A. LA GARDETTE	33310	LORMONT	INDUSTRIAL AREA
FR 33249 003	33249	Z.A. LISSANDRE	33310	LORMONT	INDUSTRIAL AREA
FR 33249 004	33249	Z.A.C. DE L'OISEAU DE FRANCE	33310	LORMONT	INDUSTRIAL AREA
FR 33281 001	33281	Z.I. PARC PELUS	33700	MERIGNAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33281 002	33281	ESPACE MERIGNAC PHARE	33700	MERIGNAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33281 003	33281	Z.I. HIPPODROME	33700	MERIGNAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33281 004	33281	Z.A. MERIGNAC SOLEIL	33700	MERIGNAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33281 005	33281	Z.A. DU CHATEAU-ROUQUEY	33700	MERIGNAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33281 006	33281	Z.A. SARGET	33700	MERIGNAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33281 007	33281	Z.I. PARC CLUB CADERA	33700	MERIGNAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33281 008	33281	ESPACE ARIANE	33700	MERIGNAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33281 009	33281	P.A. KENNEDY	33700	MERIGNAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33281 010	33281	Z.I. SAINT-EXUPERY	33700	MERIGNAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33281 011	33281	LOTISSEMENT D'ACTIVITES FALCON	33700	MERIGNAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33281 012	33281	P.A. MARRON OUEST	33700	MERIGNAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33281 013	33281	Z.I. INNOLIN	33700	MERIGNAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33281 014	33281	Z.I. PARC CHEMIN LONG	33700	MERIGNAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33281 015	33281	Z.A. AVENUE DE LA MARNE	33700	MERIGNAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33281 016	33281	TECHNOPARC DE L'AEROPORT	33700	MERIGNAC	TECHNO PARKS
FR 33281 018	33281	Z.A. LE FRANCE	33700	MERIGNAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33281 020	33281	P.A. BAGATELLE	33700	MERIGNAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33281 021	33281	Z.A. JEAN MONNET ET ARGONNE	33700	MERIGNAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33281 022	33281	TERTIOPOLE JEAN BRIAUD	33700	MERIGNAC	BUSINESS PARKS
FR 33281 024	33281	PARC AERO-TECHNOLOGIQUE DE BORDEAUX	33700	MERIGNAC	TECHNO PARKS
FR 33281 025	33281	Z.A.C. CENTRE VILLE	33700	MERIGNAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33281 026	33281	Z.A. LE 45E PARALLELE	33700	MERIGNAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33281 027	33281	Z.A. L'HERMITAGE	33700	MERIGNAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33281 028	33281	Z.A. AVENUE DES MARRONNIERS	33700	MERIGNAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33281 029	33281	BORDEAUX AIRPORT	33700	MERIGNAC	AIRPORT
FR 33281 030	33281	MERIGNAC SOLEIL	33700	MERIGNAC	SHOPPING CENTRE
FR 33318 001	33318	Z.I. DE PESSAC BERSOL	33600	PESSAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33318 002	33318	EUROPARC	33600	PESSAC	BUSINESS PARKS
FR 33318 003	33318	NEWTON	33600	PESSAC	BUSINESS PARKS
FR 33318 004	33318	Z.I. CANTERANE	33600	PESSAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33318 005	33318	Z.A. MAGELLAN	33600	PESSAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33318 006	33318	PARC SCIENTIFIQUE UNITEC 1	33600	PESSAC	BUSINESS PARKS
FR 33318 007	33318	Z.A. PESSAC ALOUETTE	33600	PESSAC	INDUSTRIAL AREA
FR 33376 001	33376	Z.A. MARCELON	33160	ST AUBIN DE MEDOC	INDUSTRIAL AREA
FR 33433 001	33433	Z.I. DE LA LANDE	33450	ST LOUBES	INDUSTRIAL AREA
FR 33449 001	33449	Z.I. DE BERLINCAN	33160	ST MEDARD EN JALLES	INDUSTRIAL AREA
FR 33449 002	33449	Z.A. PIERRE RAMOND	33160	ST MEDARD EN JALLES	INDUSTRIAL AREA
FR 33449 003	33449	Z.A. GALAXIES	33160	ST MEDARD EN JALLES	INDUSTRIAL AREA
FR 33449 006	33449	HERAKLES	33160	ST MEDARD EN JALLES	BIG COMPANY SITE
FR 33449 009	33449	SAINT-MEDARD	33160	ST MEDARD EN JALLES	SHOPPING CENTRE
FR 33519 001	33519	Z.A. GELES	33320	LE TAILLAN MEDOC	INDUSTRIAL AREA
FR 33522 001	33522	Z.A. THOUARS ALFRED MUSSET	33400	TALENCE	INDUSTRIAL AREA
FR 33550 001	33550	Z.A. LA PLANTATION	33140	VILLENAVE D ORNON	INDUSTRIAL AREA
FR 33550 002	33550	Z.A. HAUT MADERE OUEST	33140	VILLENAVE D ORNON	INDUSTRIAL AREA

ZONEID	INSEE	NOM	Code postal	Ville	Type
FR 33550 003	33550	Z.A. MADERE EST	33140	VILLENAVE D ORNON	INDUSTRIAL AREA
FR 33550 004	33550	LOTISSEMENT INDUSTRIEL CHANTELOISEAU	33140	VILLENAVE D ORNON	INDUSTRIAL AREA
FR 33550 006	33550	Z.A. CHANTELOISEAU	33140	VILLENAVE D ORNON	INDUSTRIAL AREA
FR 33550 007	33550	Z.A. BEUNON HOURCADE	33140	VILLENAVE D ORNON	INDUSTRIAL AREA
FR 33550 008	33550	Z.A.C. DE MADERE	33140	VILLENAVE D ORNON	COMMERCIAL AREA
FR 33550 010	33550	CENTRE COMMERCIAL BORDEAUX SUD	33140	VILLENAVE D ORNON	INDUSTRIAL AREA
FR 33554 001	33554	Z.A. LA CROIX DU FLAMAN	33370	YVRAC	INDUSTRIAL AREA



GLOSSAIRE

A

Adduction

Partie de l'infrastructure du câblage, comprise entre le point de raccordement au réseau des opérateurs et le point de pénétration. Elle peut être souterraine, aéro-souterraine ou aérienne. Elle est constituée de l'ouvrage de génie civil nécessaire : chambres, conduits, poteaux, armement...

ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line)

Service d'accès à l'Internet utilisant les lignes téléphoniques classiques, sur une bande de fréquence plus élevée que celle utilisée pour la téléphonie. Le débit descendant est plus élevé que le débit descendant.

ADSL 2+ (Asymmetric Digital Subscriber Line Version 2+)

L'ADSL 2+ est l'évolution de la technologie ADSL, elle exploite plus de fréquences porteuses pour les données (jusqu'à 2.2 Mhz). Cela se traduit par une augmentation du débit maximal possible. Technologie déployée majoritairement en France à ce jour.

AMII (Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement)

Appel organisé dans le cadre du programme national Très Haut Débit en vue de recueillir les intentions d'investissement des opérateurs en matière de déploiements de réseaux de boucle locale à très haut débit à horizon de 5 ans en dehors des zones très denses.

ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes)

Autorité administrative indépendante chargée depuis le 5 janvier 1997 de réguler les télécommunications et le secteur postal en France. Elle est composée d'un collège de sept membres : trois d'entre eux sont désignés par le président de la République et les quatre autres, respectivement, par le président de l'Assemblée nationale et le président du Sénat.

B

BITSTREAM

C'est une offre permettant aux FAI alternatifs de proposer une offre internet dans les endroits qu'ils n'ont pas dégroupés. Le client conserve son abonnement à la ligne fixe auprès de l'opérateur historique. En France, les prestations bitstream consistent en une revente de l'offre de gros d'Orange dénommée « DSL Access » et reposent sur l'option 5 du dégroupage.

BLOD (Boucle Locale Optique Dédinée)

Désigne les déploiements de réseaux optiques dédiés à la clientèle professionnelle, également appelés réseaux FTTO. Ces réseaux FTTO ne sont pas soumis au cadre de régulation du FTTH.

BLR (Boucle Locale Radio)

C'est l'ensemble des technologies permettant à un particulier ou une entreprise d'être relié à son opérateur (téléphonie fixe, Internet, télévision...) via les ondes radio. Ce type de boucle locale permet de compléter la desserte filaire traditionnelle.

Boucle Locale Cuivre

Partie capillaire du réseau de communications électroniques d'Orange permettant de raccorder tout utilisateur final aux équipements de ce réseau, établie entre les têtes de câble du répartiteur général d'abonnés et le point de terminaison du réseau.

Bundle

Littéralement « paquet » : réunion de plusieurs services en packs, équivalent à des produits intégrés (notamment les offres type triple play proposées via les « box »).

C

CDC (Caisse des Dépôts et Consignations)

Parfois simplement appelée Caisse des Dépôts, la CDC est une institution financière publique créée en 1816. Placée sous le contrôle direct du Parlement, elle exerce des activités d'intérêt général pour le compte de l'Etat et des collectivités territoriales, mais aussi des activités concurrentielles.

Collectivité territoriale

Une collectivité territoriale désigne toute division administrative (le territoire) au-dessous du niveau de l'Etat à condition que cette division administrative soit dirigée par une assemblée délibérante élue distincte de l'Etat : communes, départements, régions.

Concession

C'est une des formes de contrat que peut prendre une délégation de service public. Elle se distingue de l'affermage par la mise en charge par le concessionnaire (souvent une société privée) non seulement des frais d'exploitation et d'entretien courant, mais également des investissements. Le concessionnaire se rémunère directement auprès de l'utilisateur. Dans ce type de contrat, la collectivité délégante est souvent déchargée de toute charge financière d'investissement. En contrepartie, elle doit accepter une durée de concession généralement plus longue que l'affermage.

CPL (Courants Porteurs en Ligne)

Technique permettant le transfert d'informations numériques en passant par les lignes électriques.

D

DSLAM (Digital Subscriber Line Access Multiplexer)

Équipement actif raccordant les lignes de cuivre d'abonnés pour fournir un service de données (ADSL, VDSL, SDSL...). Cet équipement est aujourd'hui installé au nœud de raccordement d'abonnés (NRA) et sera installé au sous-répartiteur (SR) dans les scénarios de montée en débit (MeD).

DSP (Délégation de Service Public)

C'est l'ensemble des contrats par lesquels une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé dont la rémunération est substantiellement liée au résultat d'exploitation du service. Elle peut prendre 3 formes : l'affermage, la concession, la régie intéressée.

E

ETHERNET

Protocole de réseau à commutation de paquets, standardisé sous le nom IEEE 802.3. Ce standard de réseaux filaires, où le câble diffuse les données à toutes les machines connectées, a été décliné dans des variantes sans fil, plus connues sous le terme « wifi ».

F

FAI (Fournisseur d'Accès à Internet)

Opérateur offrant une connexion au réseau informatique Internet.

FEDER (Fonds Européen de Développement Economique et Régional)

Fonds structurel européen qui vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union Européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux.

FTTH (Fiber to the Home)

Fibre déployée jusqu'à l'abonné.

G

GFU (Groupe Fermé d'utilisateurs)

Groupe qui repose sur une communauté d'intérêts suffisamment stable pour être identifiée et préexistante à la fourniture du service de télécommunications. Le GFU s'appuie sur un réseau indépendant, au sein duquel les utilisateurs échangent des communications internes.

H

HD (Haut Débit)

Un accès à Internet à haut débit (ou accès à internet à large bande, par traduction littérale du terme anglais broadband) est un accès à internet à un débit supérieur à celui de l'accès par modem.

I

IP (Internet Protocol)

Famille de protocoles de communication de réseau informatique conçus pour et utilisés par Internet. Les protocoles IP sont au niveau 3 dans le modèle OSI (Open Systems Interconnection). Ils s'intègrent dans la suite des protocoles internet et permettent un service d'adressage unique pour l'ensemble des terminaux connectés.

L

LFO (Location de Fibre Optique)

Offre Orange de location de fibre optique pour la collecte

M

MeD

Solution de type montée en débit consistant à réduire la longueur de cuivre de la ligne d'abonné en déployant de la fibre jusqu'au sous-répartiteur (SR). Cette solution nécessite l'installation d'un équipement actif au SR.

Montée en Débit

Concept visant l'amélioration des accès haut débit en utilisant différentes technologies filaires (MeD, FTTH,) ou hertziennes (Wifi, Wimax, LTE, satellite)

N

NRA (Nœud de Raccordement d'Abonnés)

Lieu où se terminent toutes les connexions entre le réseau téléphonique filaire et la terminaison cuivre vers le client (boucle locale).

NRA MeD (NRA Montée en Débit)

Nouveau NRA mis en service dans le cadre de l'offre point de raccordement mutualisé (PRM) d'Orange.

NRA Origine

NRA abritant le répartiteur général d'abonnés desservant la zone de sous-répartiteur (ZSR) concernée par la montée en débit.

NRA ZO (NRA-Zone d'Ombre)

Nouveau NRA mis en service dans le cadre de l'offre d'Orange pour la résorption des zones inéligibles au haut débit, permettant d'offrir aux clients finals un service haut débit lorsque ces derniers sont trop éloignés de leur NRA.

NRO (Nœud de Raccordement Optique)

Point de concentration d'un réseau en fibre optique où sont installés les équipements actifs à partir desquels un opérateur active les accès de ses abonnés.

O

Opérateur

Exploitant de réseau de communications électroniques ouvert au public ou fournisseur de service de communications électriques au public, déclaré conformément à l'article L. 33-1 du code des postes et communications électroniques.

P

PBO (Point de Branchement Optique)

Équipement permettant de raccorder le câblage amont avec le câble de branchement directement raccordé au dispositif de terminaison intérieur optique. Le point de branchement optique peut se trouver en pied d'immeuble ou à l'extérieur de l'habitat ; dans ce cas, il permet de raccorder le câblage installé en amont dans le réseau avec le câble de branchement directement raccordé au dispositif de terminaison intérieur optique. Dans les immeubles de plusieurs logements ou locaux à usage professionnel comprenant une colonne montante, le point de branchement permet de raccorder le câblage vertical de l'immeuble avec le câble de branchement et est généralement situé dans les boîtiers d'étage de la colonne montante.

PM (Point de Mutualisation)

Point d'extrémité d'une ou plusieurs lignes au niveau duquel la personne établissant ou ayant établi dans un immeuble bâti ou exploitant une ligne de communications électroniques à très haut débit en fibre optique donne accès à des opérateurs à ces lignes en vue de fournir des services de communications électroniques aux utilisateurs finals correspondants, conformément à l'article L.34-8-3 du code des postes et des communications électroniques.

PRM (Point de Raccordement Mutualisé)

Dans le cas d'un accès à la sous-boucle locale en mono-injection, Orange propose la mise en place d'un point de raccordement mutualisé à proximité du sous-répartiteur. Le PRM accueille le répartiteur et les équipements actifs des opérateurs pour fournir un service haut débit.

R

Raccordement final (ou branchement optique)

Infrastructure optique située entre le point de branchement optique et le dispositif de terminaison intérieur optique.

Répartiteur

Équipement utilisé pour les fonctions de regroupement, de brassage et de distribution des câbles de télécommunications. Il est nommé de campus, de bâtiment, d'étage ou de logement selon sa localisation et sa fonction.

Réseau

Ensemble de matériels, y compris les canalisations, géré par un ou des opérateur(s) / distributeur(s) en amont du point de livraison permettant la distribution d'énergie électrique ou des services de communication.

Réseau de communication

Réseau transmettant des services de communications, les signaux véhiculés pouvant être numériques ou analogiques.

RIP (Réseaux d'Initiative Publique)

Réseaux de communications électroniques établis et exploités par des collectivités territoriales et leurs groupements, dans le cadre de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales.

S

SDSL (Symmetric Digital Subscriber Line, ligne d'abonné numérique à débit symétrique)

Technique d'accès de la famille DSL, qui permet de faire transporter des données à haut débit par un réseau, et dont le débit en réception est égal au débit en émission.

SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique)

Instauré par la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, le SDTAN définit une stratégie de développement des réseaux établie à l'échelle d'un département au moins. Il vise à soutenir la cohérence des initiatives publiques et leur articulation avec les investissements privés.

SI (Système d'Information)

Ensemble organisé de ressources (matériels, logiciels, personnels, données et procédures) qui permet de regrouper, classer, traiter et diffuser de l'information sur un environnement donné. Le SI se construit autour du processus « métier » et ses interactions, et non simplement autour de bases de données ou de logiciels informatiques. Il coordonne, grâce à l'information, les activités de l'opérateur et lui permet ainsi d'atteindre ses objectifs.

Site MeD (Site de Montée en Débit)

Local créé à proximité d'un sous-répartiteur (SR) permettant d'héberger des équipements injectant un signal haut débit.

SR (Sous-Répartiteur)

Point de brassage du réseau cuivre généralement sous la forme d'une armoire installée sur la voie publique. Il dessert quelques dizaines à quelques centaines de lignes.

T

THD (Très Haut Débit)

Technologie permettant d'offrir un débit minimum de 30 Mbit/s descendant et 5 Mbit/s montant, selon la définition actuelle de l'ARCEP.

V

VDSL2

Technologie sur paire de cuivre permettant un débit moyen de 30 Mbit/s descendant et 5 Mbit/s montant à une distance de 700 m. Evolution de la technologie ADSL2+. La VDSL2 Vectoring améliore les performances de 50% mais est incompatible avec le dégroupage.

VOIP (Voice Over IP)

La voix sur IP, ou VOIP, est une technique qui permet de communiquer par la voix sur des réseaux compatibles IP, qu'il s'agisse de réseaux privés ou d'Internet, filaires ou non. Cette technologie est notamment utilisée pour supporter le service de téléphonie sur IP.

W

WDM (Wavelength Division Multiplexing)

Type de réseau optique passif non standardisé, utilisant différentes longueurs d'ondes pour séparer les flux sur une même infrastructure physique.

Wifi (Wireless Fidelity)

Ensemble de protocoles de communication sans fil régis par les normes du groupe IEEE 802.11. Un réseau Wifi permet de relier sans fil plusieurs équipements électroniques (antennes, ordinateurs, téléphones, routeurs, décodeurs internet etc) au sein d'un réseau de communications électroniques afin de permettre la transmission de données entre eux.

Wimax (Worldwide interoperability for Microwave Access)

Label de certification d'interopérabilité entre équipements de différents fournisseurs de technologie de diffusion hertzienne soutenant le standard IEEE 802.16.

Z

Zone Fibrée

Statut qui sera attribué pour des plaques FTTH de bonne maturité (complétude des déploiements, qualité d'exploitation...) et permettant de déclencher des mesures accélérant la migration de cuivre vers la fibre.

ZMD (Zone moins dense)

Communes situées hors de la zone très dense (ZTD) définie par l'Arcep, où la mutualisation de la partie horizontale des réseaux FTTH est recherchée par des mesures encadrant un accès ouvert à cette partie du réseau.

ZTD (Zone très dense)

Communes dont la liste est définie par l'Arcep. Elles sont définies comme les communes à forte concentration de population, pour lesquelles, sur une partie significative de leur territoire, il est économiquement viable pour plusieurs opérateurs de déployer leurs propres infrastructures, en l'occurrence leurs réseaux de fibre optique, au plus près des logements.